



DOCUMENT DE REFERENCE 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2008 conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 46 à 100 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 9 juin 2006 sous le numéro D.06-0546.
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 46 à 101 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 juin 2007 sous le numéro D.07-556.

Des exemplaires du présent document sont disponibles à l'adresse commerciale de GAMELOFT S.A. – 14, rue Auber – 75009 PARIS, et au siège social de la Société.

Siège social : 81 rue de Réaumur 75002 Paris
Société Anonyme au capital de 3 652 917,85 euros
Tél. : (33) 1 58 16 20 40
429 338 130 RCS PARIS- Code NAF 722 A

SOMMAIRE

1	RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1	Responsable du document	8
1.2	Attestation du responsable du document	8
1.3	Noms et adresses des Commissaires aux Comptes de Gameloft S.A.	8
1.3.1	Commissaires aux Comptes titulaires	8
1.3.2	Commissaires aux Comptes suppléants	9
1.4	Responsable de la Communication Financière	9
1.5	Calendrier de la Communication Financière	9
2	GAMELOFT S.A. ET SON CAPITAL	10
2.1	Renseignements de caractère général concernant Gameloft S.A.	10
2.1.1	Dénomination sociale (article 1 des Statuts)	10
2.1.2	Siège social (article 2 des Statuts)	10
2.1.3	Forme juridique (article 1 des Statuts)	10
2.1.4	Nationalité	10
2.1.5	Date de constitution et durée de vie	10
2.1.6	Objet social (article 3 des Statuts)	10
2.1.7	Registre du Commerce et des Sociétés	10
2.1.8	Consultation des documents et renseignements relatifs à la société	10
2.1.9	Exercice social (article 8 des Statuts)	11
2.1.10	Assemblées Générales (article 14 des Statuts)	11
2.1.11	Droits et obligations attachés aux actions (articles 7 et 8 des Statuts)	11
2.1.12	Franchissement de seuils statutaires (article 6 des Statuts)	12
2.1.13	Comptes annuels - Affectation et répartition des bénéfices - Paiement des dividendes (article 16 des Statuts)	12
2.1.14	Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle	12
2.1.15	Clause d'agrément	12
2.1.16	Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	12
2.1.17	Modifications des statuts	13
2.2	Renseignements de caractère général concernant le capital social	13
2.2.1	Capital	13
2.2.2	Structure du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2007	18
2.2.3	Répartition du capital et des droits de vote	19
2.2.4	Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	21
2.2.5	Rachat par la société de ses propres actions	22
2.2.6	Evolution des cours depuis janvier 2005	23
2.2.7	Dividendes	24
2.2.8	Pacte d'actionnaires	24
2.2.9	Titres et actifs nantis	24
2.2.10	Ordre du jour et projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 25 juin 2008	24
3	PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	32
3.1	Activité de Gameloft	32
3.1.1	Les jeux sur téléphones mobiles	32

3.1.2	Les jeux sur consoles	33
3.1.3	Commentaires sur l'activité et les résultats de l'exercice 2007	34
3.2	Stratégie et perspectives d'avenir du groupe	35
3.2.1	La stratégie du Groupe	35
3.2.2	Perspectives d'avenir et évolutions récentes	42
3.3	La stratégie de croissance et d'investissement	43
3.4	Management et organisation du groupe	44
3.4.1	Les fonctions centrales	44
3.4.2	Les filiales	44
3.4.3	L'organisation administrative et financière de la société	45
3.4.4	Les contrats de partenariat	45
3.4.5	Forces et faiblesses de Gameloft	45
3.5	Facteurs de risques	46
3.5.1	Risques liés à la non réalisation du plan de développement	46
3.5.2	Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte	46
3.5.3	Risques liés aux départs d'employés	46
3.5.4	Risques liés au problème de recrutement	46
3.5.5	Risques liés à la rupture de contrat d'un partenaire de licence	46
3.5.6	Risques de Propriété Intellectuelle	46
3.5.7	Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires	46
3.5.8	Risque lié à la nature des affirmations positives sur l'avenir	47
3.5.9	Risques liés à la maîtrise de la croissance	47
3.5.10	Risques de change	47
3.5.11	Risques liés à la sécurité informatique	47
3.5.12	Risques liés au changement technologique	47
3.5.13	Risque de décalage lors de la sortie d'un jeu phare	47
3.6	Faits exceptionnels et litiges	48
3.7	Assurances	48
3.8	Engagements	48
4	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONCERNANT GAMELOFT	49
4.1	Comptes consolidés au 31 Décembre 2007	49
4.1.1	Bilan consolidé au 31 Décembre 2007 (En K€) – Exercice de 12 mois	49
4.1.2	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007 (En K€)	50
4.1.3	Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2007 (En K€)	51
4.2	Annexe des comptes consolidés	53
4.2.1	Préambule	53
4.2.2	Faits majeurs	53
4.2.3	Principes et méthodes comptables	53
4.2.4	Périmètre de consolidation	63
4.2.5	Notes sur le bilan	65
4.2.6	Notes sur le compte de résultat	75
4.2.7	Informations sectorielles	79
4.2.8	Informations diverses	82
4.2.9	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	86
4.3	Comptes sociaux au 31 Décembre 2007	88

4.3.1	Bilan au 31 Décembre 2007 (En K€) (Exercice de 12 mois).....	88
4.3.2	Compte de résultat au 31 Décembre 2007 (En K€)	89
4.3.3	Tableau de financement au 31 Décembre 2007 (En K€)	90
4.3.4	Tableau financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€).....	91
4.4	Annexe aux comptes sociaux.....	92
4.4.1	Faits marquants de l'exercice.....	92
4.4.2	Comparabilité des comptes	92
4.4.3	Principes comptables	92
4.4.4	Règles et méthodes comptables	93
4.4.5	Notes sur le bilan	96
4.4.6	Notes sur le compte de résultat	107
4.4.7	Informations diverses.....	110
4.4.8	Projet d'affectation du résultat.....	111
4.5	Rapport des commissaires aux comptes	112
4.6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007	114
5	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	116
5.1	Conseil d'Administration et Direction du Groupe	116
5.2	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe par les membres des organes d'administration et de direction au cours des cinq dernières années	117
5.3	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe par les membres des organes d'administration et de direction au cours des cinq dernières années	118
5.4	Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres du Conseil d'administration.....	122
5.5	Conflits d'intérêts éventuels concernant les membres du Conseil d'administration.....	122
5.6	Intérêt des Dirigeants.....	122
5.6.1	Rémunération des Mandataires Sociaux	122
5.6.2	Engagement de toute nature pris par la société au bénéfice des Mandataires Sociaux	123
5.6.3	Plan d'options d'achat et de souscription d'actions.....	123
5.6.4	Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction	123
5.6.5	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.....	123
5.7	Intéressement du personnel.....	124
5.7.1	Contrat d'intéressement et de participation	124
5.7.2	Options conférées au personnel sur des actions de la société	124
5.7.3	Plan de Stock Options.....	124
5.8	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	124
5.9	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.....	130

Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau de concordance suivant renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	1.1	8
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	1.3	8-9
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	Néant	Néant
4. FACTEURS DE RISQUE	3.5	46 à 47
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1 Histoire et évolution de la société	2.1.1 à 2.1.5	10
	3.1	33
5.2 Investissements	3.3	44
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1 Principales activités	3.1	32-34
6.2 Principaux marchés	3.1	32-34
6.3 Evènements exceptionnels	3.6	48
6.4 Evènements de nature à influencer les affaires ou la rentabilité de l'émetteur	Néant	Néant
7. ORGANIGRAMME		
7.1 Organigramme	2.2.2	18
7.2 Filiales	2.2.2	18
	3.4.2	44
	4.2.4.1	63
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1 immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	4.2.5 III	65
	4.4.5 III	96
8.2 Questions environnementales influençant l'utilisation des immobilisations corporelles	Néant	Néant
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1 Faits marquants	4.2.1	53
	4.4.1	92
9.2 Résultats financiers	4.1	49 à 52
	4.3	88 à 91
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1 Information sur les capitaux de l'émetteur	2.2	13-31
10.2 Flux de trésorerie de l'émetteur	4.1.3	51
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	4.4.5 XVI	105
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	3.2.2.1	42
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	3.2.2	42 à 43
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1 Organes d'administration et de direction du Groupe	5.1	116
14.2 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres du Conseil d'administration	5.4	122
14.3 Conflits d'intérêts éventuels concernant les membres du Conseil d'administration	5.5	122
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1 Rémunération des Mandataires Sociaux	5.6.1	122
15.2 Engagements Sociaux	5.6.2	123
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1 Etat des mandats des administrateurs	5.2	117 à 121
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction	Néant	Néant

ou de surveillance		
16.3 Comité d’audit et de rémunération	5.8	124 à 129
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d’entreprise	5.8	124 à 129
17. SALARIÉS		
17.1 Nombre de salariés	4.2.8	82
	4.4.7	110
17.2 Participation et stock options	5.7	124
17.3 Participation des salariés au capital	5.7.2	124
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1 Identité des principaux actionnaires	2.2.3	19
18.2 Droits de vote	2.2.3	19
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	Néant	Néant
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1 Information financières historiques	Introduction	1
20.2 Informations financières pro-forma	Néant	Néant
20.3 Etats financiers	4.1	49 à 52
	4.3	88 à 91
20.4 Vérification des informations financières annuelles	4.2.9	86
	4.6	114
20.5 Dates des dernières informations financières	3.2.2.2	42
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	3.2.2.2	42
20.7 Politique et distribution de dividendes	2.2.7	24
20.8 Procédures judiciaires et arbitrage	3.6	48
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant	Néant
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1 Capital social	2.2.1	13
21.2 Actes constitutifs et statuts	2.1	10 à 12
22. CONTRATS IMPORTANTS	Néant	Néant
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	Néant	Néant
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2.1.8	10
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	4.4.5	96

1 RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document

Monsieur Michel GUILLEMOT
Président Directeur Général de la Société Gameloft S.A. (ci-après la "Société" ou "Gameloft")

1.2 Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant aux pages 20 à 25 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Audit AMLD et MB Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 87 et 113 du dit document. Ils contiennent une observation liée au changement de méthode relatif à la comptabilisation des avances sur licences, exposés dans les notes 4.2.3.1.4 page 56 et 4.4.2 page 93. Les rapports relatifs aux comptes consolidés 2005, 2006 et aux comptes annuels 2005 et 2006 ne contiennent aucune observation

A Paris, le 5 juin 2008,

Monsieur Michel GUILLEMOT
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3 Noms et adresses des Commissaires aux Comptes de Gameloft S.A.

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

	Date du 1 ^{er} mandat	Durée et date d'expiration
Audit AMLD 27A Bvd Solférino 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
MB Audit 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

	Date du 1 ^{er} mandat	Durée et date d'expiration
Monsieur Pierre BORIE 15, rue Charles Le Goffic 35700 RENNES	1 ^{er} décembre 1999	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Compagnie Consulaire d'Expertise Comptable Jean DELQUIE 84, boulevard de Reuilly 75012 PARIS	1 ^{er} décembre 1999	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1.4 Responsable de la Communication Financière

Monsieur Michel GUILLEMOT
Président Directeur Général
14, Rue Auber
75 009 PARIS
Téléphone : (33) 1 58 16 20 40
Télécopie : (33) 1 58 16 20 41

1.5 Calendrier de la Communication Financière

Publication du chiffre d'affaires semestriel 2008 : 23 Juillet 2008

2 GAMELOFT S.A. ET SON CAPITAL

2.1 Renseignements de caractère général concernant Gameloft S.A.

2.1.1 Dénomination sociale (article 1 des Statuts)

La dénomination sociale de la société est Gameloft.

2.1.2 Siège social (article 2 des Statuts)

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 81, rue Réaumur, 75002 PARIS (France).

2.1.3 Forme juridique (article 1 des Statuts)

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce et le décret du 23 mars 1967 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

2.1.4 Nationalité

Française.

2.1.5 Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 1er décembre 1999 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 22 février 2099.

2.1.6 Objet social (article 3 des Statuts)

La Société a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, l'édition, la distribution de jeux et services relatifs aux jeux vidéo, et plus généralement de tous logiciels, produits ou service à destination des utilisateurs de terminaux numériques comprenant notamment la télévision numérique et toute activité s'y rapportant, et de téléphones portables et appareils électroniques portables intelligents tels que les appareils portables utilisant le Wireless Application Protocol ou toutes autres normes de communication permettant le traitement et l'échange de données et de textes à haut et bas débit ;
- La création de services et de contenus on line à destination des passionnés de jeux vidéo et de nouvelles technologies et toute activité s'y rapportant ;
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous produits de reproduction de l'image et du son ;
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux ou de fusion ou autrement ;

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la société.

2.1.7 Registre du Commerce et des Sociétés

R.C.S. PARIS : 429 338 130

Code APE : 722 A

2.1.8 Consultation des documents et renseignements relatifs à la société

Les Actionnaires peuvent exercer leur droit d'information permanent conformément aux dispositions légales et réglementaires à l'adresse commerciale de la société : 14, rue Auber 75009 PARIS.

2.1.9 Exercice social (article 8 des Statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.10 Assemblées Générales (article 14 des Statuts)

2.1.10.1 Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

2.1.10.2 Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Sous les conditions visées ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Dans les Assemblées Générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

2.1.10.3 Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil d'Administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

2.1.10.4 Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales et réglementaires qui les régissent, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

Il en est de même des Assemblées à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

2.1.11 Droits et obligations attachés aux actions (articles 7 et 8 des Statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires d'actions en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

L'assemblée générale extraordinaire de Gameloft en date du 24 février 2000 a attribué un droit de vote double aux actions nominatives entièrement libérées (article 8 des statuts). Ce droit de vote double n'est accordé qu'aux actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (article 8 des statuts).

Conformément à l'article L.225-124 du code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Il cesse également en cas de transfert de propriété des actions. Cependant, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

2.1.12 Franchissement de seuils statutaires (article 6 des Statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des dispositions légales applicables au franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils visés à l'article L 233-7 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans le délai prévu à l'article L 233-7 susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L 233-14 du Code de Commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

2.1.13 Comptes annuels - Affectation et répartition des bénéfices - Paiement des dividendes (article 16 des Statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;

- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, jugera utiles d'affecter à toute réserve extraordinaire ou spéciale ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L 232-18 du Code de Commerce proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

2.1.14 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle

Néant.

2.1.15 Clause d'agrément

Néant.

2.1.16 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la

loi

Néant.

2.1.17 Modifications des statuts

La modification des statuts intervient sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social

2.2.1 Capital

2.2.1.1 Capital social

- *Augmentation du capital social*

Suite à l'exercice de droits de souscription attachés à des options de souscription d'actions et à des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »), les salariés du Groupe Gameloft ont exercé 2 301 773 actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2008. Le capital social de la société a ainsi été augmenté de 115 088,65 euros, par l'émission de 2 301 773 actions nouvelles de 0,05 euros de nominal par suite de l'exercice de droit de souscription attachés à des bons de souscription d'actions et à des BSPCE émis par la Société.

- *Capital social au 31 décembre 2007*

Au 31 décembre 2007, le capital de la société Gameloft S.A. est composé de 73 058 357 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 652 917,85 euros.

2.2.1.2 Capital autorisé non émis

1- L'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2007 a consenti, dans sa huitième résolution, une délégation au profit du Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la dixième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2006.

2- L'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2007 a consenti, dans sa neuvième résolution, une délégation au profit du Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la onzième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2006.

3- L'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2007 a consenti, dans sa onzième résolution, une délégation au profit du Conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce et aux conditions des articles L. 444-3 et L. 443-5 du code du travail de la société, dans la limite d'un montant nominal maximum de 300.000 euros. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la treizième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2006.

4- L'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2007 a approuvé, dans sa douzième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la société. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

5- L'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2007 a approuvé, dans sa treizième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et des dirigeants du Groupe. Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement ne pourra excéder 5% du nombre total des actions composant le capital de la société au jour de la décision du conseil d'administration. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la dixième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 juin 2005.

2.2.1.3 Capital potentiel

Synthèse des émissions de Stock Options et de BSPCE

Nature des instruments	Date d'émission	Prix d'exercice	Décote/surcote	Période d'exercice	Nombre d'actions auxquelles ces instruments donnent droit à la date d'émission	Dilution potentielle à la date de d'émission
BSPCE	25/10/02	0,50 euros	0%	25/10/05 au 25/10/07	1 271 000	2,02 %
Options de souscription d'action	25/10/02	0,50 euros	0%	25/10/05 au 25/10/07	774 674	1,23 %
BSPCE	21/03/03	1,25 euros	-17%	21/03/06 au 21/03/08	220 000	0,35 %
Options de souscription d'action	21/03/03	1,25 euros	-17%	21/03/06 au 21/03/08	714 000	1,13 %
BSPCE	15/09/03	1,75 euros	+7%	15/09/06 au 15/09/08	1 422 500	2,26 %
Options de souscription d'action	15/09/03	1,75 euros	+7%	15/09/06 au 15/09/08	1 544 500	2,46 %
BSPCE	03/12/04	2,40 euros	0%	31/03/06 au 03/12/09	1 486 500	2,30 %
Options de souscription d'action	03/12/04	2,40 euros	0%	31/03/06 au 03/12/09	1 585 800	2,46 %
Options de souscription d'action	11/01/06	5,35 euros	-4,61%	11/01/08 au 11/01/12	2 790 300	3,79 %
Options de souscription d'action	11/01/06	5,61 euros	0%	11/01/08 au 11/01/12	612 000	0,86 %
Options de souscription d'action	07/06/06	5,37 euros	-4,86%	07/06/10 au 07/06/12	40 200	0,005 %
Options de souscription d'action	03/01/07	4,10 euros	-4,28%	03/01/09 au 03/01/13	2 811 000	3,97%
Options de souscription d'action	03/01/07	4,30 euros	0%	03/01/09 au 03/01/13	710 100	1,00%

Stock Options et BSPCE restant à exercer au 31/12/07

	Actions potentielles	Capital potentiel (en €)
BSPCE restant à exercer	987 258	49 362,90
Stock Options restant à exercer	7 101 978	355 098,90
Total	8 089 236	404 461,80

Au 31 décembre 2007, en cas d'exercice de la totalité des bons et options, soit 8 089 236 actions, la dilution potentielle serait de 11,07 %.

Plans d'options de souscription d'actions votés de 2002 à 2007

Plans de Stock Options votés en 2003

Conseil d'Administration	21/03/03	15/09/03
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	714 000	1 544 500
Nombre de personnes concernées :	39	96
dont dirigeants	0	0
Début d'exercice	21/03/2006	15/09/2006
Fin d'exercice	21/03/2008	15/09/2008
Prix de souscription	1,25 euros	1,75 euros
Options annulées au 31/12/07	161 000	349 500
Options exercées au 31/12/07	509 872	1 004 500
Options non encore exercées au 31/12/07	43 128	190 500

Plan de Stock Options voté en 2004

Conseil d'Administration	03/12/04		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 585 800		
Nombre de personnes concernées :	91		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros		
Options annulées au 31/12/07	81 000	148 600	204 300
Options exercées au 31/12/07	352 550	221 700	-
Options non encore exercées au 31/12/07	95 050	158 300	324 300

Plans de Stock Options votés en 2006

Conseil d'Administration	11/01/2006			11/01/2006				07/06/2006	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000			2 790 300				40 200	
Personnes concernées :	33			101				2	
dont dirigeants	0			5				0	
Début d'exercice	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/11	07/06/10	07/06/11
Fin d'exercice	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	07/06/12	07/06/12
Prix de souscription (€)	5,61	5,61	5,61	5,35	5,35	5,35	5,35	5,37	5,37
Options annulées au 31/12/07	83 000	83 000	83 000	52 400	52 400	95 000	42 600	-	-
Options exercées au 31/12/07	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non encore exercées au 31/12/07	121 000	121 000	121 000	268 500	268 500	1 139 700	871 200	20 100	20 100

Plans de Stock Options votés en 2007

Conseil d'Administration	03/01/2007			03/01/2007		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100			2 811 000		
Nombre de personnes concernées :	39			123		
dont dirigeants	1			4		
Début d'exercice	03/01/09	03/01/10	03/01/11	03/01/09	03/01/10	03/01/11
Fin d'exercice	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13

Prix de souscription (€)	4,30	4,30	4,30	4,10	4,10	4,10
Options annulées au 31/12/07	35 100	35 100	35 100	25 400	25 400	25 400
Options exercées au 31/12/07	-	-	-	-	-	-
Options non encore exercées au 31/12/07	201 600	201 600	201 600	349 900	349 900	2 035 000

Emission de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) votés de 2003 à 2004

Plans de BSPCE votés en 2003 et 2004

Conseil d'Administration	21/03/03	15/09/03	03/12/04		
Nombre de BSPCE attribués:	220 000	1 422 500	1 486 500		
Nombre de personnes concernées :	9	36	32		
dont dirigeants	0	0	0		
Début d'exercice	21/03/2006	15/09/2006	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008
Fin d'exercice	21/03/2008	15/09/2008	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	1,25 euros	1,75 euros	2,40 euros		
BSPCE annulés au 31/12/07	60 000	52 000	-	19 900	41 500
BSPCE exercés au 31/12/07	160 000	1 087 642	404 800	315 900	-
Bons non encore exercés au 31/12/07	-	282 858	90 700	159 700	454 000

Plans d'options de souscription d'actions attribuées postérieurement à la clôture

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés et dirigeants du groupe des options de souscription d'actions, le nombre d'actions résultant des options de souscription ne devant pas être supérieur à 5 % du montant des actions composant le capital social au moment de l'utilisation de l'autorisation par le Conseil d'administration.

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2007, le Conseil d'administration de la société a décidé, dans sa séance du 11 avril 2008, l'attribution d'options de souscription au profit des salariés et dirigeants du Groupe portant sur 3 521 100 actions.

Conseil d'Administration	11/04/08			11/04/08		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	3 110 250			534 300		
Nombre de personnes concernées :	199			48		
dont dirigeants	4			0		
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2011	11/04/2012	11/05/2010	11/04/2011	11/04/2012
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,80 euros			2,95 euros		
Options annulées au 31/05/08	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31/05/08	-	-	-	-	-	-
Options non encore exercées au 31/05/08	548 550	548 550	2 013 150	178 100	178 100	178 100

Suite à l'exercice de droit de souscription attaché à des options de souscription d'actions et à des BSPCE, les salariés du Groupe Gameloft ont exercé 70 318 actions supplémentaires depuis la date de clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2007. D'autre part, 111 300 options ont été annulées entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mai 2008 suite aux départs d'employés. Le tableau ci-dessous établit donc la situation au 31 mai 2008 des plans de stock options et de BSPCE en prenant compte des options et bons exercés et annulés et du plan d'options du 11 avril 2008.

Résumé plans de Stock Options et de BSPCE au 31/05/08

	Actions potentielles	Capital potentiel (en €)
Bons de souscription à exercer	920 658	31 032,90 €
Stock options à exercer	10 631 510	531 575,50 €
Total	11 552 168	562 608,40 €

En cas d'exercice de la totalité des bons et options, soit 11 552 168 actions, la dilution potentielle serait de 13,65 %.

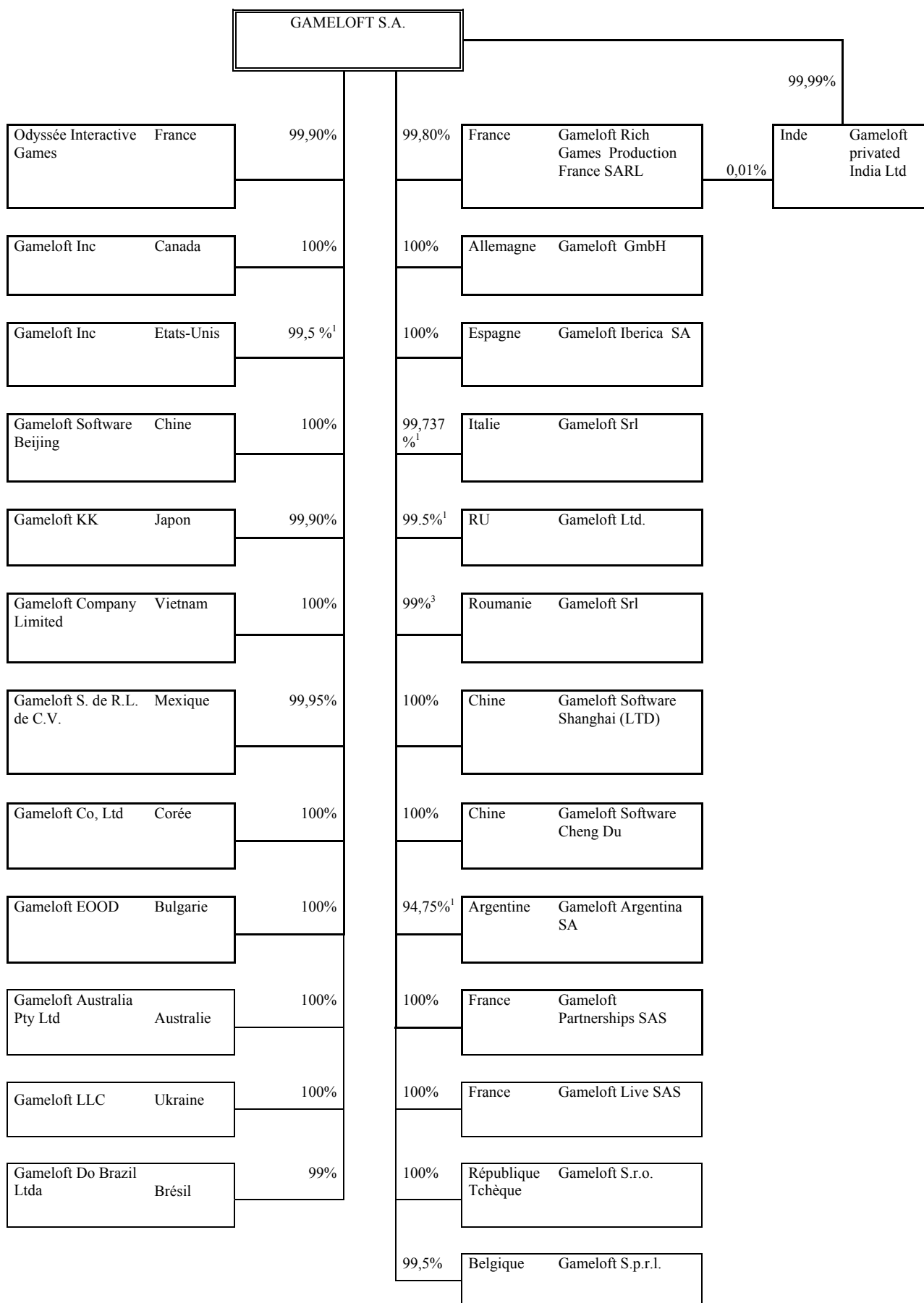
Information sur l'actionnariat salarié

Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre	Prix moyen pondéré	Plan N° et date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	856 000	4,10€	Plan n°7 - 03/01/2013
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 salariés dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	930 000	1,89€	Plan 2 - 24/10/2007 Plan 4 - 15/09/2008 Plan 5 - 03/12/2009

2.2.1.4 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nbre d'actions	Nbre d'actions cumulé	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission			
						Par apports en numéraire	Par apport en nature	Capital cumulé
28/06/05	Augmentation de capital réservée à personnes dénommées	2 623 296	67 190 119	0,05 €	10 230 854,40 €	10 362 019,20 €		3 359 505,95
31/12/05	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2005	1 660 197	68 850 316	0,05 €	747 088,65 €	830 098,50 €		3 442 515,80
31/12/06	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2006	1 906 268	70 756 584	0,05 €	3 203 145,40 €	3 298 458,80 €		3 537 829,20
31/12/07	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2007	2 301 773	73 058 357	0,05 €	4 268 459,55 €	4 268 459,55 €		3 652 917,85

2.2.2 Structure du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2007



2.2.3 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2005		<i>Capital et droits de vote</i>		
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	15 473 581	22,474 %	24 976 357	31,857 %
<i>dont Guillemot Brothers S.A.</i>	6 053 855	8,793 %	9 484 130	12,097 %
<i>dont Claude Guillemot</i>	2 208 706	3,208 %	3 371 767	4,301 %
<i>dont Michel Guillemot</i>	1 749 050	2,540 %	2 909 455	3,711 %
<i>dont Yves Guillemot</i>	1 626 049	2,362 %	2 786 453	3,554 %
<i>dont Gérard Guillemot</i>	2 223 188	3,229 %	3 384 731	4,317 %
<i>dont Christian Guillemot</i>	1 347 703	1,957 %	2 509 761	3,201 %
<i>dont Yvette Guillemot</i>	170 030	0,247 %	340 060	0,434 %
<i>dont Marcel Guillemot</i>	95 000	0,138 %	190 000	0,242 %
Ubi Soft Entertainment S.A.	13 367 923	19,416 %	13 367 923	17,050 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,099 %	68 023	0,087 %
CONCERT	28 909 527	41,989 %	38 412 303	48,994 %
Autodétention	-	0,000 %	-	-
Cominvest Asset Management	4 069 000	5,910 %	3 229 000	4,118 %
			840 000	1,071 %
Dexia Asset Management	2 945 000	4,277 %	2 945 000	3,756 %
Public	32 926 789	47,824 %	32 976 210	42,060 %
Total	68 850 316	100%	78 402 513	100%

Au 31 décembre 2006		<i>Capital et droits de vote</i>		
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	14 937 947	21,000 %	23 837 248	27,437 %
<i>dont Guillemot Brothers S.A.</i>	6 448 221	9,113 %	9 878 496	12,394 %
<i>dont Claude Guillemot</i>	2 102 706	2,972 %	3 192 872	4,006 %
<i>dont Michel Guillemot</i>	1 643 050	2,322 %	2 730 560	3,426 %
<i>dont Yves Guillemot</i>	1 120 049	1,583 %	1 968 558	2,470 %
<i>dont Gérard Guillemot</i>	2 117 188	2,992 %	3 205 836	4,022 %
<i>dont Christian Guillemot</i>	1 241 703	1,755 %	2 330 866	2,924 %
<i>dont Yvette Guillemot</i>	170 030	0,240 %	340 060	0,427 %
<i>dont Marcel Guillemot</i>	95 000	0,134 %	190 000	0,238 %
Ubi Soft Entertainment S.A.	13 367 923	18,893 %	13 367 923	16,772 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,096 %	68 023	0,085 %
CONCERT	28 373 893	40,101 %	37 273 194	46,764 %
Autodétention	-	0,000 %	-	-
Cominvest Asset Management	5 101 591	7,210 %	5 101 591	6,401 %
Dexia Asset Management	4 400 167	5,524 %	4 400 167	5,521 %
DWS Investment (Deutsche Bank)	3 908 300	5,524 %	3 908 300	4,903 %
SG Asset Management	688 723	0,973 %	688 723	0,864 %
Public	28 283 910	47,824 %	32 976 210	42,060 %
Total	70 756 584	100%	78 402 513	100%

Au 31 décembre 2007

Capital et droits de vote

	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	13 321 947	18,235 %	21 921 248	26,773 %
dont Guillemot Brothers S.A.	6 108 221	8,361 %	9 538 496	11,650 %
dont Claude Guillemot	2 142 706	2,933 %	3 232 872	3,948 %
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,304 %	2 770 560	3,384 %
dont Yves Guillemot	1 080 049	1,478 %	1 928 558	2,355 %
dont Gérard Guillemot	801 188	1,097 %	1 589 836	1,942 %
dont Christian Guillemot	1 231 703	1,686 %	2 320 866	2,835 %
dont Yvette Guillemot	170 030	0,233 %	340 060	0,415 %
dont Marcel Guillemot	95 000	0,130 %	190 000	0,232 %
dont Tiphaine Guillemot	10 000	0,014%	10 000	0,012 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,093 %	68 023	0,083 %
CONCERT	13 389 970	18,328 %	21 989 271	26,856 %
Autodétention	-	0,000 %	-	-
Calyon	9 200 000	12,593 %	9 200 000	11,236 %
Fidelity	8 198 324	11,222 %	8 198 324	10,013 %
Cominvest Asset Management	5 101 591	6,983 %	5 101 591	6,231 %
Dexia Asset Management	4 400 167	6,023 %	4 400 167	5,374 %
Public	32 768 305	44,852 %	32 9867 581	40,289 %
Total	73 058 357	100%	81 876 934	100%

Au 30 avril 2008

Capital et droits de vote

	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	13 471 947	18,428 %	22 071 248	26,938 %
dont Guillemot Brothers S.A.	6 108 221	8,355 %	9 538 496	11,642 %
dont Claude Guillemot	2 142 706	2,931 %	3 232 872	3,940 %
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,302 %	2 770 560	3,381 %
dont Yves Guillemot	1 080 049	1,477 %	1 928 558	2,354 %
dont Gérard Guillemot	801 188	1,096 %	1 589 836	1,940 %
dont Christian Guillemot	1 231 703	1,685 %	2 320 866	2,833 %
dont Yvette Guillemot	170 030	0,233 %	340 060	0,415 %
dont Marcel Guillemot	95 000	0,130 %	190 000	0,232 %
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,219%	160 000	0,195 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,093 %	68 023	0,083 %
CONCERT	13 539 970	18,521 %	22 139 271	27,021 %
Autodétention	-	0,000 %	-	-
Calyon	9 200 000	12,584 %	9 200 000	11,229 %
Fidelity (FMR)	7 493 560	10,250 %	7 493 560	9,146 %
T. Rowe Price	7 352 805	10,058 %	4 548 300	5,551 %
Cominvest Asset Management	5 101 591	6,978 %	5 101 591	6,226 %
Amiral Gestion	4 239 505	5,799 %	4 239 505	5,174 %
Public	26 179 644	35,810 %	29 211 725	35,653 %
Total	73 107 075	100%	81 933 952	100%

Les organes d'administration, représentés par les administrateurs Christian, Claude, Gérard, Michel, Yves et Marcel Guillemot, détiennent de manière directe et indirecte 18,52 % du capital et 27,02 % des droits de vote. Guillemot Corporation détient 0,093 % du capital. Guillemot Brothers, Guillemot Corporation SA et les membres de la famille Guillemot contrôlent de concert Gameloft.

2.2.4 Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Déclarant :		Monsieur Christian Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	04/09/2007	16 000	6,09 €	97 440,00 €
Cession	05/09/2007	3 000	6,07 €	18 210,00 €
Cession	06/09/2007	5 000	6,02 €	30 100,00 €
Cession	07/09/2007	26 000	6,02 €	156 520,00 €

Déclarant :		Monsieur Yves Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	5/11/2007	346	7,08 €	2 449,68 €
Cession	6/11/2007	59 854	6,80 €	407 007,20 €
Cession	9/11/2007	1 419	6,80 €	9 649,20 €
Cession	13/11/2007	12 559	6,52 €	81 884,68 €
Cession	14/11/2007	5 822	6,61 €	38 483,42 €

Déclarant :		Monsieur Gérard Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	12/01/2007	53 390	4,93 €	262 813,37 €
Cession	15/01/2007	37 616	4,99 €	187 703,84 €
Cession	31/01/2007	97 000	4,97 €	482 090,00 €
Cession	01/02/2007	25 787	5,20 €	134 092,40 €
Cession	19/02/2007	15 481	5,17 €	80 036,77 €
Cession	20/02/2007	2 150	5,16 €	11 094,00 €
Cession	21/02/2007	11 203	5,15 €	57 695,45 €
Cession	22/02/2007	95 977	5,06 €	485 643,62 €
Cession	23/02/2007	41 791	5,09 €	212 716,19 €
Cession	26/02/2007	131 341	5,06 €	664 585,46 €
Cession	27/02/2007	111 112	5,04 €	560 004,48 €
Cession	01/03/2007	20 000	5,02 €	100 400,00 €
Cession	02/03/2007	52 709	4,83 €	254 584,47 €
Cession	06/03/2007	97 606	4,80 €	468 509,80 €
Cession	16/03/2007	80 000	5,06 €	404 800,00 €
Cession	19/03/2007	142 953	5,05 €	721 912,65 €
Cession	20/03/2007	2 400	5,15 €	12 360,00 €
Cession	22/03/2007	77 400	5,16 €	399 384,00 €
Cession	05/04/2007	45 052	4,97 €	223 908,44 €
Cession	10/04/2007	41 000	4,99 €	204 590,00 €
Cession	11/04/2007	21 000	4,97 €	104 370,00 €
Cession	12/04/2007	30 000	4,97 €	149 100,00 €
Cession	13/04/2007	52 345	4,99 €	261 201,55 €
Cession	16/04/2007	38 000	4,98 €	189 240,00 €
Cession	17/04/2007	32 768	4,98 €	163 184,64 €

Déclarant :	Ubisoft Entertainment Société Anonyme
Personne liée à :	Monsieur Yves Guillemot. Qualité : Administrateur et Directeur Général

					Délégué.
Description de l'instrument financier :					Actions
Lieu de l'opération :					Paris
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération	
Cession	12/07/2007	13 367 923	6,08 €	81 276 971,84 €	

Déclarant :					Guillemot Brothers Société Anonyme
Personne liée à :					Monsieur Christian Guillemot. Qualité : Administrateur et Président Directeur Général.
Description de l'instrument financier :					Actions
Lieu de l'opération :					Paris
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération	
Cession	30/01/2007	400	5,20 €	2 080,00 €	
Cession	01/02/2007	43600	5,20 €	226 720,00 €	
Cession	02/02/2007	6 300	5,20 €	32 760,00 €	
Cession	05/02/2007	49 700	5,20 €	258 440,00 €	
Cession	22/03/2007	77400	5,20 €	10 400,00 €	
Cession	23/04/2007	15 000	5,22 €	78 300,00 €	
Cession	24/04/2007	15 000	5,21 €	78 150,00 €	
Cession	30/05/2007	10 000	5,82 €	58 200,00 €	
Cession	31/05/2007	58 000	5,92 €	343 360,00 €	
Cession	17/09/2007	14 094	5,73 €	80 758,62 €	
Cession	18/09/2007	45 000	5,70 €	256 500,00 €	
Cession	19/09/2007	19 606	5,74 €	112 538,44 €	
Cession	20/09/2007	7 000	5,72 €	40 040,00 €	
Cession	21/09/2007	4 000	5,70 €	22 800,00 €	
Cession	14/11/2007	31 576	6,72 €	212 190,72 €	
Cession	15/11/2007	8 354	6,73 €	56 222,42 €	
Cession	31/12/2007	10 070	6,10 €	61 427,00 €	

2.2.5 Rachat par la société de ses propres actions

2.2.5.1 Cadre juridique

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007 a, sous sa cinquième résolution, autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le «Programme de Rachat») conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce.

2.2.5.2 Caractéristiques du Programme de Rachat

Le Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 28 décembre 2008. En vertu de cette autorisation, le prix maximum a été fixé à 10 € et le nombre d'actions à acquérir dans le cadre du Programme de Rachat d'actions a été fixé dans la limite de 10 % du capital au jour de l'assemblée. Les différents objectifs du Programme de Rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ont été ainsi définis :

- l'annulation d'actions par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi;
- l'attribution d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, pour le service d'options d'achats ou au titre de plans d'épargne groupe ou encore au titre des attributions d'actions gratuites, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- la conservation des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe initiées par la société, par voie d'offre publique ou autrement ;
- la réalisation d'opérations et de ventes dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et,
- la mise en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

2.2.5.3 Bilan du Programme de Rachat

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice d'achats ou de ventes de nos propres actions.

Tableau des opérations réalisées dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce au cours de l'exercice 2007 :

Du 01/01/07 au 31/12/07	Flux bruts cumulés	
	Achat/Rétrocessions	Vente/Transferts
Nombres de titres	-	-
Cours moyen de la transaction	€ -	€ -
Prix d'exercice moyen	-	-
Montants	€ -	€ -

2.2.6 Evolution des cours depuis janvier 2005

Mois	Cours maximum (en euros)	Cours minimum (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume échangé
Janvier 2005	3,28	2,80	2,99	3 939 845
Février 2005	3,33	3,00	3,14	3 631 429
Mars 2005	3,30	3,06	3,16	3 173 801
Avril 2005	3,45	3,13	3,27	1 916 459
Mai 2005	3,69	3,30	3,43	2 529 419
Juin 2005	4,37	3,63	3,95	6 273 050
Juillet 2005	4,71	4,35	4,49	5 026 254
Août 2005	5,63	4,87	5,35	4 883 138
Septembre 2005	6,03	4,80	5,45	5 900 940
Octobre 2005	6,67	5,17	5,98	7 050 297
Novembre 2005	5,88	5,43	5,61	3 049 662
Décembre 2005	6,00	5,37	5,77	3 644 802
Janvier 2006	6,25	5,25	5,76	6 465 875
Février 2006	6,17	5,76	5,91	3 491 625
Mars 2006	6,32	5,71	6,12	4 542 751
Avril 2006	5,99	5,63	5,77	3 675 523
Mai 2006	6,00	5,34	5,64	5 524 010
Juin 2006	5,85	5,00	5,50	1 923 253
Juillet 2006	5,80	3,39	4,82	6 748 607
Août 2006	4,66	3,98	4,28	3 096 354
Septembre 2006	4,52	3,82	4,16	2 653 158
Octobre 2006	4,60	4,02	4,33	4 043 799
Novembre 2006	4,47	4,05	4,23	3 439 302
Décembre 2006	4,53	4,04	4,26	4 001 477
Janvier 2007	5,34	4,45	4,88	5 268 025
Février 2007	5,28	4,65	5,14	5 136 589
Mars 2007	5,25	4,65	5,01	6 998 819
Avril 2007	5,57	4,93	5,12	4 228 299
Mai 2007	6,05	5,60	5,84	7 964 323
Juin 2007	6,23	5,69	5,98	4 291 447
Juillet 2007	6,54	5,25	6,13	4 748 411
Août 2007	7,08	5,70	6,42	10 553 942
Septembre 2007	6,45	5,49	5,83	3 884 098
Octobre 2007	7,32	5,80	6,50	4 956 481
Novembre 2007	7,22	5,80	6,42	4 051 262
Décembre 2007	6,57	5,72	6,12	2 139 537

Source : Euronext

2.2.7 Dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création et n'a pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche.

2.2.8 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires.

2.2.9 Titres et actifs nantis

Néant.

2.2.10 Ordre du jour et projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 25 juin 2008

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation de la Société et du groupe qu'elle contrôle durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux annuels et quitus aux administrateurs;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation accordée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions ; et
- Pouvoirs.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation accordée au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société, par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, soit avec droit préférentiel de souscription, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ;
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ;

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise;
- Fixation du plafond global des augmentations de capital ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

I. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première Résolution (*Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve tels qui lui ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître une perte nette comptable de 2 538 406,11 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième Résolution (*Affectation du résultat*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation de la société et son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et du rapport général des commissaires aux comptes dudit exercice, décide d'imputer la perte se montant à 2 538 406,11 Euros au 31 décembre 2007 sur le report à nouveau déficitaire.

L'assemblée générale prend en outre acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième Résolution (*Approbation des comptes consolidés*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés établis en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir une perte de 4 080 115 euros.

Quatrième Résolution (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées au dit article.

Cinquième Résolution (*Autorisation de rachat par Gameloft SA de ses propres actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de délégation, à opérer en bourse sur les actions de la Société à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par les lois et règlements en vigueur, notamment en vue :

- de leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve de l'adoption de septième résolution ci-après ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société ou de tout plan d'attributions d'actions gratuites, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre maximum d'actions que la société peut acquérir est fixé à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, sur la base du nombre d'actions existant à ce jour, de 730 535 actions.

Le prix maximal d'achat par action est fixé à 10€. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 73 058 357 euros.

Toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de ces titres après l'opération.

Les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en cas d'offre publique dans le respect et les limites de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 28 juin 2007 pour la partie non utilisée.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tous accords en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et tous autres organismes et d'une manière faire le nécessaire.

Sixième Résolution (*Pouvoirs pour formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.

II. De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Septième Résolution (*Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société par annulation d'actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société existant au jour de l'opération, par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution et réduire corrélativement le capital social, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 28 juin 2007 dans sa septième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour la mise en œuvre de cette autorisation et notamment pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital et modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités consécutives, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Huitième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1 - Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes.

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée est fixé à cinq millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'augmentation décidée ;
- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.

6 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auquel ces valeurs mobilières donnent droit.

7 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, d'imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

8 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

9 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Neuvième Résolution *(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la*

société, avec suppression du droit préférentiel de souscription) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92 :

1 - Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes.

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq millions d'euros, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution. Etant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur toute partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

6 - Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit.

8 - Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission.

9 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

10 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

11 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Dixième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, soit avec droit préférentiel de souscription, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce:

1 - Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi et selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les huitième et neuvième résolutions, dans les trente jours de la souscription et dans la limite de 15% du nombre de titres de l'émission initiale.

2 - Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital supplémentaire susceptible d'être réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième Résolution (*Autorisation au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et dirigeants du groupe*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce :

1 - Autorise le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel, ou de certains d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévus par la loi.

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Constate qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

4 - Décide que le nombre total des options qui seront ainsi consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit d'acheter ou de souscrire un nombre d'actions nouvelles supérieur à 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

5 - Décide que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires des options sera fixé par le conseil d'administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires, sur la base du cours de Bourse de la Société, sans pouvoir être ;

- dans le cas d'octroi d'options de souscription d'actions : inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscriptions seront consenties,
- dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions : inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

6 - Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment, à l'effet de :

- arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
- fixer les modalités et conditions des options, et notamment les dates auxquelles seront consenties les options, la durée de validité des options (étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans), la ou les dates ou périodes d'exercice des options, des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options, arrêter la date de jouissance (même rétroactive) ;
- constater, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options

de souscription, modifier les statuts en conséquence et effectuer toutes formalités consécutives, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui sera nécessaire.

7 - Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième Résolution (*Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du groupe*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce:

1 - Autorise le conseil d'administration :

- à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce ;
- à réaliser, le cas échéant, une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes pour procéder à l'émission d'actions gratuites.

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de leur attribution définitive.

5 - Prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision comporte au profit des attributaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions.

6 - Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

7 - Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment, à l'effet de :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories des bénéficiaires, des attributions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements susvisés ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions ;
- procéder, le cas échéant, afin de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations effectuées sur le capital de la Société ;
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
- inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte nominatif au nom du titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
- conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et plus généralement, faire tout ce qui serait nécessaire.

Treizième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 443-1 et suivants et du Code du travail :

1 - Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société et des

sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise.

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide de fixer à 100 000 euros le montant nominal maximum des actions qui pourront être souscrites par les salariés en vertu de la présente délégation, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide de supprimer, en faveur des salariés susvisés adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles qui renonceraient, en outre, à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués sur le fondement de cette délégation.

5 - Confère tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment, à l'effet de :

- mettre en place tout plan d'épargne entreprise qui serait nécessaire, fixer les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne ; en établir ou modifier le règlement ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions nouvelles ;
- décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires adhérents à un plan d'épargne entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures permises par les dispositions légales ou réglementaires ;
- fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires pour souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à émettre des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix d'émission en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions nouvelles (même rétroactive) ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite fixée ci-dessus, le ou les postes des capitaux propres sur lesquels elles seront prélevées ainsi que les conditions d'attribution des actions ;
- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émission sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;
- accomplir, d'une manière générale, tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour (i) parvenir à la bonne fin des émissions qui seraient réalisées et notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés et (ii) constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital et modifier corrélativement les statuts.

7 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième Résolution (*Plafond global des augmentations de capital*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le plafond global de l'augmentation de capital qui pourrait résulter, immédiatement ou à terme de l'ensemble des émissions d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait réalisée en vertu des délégations de compétence et pouvoirs envisagés aux huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions de la présente assemblée générale, à un montant nominal global de 10.000.000 d'euros.

Etant précisé que le montant visé ci-dessus ne tien pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Quinzième Résolution (*Pouvoirs pour formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.

3 Présentation de la Société et du Groupe

Créée en décembre 1999, Gameloft développe et édite des jeux vidéo pour téléphones mobiles et consoles de jeux. Cette activité à fort contenu technologique s'articule autour de jeux grand public que les consommateurs peuvent télécharger directement dans leur téléphone mobile ou leur console de jeux. La société s'est dotée d'un catalogue de jeux riche et varié et s'est imposée comme le leader mondial sur le marché du jeu sur téléphone mobile. Gameloft traite aujourd'hui avec tous les acteurs clés de ce marché: de Nokia à Motorola chez les constructeurs de téléphones, d'Orange à Vodafone chez les opérateurs télécom et de Nintendo à Sony chez les constructeurs de consoles de jeux. Gameloft emploie aujourd'hui environ 4 000 personnes réparties dans 23 pays à travers le monde.

3.1 *Activité de Gameloft*

3.1.1 Les jeux sur téléphones mobiles

La pénétration du téléphone mobile à travers le monde a été extrêmement rapide. Le nombre d'abonnés mobiles dans le monde était estimé à plus de 2,3 milliard en octobre 2006¹ alors qu'il n'était que de 0,1 milliard dix ans plus tôt en 1996². Pour un développeur et éditeur de jeux, cette base d'utilisateurs représente une opportunité unique de vendre ses produits à une population sensiblement plus élargie que celle des jeux vidéo classiques. Le groupe Gameloft s'est donc positionné dès l'an 2000 sur ce marché et en est devenu le leader à travers un catalogue de jeux diversifiés, des licences fortes et le réseau de clients et distributeurs le plus étoffé du marché. Les jeux sur mobiles sont donc aujourd'hui le cœur d'activité du Groupe Gameloft et représentent plus de 90% des revenus de la société.

L'arrivée en 2002 des technologies Java et Brew appliquées au téléphone portable a totalement révolutionné le marché du jeu sur mobile. Ces deux technologies ont en effet permis trois avancées majeures dans l'industrie du jeu sur mobile:

- les consommateurs peuvent à présent télécharger directement sur leur téléphone portable des jeux d'action de qualité similaire aux jeux DS de Nintendo. Le téléchargement "over the air", c'est-à-dire par le téléphone mobile directement sur les réseaux télécoms, donne au consommateur une flexibilité et une liberté totale dans l'achat et la sauvegarde de ses jeux. Ceux-ci peuvent être conservés dans les téléphones, sans coût additionnel, aussi longtemps que le consommateur le souhaite. Selon les modèles de téléphones, le consommateur peut stocker entre 10 et 50 jeux sur son téléphone;
- le téléchargement d'un jeu et le jeu lui-même ne dépendent pas de la qualité des réseaux télécom. Les réseaux GSM permettent à un consommateur de télécharger un jeu en moins d'une minute. Le téléchargement d'un jeu Gameloft ne requiert donc pas la mise en place des réseaux UMTS, dits de "troisième génération". D'autre part, une fois le téléchargement effectué, le consommateur joue directement sur son téléphone sans être connecté au réseau. Il n'y a donc pas d'interruption possible du jeu due aux défaillances éventuelles du réseau. Il n'y a pas non plus de coût de connexion pour le consommateur lorsqu'il joue avec un jeu téléchargeable. Le prix d'un jeu téléchargeable Gameloft se limite donc à son prix de vente et de téléchargement, compris généralement entre 3€ et 6€;
- les technologies Java et Brew sont des standards qui s'imposent progressivement à tous les constructeurs de téléphones. Cette standardisation permet à Gameloft d'adapter pour un coût limité ses jeux sur la grande majorité des nouveaux téléphones qui sont commercialisés aujourd'hui. Cette généralisation des standards Java et Brew assure par ailleurs à Gameloft un potentiel de croissance significatif. En mars 2007, le nombre de téléphones Java dans le monde s'élevait à 1,2 milliard comparé à 1 milliard en 2006 et 579 millions en 2005³.

Gameloft a été une des premières sociétés au monde à développer des jeux pour les téléphones Java et Brew et s'est constitué depuis la fin de l'année 2001 un large catalogue de jeux téléchargeables. Ce catalogue est compatible avec la quasi totalité des téléphones Java et Brew commercialisés aujourd'hui. Ces jeux fonctionnent notamment sur les téléphones Nokia, Motorola, Samsung, Sony Ericsson, Sharp, LG, Mitsubishi, Sagem, etc. Au total, ce sont aujourd'hui près de 200 jeux Gameloft qui sont téléchargeables sur plus de 1 200 modèles de téléphones mobiles différents.

¹ Source : Merrill Lynch, janvier 2007

² Source : CSFB, juillet 2002

³ Source : Sun Microsystems, Ovum, mars 2007

Gameloft bénéficie de trois canaux de distribution différents pour ses jeux mobiles: les opérateurs télécoms, les constructeurs de téléphones et les portails de logos et sonneries.

1. Les jeux Gameloft sont distribués par plus de 180 opérateurs télécoms dans plus de 80 pays à travers le monde. Le nombre de consommateurs potentiels auxquels Gameloft a directement accès grâce à ces opérateurs s'élève à plus de 1,5 milliard. A ce jour, aucun concurrent de Gameloft ne possède un réseau de distribution équivalent. Les abonnés de ces opérateurs peuvent acheter et télécharger les jeux Gameloft directement dans leur téléphone à travers le portail mobile de leur opérateur. Le processus d'achat des jeux Java et Brew est simple et rapide et ne coûte en moyenne qu'entre 3€ et 6€ au consommateur. Le portail mobile de l'opérateur donne accès au catalogue de jeux Gameloft. Les jeux y sont décrits et le prix du jeu indiqué. Le consommateur n'a plus qu'à choisir le jeu et à demander son téléchargement sur son téléphone. La facturation est gérée par l'opérateur: le coût du jeu est intégré dans la facture téléphonique du consommateur. Les opérateurs agissent ici en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre l'opérateur-distributeur et Gameloft. Plus de 80% des téléchargements de jeux Gameloft se font par le biais des opérateurs.

2. Les constructeurs de téléphones qui sont aujourd'hui clients et partenaires de Gameloft sont Nokia (n°1 mondial des constructeurs de téléphones en 2006), Samsung (n°2 mondial), Motorola (n°3 mondial), Sony-Ericsson (n°4 mondial), LG (n°5 mondial), Sagem, Mitsubishi, etc. Ces constructeurs achètent à Gameloft un ou plusieurs jeux mobiles afin de les intégrer directement dans le téléphone. Le jeu est donc immédiatement utilisable par le consommateur sans coût additionnel pour lui. Parallèlement à cette offre de jeux embarqués, les constructeurs ont commencé à mettre en place récemment leurs propres systèmes de téléchargement de jeux mobiles qui concurrencent les portails de téléchargements des opérateurs. Gameloft vend donc ses jeux mobiles à travers les portails de Nokia (portail Ngage), de Samsung (Samsung Fun Club), Sony Ericsson (Fun & Download) et Apple (AppStore sur iPhone et iTunes sur iPod). Nous prévoyons que la part des constructeurs dans la distribution de jeux mobiles augmente au dépend de la part opérateurs.

3. Les sociétés de téléchargements de logos, musiques et sonneries distribuent depuis 2002 les jeux Gameloft à travers leurs portails web et leurs services audiotels. Ces sociétés exploitent notamment des numéros de téléphones surtaxés ou des services de SMS surtaxés que les consommateurs peuvent utiliser afin de télécharger des jeux sur leur téléphone. Le temps d'appel sur un numéro de téléphone surtaxé dure environ trois minutes, soit un coût pour le consommateur compris entre 3€ et 6€ en moyenne. Immédiatement après la fin de l'appel, le consommateur reçoit le jeu directement dans son téléphone. En utilisant les services de SMS surtaxés, le consommateur n'a qu'à envoyer un SMS surtaxé avec le code du jeu et il recevra automatiquement le jeu en question sur son téléphone. Les revenus sont partagés entre le site et Gameloft. A ce jour, Gameloft a mis en place un réseau de près de 150 affiliés qui vendent ses jeux.

3.1.2 Les jeux sur consoles

Gameloft a commencé à adapter dès 2004 son catalogue de jeux aux nouvelles consoles lancées par Nintendo, Microsoft et Sony. Ces consoles se rapprochent en effet progressivement des téléphones d'un point de vue technique mais aussi en ce qui concerne le type de consommateur. Gameloft adapte ainsi en décembre 2004 *Asphalt: Urban GT*, à la console portable de Nintendo, la Nintendo DS, sortie aux Etats-Unis et au Japon lors du quatrième trimestre 2004 et en Europe lors du premier trimestre 2005. Le lancement d'*Asphalt: Urban GT* sur DS a été un succès important pour Gameloft puisque le jeu s'est classé parmi les 4 meilleures ventes de la console portable de Nintendo aux Etats-Unis comme en Europe. Gameloft a été la seule société spécialisée dans le jeu sur mobile à avoir été sélectionnée par Nintendo pour développer sur sa nouvelle console. Suite au succès rencontré par *Asphalt: Urban GT*, Gameloft a lancé en 2005 le jeu *Splinter Cell* sur la console portable DS de Nintendo. Par la suite, le rythme de sorties de jeux Gameloft sur la Nintendo DS s'est accéléré avec la commercialisation de plusieurs jeux en 2007 sur cette console tels que *Platinum Sudoku*, *Brothers in Arms* et *2008 Real Football*. Les jeux DS sont vendus en magasin sous la forme de cartouches de jeux dont le prix oscille entre 30€ et 50€. Gameloft prévoit de sortir plusieurs nouveaux jeux sur la Nintendo DS en 2008.

A la Nintendo DS s'est rajoutée depuis 2007 d'autres consoles grand public sur lesquelles la société a commencé à développer ses jeux. Gameloft a ainsi lancé en mars 2008 son premier jeu, *Brain Challenge*, sur le service Xbox Live Arcade de Microsoft. Ce service propose aux possesseurs de consoles Xbox de télécharger par Internet des jeux grand public à un prix bien inférieur à celui des jeux cartouches achetés en magasin. Les jeux Xbox Live Arcade sont ainsi vendus aux alentours de 10€ en Europe et 10\$ aux Etats-Unis. *Brain Challenge* s'est installé en têtes des ventes des jeux Xbox Live Arcade immédiatement après son lancement. Gameloft travaille aussi actuellement au développement de jeux pour le service Wiiware de Nintendo et le service PS Store de Sony qui fonctionnent sur le même principe que celui de la Xbox Live Arcade. Une dizaine de jeux Wiiware et PS Store sont en cours de développement dans les studios de la société actuellement.

Les ventes de jeux consoles ont représenté 6% du chiffre d'affaires de Gameloft lors du premier trimestre 2008 et la société prévoit que cette part augmentera dans les trimestres à venir.

3.1.3 Commentaires sur l'activité et les résultats de l'exercice 2007

Chiffres clés de l'exercice 2007

Les comptes de Gameloft pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 s'établissent comme suit :

En MEuros	2007	2006
Chiffre d'affaires	96,1	68,4
Résultat opérationnel courant*	2,9	2,5
Résultat opérationnel	(0,3)	19,2
Résultat financier	(1,5)	(1,6)
Charge d'impôt	(2,3)	(1,3)
Résultat net part du Groupe	(4,1)	16,3
Capitaux propres	47,2	44,2

* avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en actions

Evolution du chiffre d'affaires trimestriel :

CA en MEuros	2007	2006	Variation
1er trimestre	22,7	14,8	+ 54 %
2ème trimestre	23,2	15,8	+ 47 %
3ème trimestre	24,4	16,1	+ 51 %
4ème trimestre	25,8	21,8	+ 19 %
Total exercice	96,1	68,4	+ 40 %

Sur l'ensemble de l'année 2007, le chiffre d'affaires est en hausse de 40% et atteint 96,1MEuros, en ligne avec les objectifs de la société. A périmètre et taux de change constants la croissance du chiffre d'affaires annuel aurait atteint 46%. La forte croissance enregistrée en 2007 est attribuable au bon comportement du back catalogue de Gameloft qui continue de représenter plus de 70% des téléchargements de la société mais aussi aux investissements en R&D consentis en 2007. Ces investissements ont permis au Groupe Gameloft de lancer plus de jeux que ses concurrents sur plus de modèles de téléphones mobiles et dans beaucoup plus de pays. La croissance du parc de téléphones Java et Brew continue par ailleurs d'augmenter et participe à la croissance du marché du jeu sur mobiles. Plus de 1 milliard de téléphones mobiles ont été vendus dans le monde sur la seule année 2007⁴. Ceci permet à Gameloft de s'adresser à une base de consommateurs de plus en plus large.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

	2007		2006	
	K€	%	K€	%
Europe	42 662	44 %	29 293	43 %
Amérique du Nord	32 354	34 %	27 830	41 %
Reste du Monde	21 054	22 %	11 298	16 %
Total	96 071	100 %	68 421	100 %

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 a été réalisé pour 44% en Europe, 34% en Amérique du Nord et 22% dans le reste du monde. La plus forte progression a été enregistrée dans le reste du monde avec un taux de croissance 86%. La part du chiffre d'affaires réalisée en Amérique du nord est en retrait par rapport à 2006 en raison essentiellement de la forte baisse du dollar et d'un net ralentissement de la croissance de notre marché aux Etats-Unis lors du quatrième trimestre.

⁴ Source: Strategy Analytics

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

	2007		2006	
	K€	%	K€	%
Jeux	96 071	100 %	67 455	99 %
Internet	-	-	966	1 %
Total	96 071	100 %	68 421	100 %

Gameloft a poursuivi jusqu'en juin 2006 l'exploitation du site Internet jeuxvideo.com qui a ensuite été cédé pour 22,9 millions d'euros en numéraire. Cette vente a marqué la volonté de Gameloft de se concentrer sur son cœur de métier, le jeu vidéo grand public sur mobiles et consoles tout en se donnant des moyens financiers supplémentaires. Ce site Internet a contribué pour 1% au chiffre d'affaires 2006 de Gameloft. Les jeux pour téléphones mobiles ont représenté 98% et 97% des revenus du Groupe en 2007 et 2006 respectivement. Les jeux pour consoles ont représenté 2% des revenus du Groupe en 2007 et 2006.

Commentaires sur le résultat de l'exercice 2007

Sur l'ensemble de l'exercice 2007, le résultat opérationnel courant (avant comptabilisation des stocks option) atteint 2,9MEuros, en hausse de 15% comparé à 2006. La marge opérationnelle courante s'établit donc à 3,0% sur 2007 en léger retrait par rapport à la marge de 3,7% enregistrée en 2006. Cette baisse de la marge opérationnelle s'explique avant tout par les investissements importants de R&D effectués par la société en 2007 (près de 1400 nouvelles embauches sur l'exercice 2007). Ces investissements de R&D ont permis à la société de s'installer au premier rang mondial des éditeurs de jeux mobiles mais ont significativement pesé sur les marges.

La charge annuelle liée aux options d'achat octroyées aux salariés est de 3,0MEuros. Cette charge n'a pas d'incidence sur les fonds propres et la trésorerie de la société.

Le résultat financier est de -1,5MEuros et se compose pour l'essentiel de pertes de change liées à la baisse du dollar américain et de la livre sterling.

La charge d'impôt s'élève à 2,3MEuros sur l'ensemble de l'exercice 2007.

Le résultat net 2007 ressort donc à -4,1MEuros, au même niveau qu'en 2006 une fois retraitée la plus value nette exceptionnelle de 20,4MEuros enregistrée dans les comptes de l'exercice 2006 suite à la cession du site Internet jeuxvideo.com.

La société a fait l'objet de levées de stocks options et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour un montant de 4,4MEuros, ce qui a contribué à l'augmentation des capitaux propres par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres atteignent 47,2MEuros à la fin de l'exercice 2007 contre 44,2MEuros à la fin de l'exercice 2006.

La variation des besoins en fonds de roulement s'est améliorée lors du dernier exercice passant de -6,4MEuros en 2006 à -1,5MEuros en 2007.

3.2 Stratégie et perspectives d'avenir du groupe

3.2.1 La stratégie du Groupe

L'objectif de la société Gameloft est se maintenir en tant que numéro un mondial du jeu sur téléphones mobiles. Cet objectif est poursuivi à travers:

- la création d'un catalogue de jeux mobiles diversifié et de très grande qualité
- la mise à disposition de ce catalogue sur le plus grand nombre de téléphones portables
- l'utilisation, pour ce catalogue, de licences mondialement reconnues
- la mise en place du plus large réseau de distribution à travers le monde

La société a, au cours de l'exercice 2007, continué à étoffer ses équipes de développement de jeux mobiles: à ce jour, plus 3 400 employés du Groupe Gameloft travaillent exclusivement au développement de jeux sur téléphones mobiles. Cette croissance des effectifs a permis à la société de développer un catalogue de plus de 200 jeux mobiles qui couvre

toutes les catégories du jeu : jeux “casual“, jeux d’action, jeux de sport, jeux de réflexion, jeux d’aventure, etc. Cette activité de développement inclut une activité de création de nouveaux jeux et une activité de portage qui consiste à adapter chaque nouveau jeu à tous les modèles de téléphones portables. La barrière à l’entrée majeure dans l’industrie du jeu sur mobile tient à cette multiplicité des modèles de téléphones commercialisés. Tous les constructeurs de téléphone mobile développent leurs propres gammes de téléphone qui se différencient des modèles de leurs concurrents. Si la technologie utilisée reste la même d’un téléphone à l’autre (Java ou Brew), les écrans diffèrent par leur taille, les processeurs présentent des caractéristiques différentes, etc. Chaque jeu mobile doit donc être adapté sur de multiples modèles de téléphones afin de pouvoir toucher le plus grand nombre de consommateurs. Aujourd’hui, le catalogue de Gameloft couvre près de 1200 téléphones différents dans 16 langues différentes et se trouve donc accessible pour la quasi totalité de possesseurs de téléphones Java ou Brew.

Gameloft comptabilise aujourd’hui en charges les coûts de développement de ses jeux mobiles lors de leur engagement. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les plus de 1200 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les 16 langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n’est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. Gameloft ne remplissant pas tous les critères d’activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l’exercice suivant à passer ses frais de développement de jeux mobiles en charges.

La société active en revanche ses coûts de développement liés à la création de jeux sur les consoles de Nintendo, Sony et Microsoft : Nintendo DS, Nintendo Wii, Nintendo Wiiware, Xbox Live Arcade, PS3, PS2, PS3 Store, PSP.

3.2.1.1 *Un catalogue de jeux unique au monde*

Gameloft a développé entièrement en interne un catalogue de plus de 200 jeux mobiles. L’objectif de la société est de continuer à étoffer son catalogue de jeux en publiant entre 60 et 80 nouveaux jeux par an lors des prochains exercices. Ce catalogue est disponible sur plus de 1200 modèles de téléphone différents.

Catalogue des jeux Gameloft

Action/Aventure	Grand Public/Arcade	Sport
Air Strike 1944	1000 Words	Asphalt: Urban GT
America's Army	1 contre 100	Asphalt: Urban GT 3D
American Gangster	A prendre ou a laisser	Asphalt: Urban GT II
Assassin's Creed	La Légende de Beowulf	Asphalt: Urban GT II 3D
Assault Wings 1944	Block Breaker Deluxe	Asphalt 3: Street Rules
Brothers in Arms 3D	Brain Challenge	Asphalt 3: Street Rules 3D
Brothers in Arms Earned in Blood	Brain Challenge 2 : Anti-Stress	Derek Jeter Pro Baseball 2005
Brothers in Arms Art of War	Bubble Bash	Derek Jeter Pro Baseball 2006
Cartel Wars	Catz	Derek Jeter Pro Baseball 2005 3D
Diamond Rush	Chessmaster	Derek Jeter Pro Baseball 2006 3D
Die Hard 4	Christmas Pool	Derek Jeter Pro Baseball 2007
Earth Invasion	Cluster Pirate	Driver L.A. Undercover
Gangstar	Des Chiffres et des Lettres	Extreme Forest Shooting
Ghost Recon 2	Desperate Housewives	Marcel Desailly Pro Soccer
Ghost Recon Jungle Storm 3D	Diamond Twister	2004 Real Football
Gulo's Tale	Dogz	2005 Real Football
Heroes	Domino Fever	2006 Real Football
Horse Riding Academy	E=M6	2006 Real Football 3D
King Kong	Fatal Bazooka	2007 Real Football
Les Rois de la Glisse	Football Trivia	2007 Real Football 3D
Les Rebelles de la Forêt	Gameloft Backgammon	2008 Real Football
Lost	Gameloft Casino	Ultimate Street Football
Medieval Combat : Age of Glory	Gameloft's Solitaire	Football Mega Party
Might and Magic	Grey's Anatomy	And1 Streetball
Might and Magic II	Guitar Rock Tour	Kevin Pietersen Pro Cricket 2007
Mission Impossible 3	Holiday Midnight Pool	Kobe Bryant Pro Basketball 2008
Nightmare Creatures	Ibiza Beach Party	K.O. Fighters
Open Season	King Kong Pinball	Massive Snowboarding 3D
Pirates of the Seven Seas	Les Experts Miami	Nitrostreet Racing

Planet Zero	Lock'em Up	Off-Road Dirt Motocross
Prince of Persia The Two Thrones	Love Triangle : Dating Challenge	Pro rally Racing
Prince of Persia, Harem Adventures	Lumines Block Challenge	Pro Moto Racing
Prince of Persia, Sands of Time	Megacity Empire New York	Vijay Singh Pro Golf 2005
Prince of Persia, Warrior Within	Meteos	Vijay Singh Pro Golf 2005 3D
Prince of Persia Classic	Miami Nights: Singles in the City	Vijay Singh Pro Golf 2007
Rail Rider	Midnight Bowling	Vijay Singh Pro Golf 2007 3D
Rainbow Six Raven Shield	Midnight Bowling 3D	Rayman Golf
Rainbow6 Broken Wing	Midnight Casino	Rayman Kart
Rainbow6 Urban Crisis	Midnight Fléchettes	Real Football Manager
Rayman 3	Midnight Hold'em Poker	Real Rugby 2007
Rayman Raving Rabbids	Midnight Hold'em Poker 3D	Reggie Bush Pro Football 2007
Rise of Lost Empires	Midnight Pool	Vans Skate and Slam
Shrek le Troisième	Midnight Pool 3D	Samuel Eto'o Street Football
Siberian Strike	Million Dollar Poker	Skate and Slam
Siberian Strike, Ep2	Mystery Mansion Pinball	Speed Devils
Special Crime Unit	My English Trainer: l'anglais facile	Summer Volley
Splinter Cell	Naval Battle Mission Commander	Tennis Open 2007
Splinter Cell Chaos Theory	New York Nights	Turbo Jet Ski
Splinter Cell Chaos Theory 3D	Paris Hilton's Diamond Quest	Turbo Jet Ski 3D
Splinter Cell Double Agent	Petz	
Splinter Cell Pandora Tomorrow	Platinum Kakuro	
Splinter Cell Pandora Tomorrow 3D	Platinum Mahjong	
Tom Clancy's Ghost Recon Jungle Storm	Platinum Solitaire	
Tom Clancy's Rainbow Six 3	Platinum Sudoku	
Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown	Pop Superstar	
Tom Clancy's Rainbow Six Vegas	Question pour une Champion	
Totally Spies	Rayman Bowling	
War of the Worlds	Rock n'Blocks	
XIII	Sexy Blocks	
	Sexy Poker 2004	
	Sexy Poker 2005	
	Sexy Poker 2006	
	Sexy Poker Manga	
	Sexy Vegas	
	Spring Break: Cancun goes wild	
	The OCs	
	Tropical Madness	

Source : Gameloft, Mars 2008

Les jeux créés par Gameloft ont été particulièrement bien accueillis par les consommateurs et les professionnels du marché ainsi que l'attestent les nombreuses récompenses glanées par la société à travers le monde:

- Gameloft arrive premier éditeur du classement des notes de jeux chez le site de référence pocketgamer.co.uk en 2007.
- Gameloft a également reçu le prix du meilleur jeu BREW 2007 pour Brothers in Arms: Earned in Blood, décerné en juin 2007 à la BREW Conférence
- Gameloft a également reçu le MEFFY du meilleur jeu 2007 pour Miami Nights: Single in the City. Les Meffies sont organisées par le Mobile Entertainment Forum une fois par an.
- Gameloft a reçu le prix JVM D'or pour Mission Impossible III en avril 2007, attribué par le magazine Jeu Video Magazine (groupe Future), ainsi que le JVM d'argent pour Tom Clancy's Splinter Cell Double Agent, et le JVM de bronze pour Real Football 2007.
- American Popstar et Rise of the Lost Empire ont reçu le prix IGN 2007 du meilleur scénario pour le premier, et du meilleur jeu de stratégie pour le second
- En 2008, le jeu Might & Magic II a été récompensé du prix du meilleur jeu de l'année par le site américain 1Up.com
- Brain Challenge - Nintendo DS - IGN 7.5/10

« Et vous pensiez qu'un bon jeu cérébral fait par un développeur tiers était mission impossible ? (...) Gameloft a probablement réalisé une première, avec son tout nouveau titre Brain Challenge. Le titre est effectivement bien fait,

marrant et fonctionnel. (...) Si vous aimez le genre cérébral, Brain Challenge est la réponse d'un éditeur tiers à vos attentes. »

- Bubble Bash - iPod - Generation Gamerz 5/5

« Gameloft a produit beaucoup de bons jeux pour mobiles, PCs, et plus récemment pour Xbox 360. Ils s'aventurent maintenant là où très peu de développeurs sont encore allés, dans le monde de l'Apple iPod. (...) Tout est beau dans ce jeu. »

- Brain Challenge - Xbox Live Arcade - IGN 7.2/10

« Brain Challenge est le premier jeu cérébral pour la XBOX Live Arcade, et il fait une entrée tout à fait significative avec une large variété de mini-jeux engageants »

- Brothers in Arms - Nintendo DS - IGN 8.0/10

« Il s'agit incontestablement de l'un des plus beaux jeux 3D sur Nintendo DS. Gameloft mérite nos applaudissements »

- Gameloft a gagné quatre prix lors de la seconde édition des Mobies Awards qui s'est tenue au CTIA Wireless 2005. Pour la deuxième année consécutive, Gameloft a été l'éditeur le plus récompensé avec quatre Mobies remportés. Sponsorisés par GameSpot et Wireless Gaming Review, les Mobies distinguent les jeux mobiles les plus innovants et les plus aboutis de l'industrie. Les critères de jugement sont fondés sur le gameplay, l'esthétique et la longueur de jeu. Gameloft a gagné quatre des dix récompenses existantes:

Meilleur jeu d'aventure /RPG: *Might and Magic*[®]: "Lorsqu'on découvre *Might & Magic* on est frappé avant tout par le niveau de finition audiovisuelle. Gameloft est déjà reconnu pour être un cran au dessus des autres dans ce domaine, mais six mois après sa sortie commerciale, *Might & Magic* écrase toujours à plates coutures tous les autres titres du même genre." - *Gamespot*

Meilleur jeu de plate-forme: *Prince of Persia Warrior Within*[™]: "Gameloft, la société qui a toujours dominé le monde mobile par la qualité et le soin de ses développements, révèle avec ce titre qu'elle a su trouver un autre levier, au-delà de ce que la plupart des autres développeurs peuvent même commencer à imaginer, et qu'elle sait s'en servir. *Prince of Persia: Warrior Within* en est le résultat." - *Gamespot*

Meilleur jeu de stratégie: *Tom Clancy's Rainbow Six*[®] 3: "*Rainbow Six 3* offre une interprétation unique du genre militaire stratégique. (...) L'élément stratégique est poussé tellement en avant qu'il arrive de temps à autres de ressentir les mêmes émotions que face à un puzzle. (...) Le choix qui a été fait de diriger le jeu vers des confrontations stratégiques plutôt que de l'action en permanence est très réussi." - *Gamespot*

Meilleure utilisation d'un titre préexistant: *Prince of Persia Warrior Within*[™]: "*Prince of Persia: Warrior Within* fait partie de ces quelques portages d'un jeu console vers un jeu mobile dont l'adaptation est mieux notée que l'original. Le jeu reçoit toujours les meilleurs éléments de son grand frère sur console sans que les contrôles ne soient compliqués ni le game design complexe. Dans un mélange du *Prince of Persia* d'origine et de ses aventures actuelles, *Warrior Within* mobile offre une interprétation superbe d'une franchise grand public." - *Gamespot*

- *Lumines*[®] : a été élu meilleur jeu mobile du salon de l'E3 2006

Les jeux Gameloft reçoivent par ailleurs régulièrement les meilleures notations de la part des magazines et sites Internet spécialisés dans le jeu vidéo. Les notes moyennes de l'ensemble des jeux Gameloft se situent toujours au dessus de 80% d'année en année:

- *Real Football 2007* : 8/10 & Silver Award chez Pocket Gamer
- *Real Football 2006* : 9/10 chez Pocket Gamer, 92% chez MobileGame, 91% chez Air Gamer
- *Might and Magic* : 9/10 chez IGN, 4,5/5 chez Wireless World, 9/10 chez Gamespot
- *Prince of Persia: Warrior Within* : 4,5/5 chez Wireless World, 9,2/10 chez Gamespot et 9,6/10 chez IGN
- *Splinter Cell: Pandora Tomorrow* : 10/10 chez IGN
- *Tennis Open 2007* : 90% chez Air Gamer, 4/5 chez Modojo
- *Lost* : 9/10 chez Play2Go, 80% chez Air Gamer
- *Special Crime Unit* : 8/10 & Editor's Choice chez IGN, 86% chez Air Gamer, Bronze Award chez Pocket Gamer
- *Tom Clancy's Rainbow Six Vegas* : 91% chez Air Gamer
- *Spring Break: Cancun Goes Wild* : 8/10 & Silver Award chez Pocket Gamer
- *Desperate Housewives* : 86% & Award chez Air Gamer
- *Pro Golf 2007 feat. Vijay Singh* : 88% & Award chez Air Gamer, 8/10 chez Pocket Gamer
- *Brothers in Arms Earned in Blood* : 9,5/10 chez IGN
- *Brain Challenge* : 8.3/10 IGN
- *Splinter Cell: Double Agent* : 9/10 chez IGN
- *Air Strike 1944* : 9/10 & Gold Award chez Play2Go, 90% chez Air Gamer
- *The OC* : 91% et Gold Award chez Mobile Games, 9/10 chez Midlet Review
- *Diamond Rush* : 10/10 chez Cell Freak, 90% & Award chez Air Gamer
- *Tropical Madness* : 9/10 & Gold Award chez Play2Go, Bronze Award chez Pocket Gamer
- Etc.

Aperçu de jeux Java et Brew de Gameloft

<p style="text-align: center;">Bubble Bash™</p> 	<p style="text-align: center;">Lost™</p> 
<p style="text-align: center;">Asphalt 3: Street Rules™ 3D</p> 	<p style="text-align: center;">Derek Jeter Pro Baseball 2006</p> 

Source: Gameloft, mars 2007

3.2.1.2 Un catalogue de licences fortes

La société d'analystes Gartner estime qu'il y aura près de 500 millions de joueurs sur mobiles fin 2007. Gameloft est donc très clairement positionnée sur un marché de masse. L'utilisation de licences et de marques reconnues mondialement est dès lors un élément clef aujourd'hui pour s'imposer sur le marché du jeu sur mobile. Gameloft a conclu de nombreux accords de licences depuis janvier 2004 afin de consolider son catalogue de jeux mobiles et d'assurer son leadership dans ce domaine. La société possède ainsi les droits exclusifs pour le mobile sur les licences suivantes:

- Lost, Desperate Housewives, Heroes, Grey's Anatomy, The OC font partie des séries télévisées les plus regardées au monde
- Les différents volets de la série CSI Crime Scene Investigation : *CSI : Las Vegas*, *CSI : Miami* et *CSI : New York*
- Ferrari : ce constructeur de voiture mythique est devenu en 2008 le partenaire exclusif du Groupe Gameloft pour le jeu sur téléphone mobile
- A prendre ou à laisser, 1 contre 100 : ces jeux télévisés font parti des plus gros succès de la société de production Endemol
- Lumines et Meteos : ces deux jeux qui nous viennent du Japon font partis des meilleures ventes sur la Nintendo DS et la PSP de Sony.
- Die Hard 4 : Live Free or Die Hard : le dernier volet de la série Die Hard, l'un des blockbusters de l'année 2007 produit par Fox
- Shrek 3 : réalisé par les studios Dreamworks, Shrek 3 fait partie des 3 films les plus attendus de l'année 2007
- Mission Impossible 3 : Tom Cruise dans l'un des blockbusters de l'année 2006 produit par Viacom
- King Kong : le dernier film de Peter Jackson (réalisateur de la trilogie du Seigneur des Anneaux) sorti à Noël 2005 et distribué par Universal.
- La Guerre des Mondes : ce film a réuni Steven Spielberg et Tom Cruise dans un film à grand spectacle qui fut le blockbuster de l'été 2005.

- FIFPRO Foundation : cette licence permet à Gameloft d'utiliser tous les noms officiels des joueurs et des équipes de football de la FIFA.
- Vijay Singh : vainqueur de 19 tournois de golf du PGA Tour, Vijay Singh a été classé n°1 mondial et leader du classement des gains du PGA Tour 2004.
- Reggie Bush : une des plus grandes stars du football américain prête son image à la dernière production de Gameloft
- Derek Jeter : considéré comme l'un des meilleurs joueurs de Baseball, Derek Jeter a gagné quatre titres de champion en dix ans de carrière. Son talent sur le terrain lui a apporté parmi les plus belles récompenses de baseball, aussi bien collectives ('World Series') qu'individuelles ('Rookie of the year', '2004 Gold Glove Award', et deux fois MVP - Most Valuable Player).
- Steven Gerrard, Patrick Vieira et Carlos Puyol: *2007 Real Football* de Gameloft bénéficie de la licence de ces trois footballeurs internationaux jouant dans les meilleures équipes européennes du moment.
- Geoff Rowley : élu skateboarder de l'année en 2001, Geoff Rowley est considéré comme un des meilleurs skateboarder de sa génération.
- Totally Spies : diffusée dans près de 200 pays, répartis sur tous les continents, la série est programmée sur des chaînes leaders qui lui réservent les cases stratégiques sur le cœur de cible (Cartoon US, TF1, Jetix Europe, Pro7, Channel 4, Mediaset Rete Italia 4, ITV, Teletoon Canada, Nickelodeon Australia, TV Tokyo...).
- Vans : cette marque de vêtement culte issue du milieu du skate board et du surf a été créée à la fin des années 70 en Californie. Vans bénéficie d'une très forte reconnaissance parmi les 10-24 ans et a été associée au dernier jeu de skate de Gameloft avec la licence Geoff Rowley.
- Fabio Cannavaro, Robinho et Peter Crouch: *Real Football 2008* de Gameloft bénéficie de la licence de ces trois footballeurs internationaux jouant dans les meilleures équipes européennes du moment.
- Lleyton Hewitt : un des meilleurs joueurs de tennis prête son image à la simulation de tennis de Gameloft : *Lleyton Hewitt Open tennis 2007*.
- John Wilkinson et Christophe Dominici: *Real Rugby 2007* de Gameloft bénéficie de la licence de ces deux joueurs de rugby internationaux jouant dans les meilleures équipes mondiales du moment.
- Samuel Eto'o : un des meilleurs footballeurs mondialement connu prête son image au jeu de street soccer de Gameloft : *Samuel Eto'o Street Soccer*.
- Gus Hansen : une des figures mondiales du Poker prête son image au jeu de Gameloft : *Million Dollar Poker Featuring Gus Hansen*.
- Beowulf : réalisé par Paramount, Beowulf fait partie des films les plus attendus de l'année 2007
- Kobe Bryant : une des figures internationales du Basketball, jouer des Los Angeles Lakers, prête son image au jeu de Gameloft : *Kobe Bryant Pro Basketball*.
- BMW, Ford, General Motors, Peugeot, Chrysler, Nissan, Subaru, Volkswagen : tous ces constructeurs automobiles sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Nitrostreet Racing* qui est sorti en 2007.
- American Gangster : une production des studios Universal sortie en 2007
- Ducati, Kawasaki, Suzuki, Gresini Racing, Pramac d'Antin: toutes ces équipes du championnat Moto GP sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Pro Moto Racing* qui est sorti en 2007.
- Citroën, Peugeot, Ford, Skoda, Subaru, Mitsubishi : tous ces constructeurs automobiles sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Pro Rally Racing* qui est sorti en 2007.
- Etc...

Grâce à l'accord exclusif signé avec la société Ubisoft à la création de Gameloft, la société a accès depuis 2000 à des licences mondialement reconnues qui lui ont permis de s'imposer comme un des leaders du marché. La société a ainsi utilisé depuis janvier 2004 les licences Ubisoft pour le lancement de nombreux produits tels que *Tom Clancy's Splinter Cell Double Agent*, *Tom Clancy's Splinter Cell Pandora Tomorrow*, *Tom Clancy's Splinter Cell Chaos Theory*, *Prince of Persia : Warrior Within*, *Prince of Persia : The Two Thrones*, *Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown*, *Tom Clancy's Rainbow Six Vegas*, *Rayman Raving Rabbids*, *Might and Magic et Assassin's Creed*.

3.2.1.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie

Avec plus de 180 opérateurs qui distribuent ses jeux dans plus de 80 pays, Gameloft a d'ores et déjà mis en place le réseau de distribution Télécom le plus complet de l'industrie du jeu sur mobile. Tous les plus grands opérateurs européens, nord et sud américains et asiatiques travaillent aujourd'hui avec Gameloft. La société est par ailleurs présente chez les 4 premiers opérateurs japonais. A ce jour, la société est donc présente chez tous les opérateurs télécom d'importance à travers le monde. La société poursuivra cependant la diversification de son réseau de distribution opérateurs en 2008 en visant plus particulièrement l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Opérateurs Télécoms partenaires de Gameloft

<i>Amérique du Nord</i>		<i>Asie-Pacifique</i>	
États-Unis	Verizon, Sprint, Cingular, Nextel, T-Mobile, US Cellular, Midwest Wireless, Boost, Alltel, Metro PCS, Cricket, Virgin, Heilo	Hong-Kong	Hutchison, Sunday, Starhub, Peoples, Smartone, CSL
Canada	Rogers, Telus, Bell Mobility, Fido	Chine	China Mobile, China Unicom
<i>Europe</i>		Japon	KDDI, Vodafone, DoCoMo, Willcom
Allemagne	Vodafone, T-Mobile, E-Plus, O2	Malaisie	Maxis, Celcom
Royaume-Uni	Vodafone, T-Mobile, O2, Orange, H3G	Singapour	SingTel, M1, StarHub
France	Orange France, SFR, Bouygues Telecom	Philippines	Globe Telecom
Italie	TIM, Omnitel Vodafone, Wind, H3G	Corée du Sud	SKT, KTF, LG Telecom
Espagne	Telefonica, Vodafone, Amena	Thaïlande	Orange, Dtac, AIS
Pays-Bas	T-Mobile, O2, Vodafone, KPN	Australie	Vodafone, Optus, Telstra, H3G
Belgique	Mobistar, Proximus, Base	Indonésie	Indosat
Portugal	Optimus, TMN, Vodafone	Nouvelle Zélande	Vodafone, Telecom NZ
Suède	Telia, Vodafone, Tele2, H3G	<i>Amérique du Sud</i>	
Norvège	Elisa, Sonera	Brésil	Vivo, Claro, Oi
Irlande	Vodafone, O2, H3G	Argentine	Movistar, CTI Movil
Luxembourg	Vodafone, VoxMobile	Guatemala	BellSouth
Autriche	T-Mobile, Mobilkom, One, H3G	Venezuela	Telcom Movinet
Suisse	Swisscom, Orange	Pérou	BellSouth, Telefonica
Grèce	Vodafone, Cosmote	Equateur	Conecel, BellSouth
Rép. Tchèque	Eurotel, T-Mobile	Panama	BellSouth
Slovaquie	Eurotel	Mexique	Telcel, USACell, Movistar
Hongrie	T-Mobile, Vodafone, Pannon	Chili	BellSouth, Movitel
Pologne	T-Mobile	Bolivie	Entel
Finlande	Elisa, Telia	Colombie	BellSouth, Columbia Movil
Lituanie	Bité, Omnitel	Puerto Rico	Verizon, Centennial
Estonie	Radiolinja Eesti, Tele 2	Nicaragua	Bell South
Roumanie	Orange, Vodafone	<i>Reste du monde</i>	
Croatie	VIPnet, HT Mobile	Israël	Orange, Cellcom, Pelephone
Slovénie	SiMobil, Mobitel	Turquie	Turkcell
Serbie	Telekom Srbija	Égypte	Vodafone
Bulgarie	Mobitel	La Réunion	Orange, SFR
Danemark	Telia	Rép. Dominicaine	Orange, Codetel
Islande	Iceland Telecom	Malte	Vodafone
Russie	MTS	Maroc	Meditel
Malta	Go Mobile	Caraïbes	Orange
		Georgie	GeoCell, MagtiCom
		Inde	Airtel, Hutchinson

		UAE	Qanawat, Cellempower
		Jordanie	MobileCom
		Afrique du Sud	MTN, Vodafone
		Algérie	Wataniya

Source: Gameloft

3.2.2 Perspectives d'avenir et évolutions récentes

3.2.2.1 Perspectives d'avenir du Groupe

Gameloft comptait à la fin de l'année 2007 un peu plus de 4 000 employés, en hausse de 53 % par rapport à fin 2006. Avec ses effectifs actuels Gameloft est en mesure de supporter le nombre croissant de modèles de téléphones sélectionnés par les opérateurs et de sortir plus de 80 nouveaux jeux par an. Cette force de production unique dans l'industrie du jeu sur mobiles combinée à la qualité des créations de la société devrait permettre à Gameloft de poursuivre en 2008 la croissance de son chiffre d'affaires et la prise de parts de marché.

Les investissements en R&D consentis depuis plusieurs exercices ont idéalement positionné Gameloft dans l'industrie du jeu sur mobile. La société dispose en effet aujourd'hui :

- de la première capacité de développement de l'industrie très loin devant tous ses concurrents;
- d'un nombre croissant de débouchés pour ses produits comme le démontre la sortie de jeux Gameloft sur l'Ipod d'Apple, sur le service XBox Live Arcade de Microsoft, sur la Nintendo DS et sur le service Wiiware de Nintendo.
- d'un savoir faire unique au monde illustré par les très nombreux prix reçus par nos jeux mobiles à travers le monde;
- d'un catalogue générant des revenus récurrents, comptant plus de 200 jeux et couvrant plus de 1 200 modèles de téléphones mobiles;
- de licences fortes avec l'acquisition récente des marques *Heroes*, *Shrek The Third*, *1 contre 100*, etc.

Gameloft se fixe un objectif de croissance de son chiffre d'affaires pour 2008 compris entre 25% et 30%. Cette nouvelle forte croissance de la société devrait être rendue possible par le lancement de 80 nouveaux jeux mobiles en 2008 ainsi que par les revenus récurrents générés par les milliers de versions de jeux mises en ligne par Gameloft depuis plusieurs années.

A plus long terme, la société souhaite conserver sa place de n°1 mondial sur un marché de 4 milliards de consommateurs potentiels en 2010⁴ et pour lequel elle a fortement investi avec succès depuis 2002.

Il faut toutefois noter que :

- le téléchargement des jeux Gameloft se faisant essentiellement sur les téléphones Java et Brew, le taux de pénétration de ces téléphones conditionnera le succès de l'offre Gameloft sur le marché de la téléphonie mobile. Une part très significative des téléphones portables commercialisés aujourd'hui par les constructeurs étant équipés de la fonctionnalité Java ou Brew, la société prévoit une forte croissance de la base installée de téléphones permettant le téléchargement de jeux ;
- la forte croissance du marché des jeux téléchargeables devrait entraîner une intensification de la concurrence. La capacité de Gameloft à consolider sa position actuelle parmi les leaders du marché conditionnera la croissance de son activité. Gameloft possède cependant aujourd'hui une avance significative sur nombre de ses concurrents. Cette avance se concrétise par le réseau de distribution le plus étoffé du marché, par un catalogue de jeux parmi les plus appréciés et diversifiés et par l'utilisation de licences mondialement reconnues et qui possèdent peu d'équivalent à ce jour dans le marché de la téléphonie mobile.

3.2.2.2 Evolutions récentes

Publication du chiffre d'affaires trimestriel du 1er janvier 2008 au 31 mars 2008 (millions d'euros)

Premier trimestre	Exercice 2008	Exercice 2007	Croissance
Chiffre d'affaires	25,3	22,7	+11%

Source: Gameloft

⁴ Source: Strategy Analytics

Gameloft a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 25,3MEuros sur le premier trimestre de l'exercice 2008, en hausse de 11% par rapport à l'exercice précédent. A taux de change constant la croissance aurait atteint 19%. 94% du chiffre d'affaires trimestriel a été réalisé dans l'activité jeux mobiles et les 6% restant ont été réalisés dans l'activité jeux consoles (Nintendo DS, Xbox Live Arcade). Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 a été réalisé pour 44% en Europe, 29% en Amérique du Nord et 28% dans le reste du monde. La plus forte progression a été enregistrée dans le reste du monde avec un taux de croissance 82%. La part du chiffre d'affaires réalisée en Amérique du nord est en retrait par rapport à 2007 en raison de la forte baisse du dollar et du ralentissement, visible à présent depuis quelques mois, de la croissance de notre marché aux Etats-Unis. La progression du chiffre d'affaires du premier trimestre est en ligne avec les attentes de la société. Gameloft prévoit une accélération de la croissance de ses ventes à partir du second semestre de l'exercice 2008 grâce aux lancements de ses jeux sur N-Gage, iPhone et les consoles grand public telles que la Wii ou la DS de Nintendo.

3.3 La stratégie de croissance et d'investissement

La croissance

La croissance du groupe se fera essentiellement par croissance interne, en faisant éventuellement appel à des développeurs externes pour étoffer son catalogue de jeux.

Une croissance par acquisition venant compléter cette croissance organique est également envisageable et serait mise en œuvre en fonction des opportunités et du marché.

Les investissements

Répartition des investissements de Gameloft 2005-2007 (en K€)

Exercice	2005	2006	2007
Investissements corporels	2 526	2 380	4 653
Investissements incorporels	112	3 832	8 758
Investissements financiers	590	469	1 822
TOTAL	3 228	6 681	15 235

Source: Gameloft

Les investissements corporels sont essentiellement constitués de matériel informatique et mobilier et leur augmentation est liée à l'embauche de près de 1400 nouveaux employés durant l'exercice 2007. Les investissements incorporels sont constitués d'achat de licences (5 044 K€), des coûts de recherche et développement (3 537 K€) et de logiciels informatiques. Les investissements financiers sont liés à la création des filiales et aux dépôts de garantie liés aux nouveaux baux signés durant l'année pour accueillir les nouveaux employés.

Tableau de liaison des investissements avec les états financiers

Immobilisations (K€)	Correction d'erreurs	Augmentation	Var de périmètre	Total
Logiciels de bureautique		170	8	178
Avances sur licences	773	4 271		5 044
Développements Commercialisés		1 340		1 340
Développement en Cours		2 197		2 197
Installations générales		1 139	1	1 141
Matériel de transport				-
Matériel informatique et mobilier		3 366	103	3 469
Immobilisations en CB				-
Immobilisations en cours		44		44
Autres immo financières		1 822		1 822
TOTAL	773	14 349	113	15 235

La Société estime que le niveau d'investissement requis sur les deux prochains exercices devrait se stabiliser à des niveaux inférieurs à 2007 étant donné que les embauches devraient être sensiblement moins nombreuses en 2008 et

2009. Cet investissement, essentiellement en immobilisations corporelles et incorporelles, devrait atteindre les montants suivants:

Investissements de Gameloft 2008-2009 (en K€)

Exercice	2008e	2009e
Jeux mobiles et consoles	6 000	6 000
TOTAL	6 000	6 000

Source: Gameloft

3.4 Management et organisation du groupe

3.4.1 Les fonctions centrales

Gameloft est organisée en filiales de développement de jeux et en filiales de commercialisation. Le management du groupe Gameloft, basé en France, indique à ses filiales les directions stratégiques à suivre et en contrôle la mise en oeuvre.

L'organisation de la société est structurée autour de trois directions à vocation mondiale :

- La direction Développement;
- La direction Édition ;
- La direction Administrative.

Ces trois directions centrales sont elles-mêmes supervisées par Michel Guillemot Président Directeur Général de Gameloft.

Le Conseil d'Administration fixe les grandes orientations et les choix stratégiques du Groupe. Ces orientations et choix sont ensuite appliqués et mis en oeuvre par le management du Groupe. Le management informe régulièrement le Conseil d'Administration des progrès réalisés dans cette mise en oeuvre.

3.4.2 Les filiales

En dehors de la société mère basée en France et qui coordonne l'activité des différentes filiales et développe des jeux pour téléphones mobiles, le Groupe Gameloft détient des filiales actives dans seize pays différents:

- Gameloft Inc., filiale à 100% et basée au Canada, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Srl, filiale à 99% et basée en Roumanie, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft EOOD, filiale à 100% et basée en Bulgarie, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Software Beijing, filiale à 100% et basée en Chine, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Software Shanghai, filiale à 100% et basée en Chine, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Software Cheng Du, filiale à 100% et basée en Chine, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Company Limited, filiale à 100% et basée au Vietnam, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Rich Games Production France SARL, filiale à 99,8% et basée en France, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Partnerships SAS, filiale à 100% et basée en France, est une filiale de commercialisation des jeux pour mobiles
- Gameloft Live SAS, filiale à 100% et basée en France, est une filiale de commercialisation des jeux pour mobiles
- Gameloft Software Private Limited, filiale à 99.99% et basée en Inde, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft S. de RL de C.V., filiale à 99.95% et basée au Mexique, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Argentine S.A., filiale à 94.75% et basée en Argentine, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft Inc., filiale à 99,5% et basée aux Etats-Unis, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles
- Gameloft GmbH, filiale à 100% et basée en Allemagne, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles
- Gameloft Ltd., filiale à 99,5% et basée au Royaume-Uni, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles
- Gameloft Iberica S.A., filiale à 100% et basée en Espagne, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles
- Gameloft Srl, filiale à 97,5% et basée en Italie, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles

- Gameloft KK, filiale à 99,9% et basée au Japon, est une filiale de commercialisation et de développement de jeux mobiles
- Gameloft Company Limited, filiale à 100% et basée en Corée du Sud, est une filiale de commercialisation et de développement de jeux mobiles
- Gameloft LLC, filiale à 100% et en Ukraine, est un studio de développement de jeux pour mobiles
- Gameloft S.r.o., filiale à 100% et basée en République Tchèque, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles
- Gameloft S.p.r.l., filiale à 99,5% et basée en Belgique, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles
- Gameloft Do Brazil Ltda, filiale à 99% et basée au Brésil est une filiale de commercialisation et de développement de jeux mobiles
- Gameloft Australia Pty Ltd, filiale à 100% et basée en Australie, est une filiale de commercialisation des jeux mobiles.

Chaque filiale du groupe Gameloft est un centre de profit dirigé par un responsable filiale doté d'une réelle autonomie mais placé cependant sous l'autorité des trois directions centrales.

Chaque responsable de filiale rapporte aux trois directions centrales selon un processus régulier :

- Un rapport hebdomadaire est envoyé aux directions Edition et Production,
- Un rapport financier analytique est envoyé mensuellement à la direction Administrative.

3.4.3 L'organisation administrative et financière de la société

La direction Administrative a autorité sur la gestion de la trésorerie, le suivi des règles comptables et de gestion, le suivi juridique, la définition des investissements de croissance externe, la finance, les relations avec la communauté financière et l'actionnariat. Elle coordonne par ailleurs la politique sociale de la société. Chaque responsable de filiale, qu'elle soit filiale de développement ou de commercialisation, dispose de la signature sur le compte bancaire de la filiale et gère de façon autonome ses dépenses et ses investissements matériels (limités pour l'essentiel au matériel informatique). Chaque responsable de filiale envoie cependant tous les mois un compte d'exploitation mensuel détaillé et un état sur la trésorerie à la direction Administrative qui peut ainsi suivre très précisément l'évolution de ses produits et de ses dépenses au niveau mondial. Pour la gestion de la trésorerie, le contrôle de gestion et le suivi des comptes fournisseurs et des comptes clients : la société a mis en place un logiciel de comptabilité avec lequel la direction financière suit au jour le jour l'évolution de ses différents comptes.

3.4.4 Les contrats de partenariat

La société Gameloft a signé de nombreux accords de partenariats avec tous les acteurs majeurs du marché des télécoms. La société est partenaire des constructeurs Nokia, Motorola, Siemens, Samsung, Sony Ericsson, Sagem, LG, Alcatel, Mitsubishi, etc, et des opérateurs Orange, SFR, Bouygues Telecom, Vodafone, Verizon, Alltel, Sprint, Cingular, Nextel, O2, T-Mobile, Swisscom, Optimus, TIM, Wind, Telefonica, Amena, Omnitel, E-Plus, Sonera, Telstra, TMN, Oniway, Singtel, M1, StarHub, Sunday, Simobil, China Unicom, China Mobile, BellSouth, PT, Maxis, etc.

3.4.5 Forces et faiblesses de Gameloft

La croissance rapide et la taille de la base installée de téléphones Java et Brew représentent une opportunité majeure pour le groupe Gameloft.

La Société bénéficie par ailleurs d'une expertise très forte dans le jeu sur téléphones mobiles et possède un des meilleurs catalogues de jeux du marché avec plus de 200 jeux disponibles sur près de 1200 modèles de téléphones différents.

Le réseau de distribution mis en place par Gameloft pour ses jeux sur téléphones mobiles est le plus étoffé du marché et permet à la Société de commercialiser ses jeux dans plus de 80 pays à travers le monde.

La menace principale pour le Groupe réside dans la nouveauté du marché du jeu sur téléphones Java et Brew et dans le manque de visibilité liée à cette nouveauté. Malgré les excellents résultats obtenus par Gameloft depuis la mise en place de son offre de jeu téléchargeables, il reste à confirmer que le marché du jeu sur téléphones mobiles deviendra un marché de masse sur les prochaines années.

Au vu du potentiel de croissance du marché du jeu sur téléphones mobiles il est très probable que certains acteurs majeurs du marché du jeu vidéo classique deviennent à moyen terme des concurrents de Gameloft. Des éditeurs tels qu'Activision, Nintendo ou Sony possèdent des licences à fort potentiel et représenteraient une concurrence sérieuse pour Gameloft.

3.5 Facteurs de risques

3.5.1 Risques liés à la non réalisation du plan de développement

La société Gameloft prévoit une augmentation importante des ventes et profits dans l'année à venir. Si le succès escompté n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur la valeur des actions en bourse de Gameloft. De plus, de fait de son historique limité, la Société n'a que peu d'expérience et de recul pour anticiper les tendances qui pourraient survenir et avoir un effet négatif sur son activité.

3.5.2 Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte

Gameloft est positionné sur un marché dominé par les constructeurs de téléphones et les opérateurs Télécom qui contrôlent en partie l'accès au consommateur final. Le succès de la société Gameloft dépend de sa capacité à rester le partenaire de ces sociétés.

3.5.3 Risques liés aux départs d'employés

Le succès de la Société dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter la Société.

Le succès futur de la Société dépendra également de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques.

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs ou dirigeants clés de la Société ou l'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sur sa situation financière.

3.5.4 Risques liés au problème de recrutement

La réussite du Groupe repose notamment sur la performance des équipes de production et de leur encadrement. Le développement des nouvelles technologies et la volonté de faire des jeux toujours plus créatifs et innovants nécessitent des compétences spécifiques. Gameloft pourrait être confronté à un défi en matière de recrutement de compétences techniques spécialisées et expérimentées dans ses studios pour assurer sa croissance.

La société est aujourd'hui structurée de façon à minimiser les risques liés au départ ou à l'indisponibilité prolongée des collaborateurs ou dirigeants clefs. Cela passe notamment par les plans de stock options.

3.5.5 Risques liés à la rupture de contrat d'un partenaire de licence

Gameloft signe chaque année de nombreux contrats de partenariat, notamment avec des partenaires prestigieux tels que ceux mentionnés au paragraphe 3.2.1.2 qui lui permettent de développer son catalogue de jeux et d'augmenter son chiffre d'affaires. Gameloft bénéficie de la notoriété de ses partenaires pour assurer un bon potentiel de ventes aux jeux. L'interruption potentielle de certains partenariats, quelle qu'en soient les raisons, à l'initiative de Gameloft ou de ses partenaires, serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société dès lors qu'ils ne seraient pas compensés par d'autres nouvelles licences. Les licences ont représenté 38% des téléchargements 2007.

3.5.6 Risques de Propriété Intellectuelle

Le catalogue de jeux de Gameloft est protégé par le droit sur la propriété intellectuelle. Les marques de Gameloft bénéficient d'une protection par enregistrements tant au niveau européen qu'international (pour la France : l'Institut National de la Propriété Industrielle à Paris ; pour le dépôt européen : l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur ; pour les dépôts internationaux : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et enfin pour le marché Nord Américain, US Patent and Trademark Office à Washington).

Le succès de ce catalogue entraîne cependant des tentatives de copie et de piratage. Pour prévenir ce risque, la Société doit mettre en place un système de veille permanent et agir rapidement dès la mise en ligne de copies illégales.

3.5.7 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires

Pour les sociétés qui opèrent sur des marchés en pleine croissance, et plus spécialement le marché du jeu sur téléphones mobiles, il est souvent impossible de faire des prévisions financières précises à moyen ou long terme. Etant donnés les

changements rapides dus à la concurrence, à des repositionnements ou à des changements stratégiques, des besoins supplémentaires en capitaux peuvent être nécessaires à Gameloft.

La Société estime que la croissance de son activité pourrait rendre nécessaire un recours aux marchés financiers. Une telle augmentation de capital pourrait entraîner la dilution de l'actionnariat, des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital.

3.5.8 Risque lié à la nature des affirmations positives sur l'avenir

Le présent document contient certaines affirmations positives concernant l'avenir. Ces affirmations renvoient à des événements futurs ou aux performances financières futures de la Société. Elles renvoient également à des risques connus et inconnus, à des incertitudes, et à d'autres facteurs qui sont susceptibles d'engendrer une distorsion entre les résultats réels de Gameloft ou de l'industrie au sein de laquelle elle opère en général et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces affirmations en termes de niveaux d'activité, de performances et de succès. Ces affirmations n'ont qu'une valeur de prévision. Les éléments ou résultats réels constatés peuvent s'avérer différents. Plusieurs éléments, notamment les risques soulignés dans la rubrique "facteurs de risques" doivent être pris en considération lors de l'évaluation de ces affirmations. Ces facteurs peuvent provoquer des différences entre les résultats réels de Gameloft et l'une ou l'autre des affirmations figurant dans le présent document.

Bien que Gameloft considère que les attentes reflétées dans ses affirmations positives concernant l'avenir soient raisonnables, elle ne peut garantir les résultats futurs, les niveaux d'activité, la performance ou encore les succès de la Société.

3.5.9 Risques liés à la maîtrise de la croissance

La capacité de la Société à gérer efficacement sa croissance lui imposera de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. Toute croissance d'activité significative risque de soumettre la Société, ses dirigeants et ses équipes à une forte tension. En particulier, la Société devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés. L'incapacité pour l'équipe de direction à gérer efficacement la croissance aurait un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sa situation financière.

3.5.10 Risques de change

Le Groupe est exposé aux risques de change sur ses flux d'exploitation ainsi que sur ses investissements dans ses filiales étrangères. Le Groupe utilise des couvertures naturelles provenant de transactions en sens inverses (dépenses en développement en devises compensées par des royalties provenant des filiales dans la même devise).

3.5.11 Risques liés à la sécurité informatique

Malgré les nombreux systèmes d'intégration mis en place, Gameloft n'est pas à l'abri d'une malveillance, d'une intrusion, ni d'un problème d'identification des utilisateurs sur le réseau, etc. L'évolution de la réglementation, le déploiement des nouvelles solutions de mobilité, la multiplication des virus, l'utilisation accrue d'internet sont autant d'éléments qui favorisent la mise en place de solutions globales de sécurité. L'information est une ressource stratégique qui représente une valeur considérable et doit donc être protégée de manière appropriée. La sécurité des systèmes informatiques protège l'information de ces menaces pour assurer la continuité de l'activité. Elle se caractérise par la garantie de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information.

3.5.12 Risques liés au changement technologique

Gameloft comme tous les éditeurs dépend du progrès technique. Toutefois, Gameloft maîtrise les technologies nécessaires et dispose dans ce domaine des moyens pour s'adapter à toute évolution technologique future.

3.5.13 Risque de décalage lors de la sortie d'un jeu phare

Dans un contexte concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu peut avoir des impacts négatifs sur la fluctuation du cours de l'action mais aussi en termes de chiffre d'affaires et donc de marge opérationnelle. Ce retard peut être dû à un retard dans le développement du jeu, dans sa phase de portages sur plusieurs types de téléphones. La priorité est de lancer des jeux de qualités, innovants mais tout en respectant des objectifs de coûts et de délais. Dans un marché nouveau pour nous qui est celui des nouvelles plateformes, le bon démarrage d'un jeu est primordial.

3.6 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, un impact négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le patrimoine de la Société et de ses filiales.

3.7 Assurances

Afin d'optimiser et centraliser la gestion des risques et de prévenir d'éventuels sinistres, la société a revu sa politique en matière d'assurance.

Ainsi la société Gameloft a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2008, un programme d'assurance pour le groupe afin que l'ensemble de ses filiales puisse bénéficier d'une couverture globale en matière de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile exploitation.

Par ailleurs, la société a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité patrimoniale des dirigeants de sociétés pour ses dirigeants afin qu'ils puissent bénéficier d'une assistance dans le cadre de réclamations formulées à leur encontre.

3.8 Engagements

Il n'existe pas d'investissement futur ayant fait l'objet d'engagement ferme de la part des dirigeants de la société.

4 Renseignements financiers concernant Gameloft

4.1 Comptes consolidés au 31 Décembre 2007

4.1.1 Bilan consolidé au 31 Décembre 2007 (En K€) – Exercice de 12 mois

ACTIF		Net	Net
Exercice de 12 mois	Notes	31.12.07	31.12.06
Immobilisations Incorporelles *	I	7 155	3 589
Immobilisations corporelles **	II	5 345	3 551
Actifs financiers non courants	III	2 288	963
Actifs d'impôts différés	IV	627	821
Actifs non courants		15 413	8 924
Stocks	V	70	111
Avances & acomptes versés	VI	34	88
Clients et comptes rattachés	VII	30 485	26 283
Actifs financiers ***	VIII	19	-
Autres créances et comptes de régularisation	IX	5 876	5 067
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X	14 060	18 691
Actifs courants		50 544	50 240
Total Actif		65 957	59 164

* Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur pour 773 K€

** dont immobilisations financées par crédit bail : 116 K€

*** dont avances aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31/12/2007: 50 K€

PASSIF		31.12.07	31.12.06
Exercice de 12 mois	Notes		
Capital Social		3 653	3 538
Primes d'émission et de fusion		62 860	58 592
Réserves consolidées		- 24 087	- 40 939
Autres réserves		8 848	6 715
Résultat consolidé		- 4 080	16 258
Capitaux propres part du groupe	XI	47 194	44 165
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		47 194	44 165
Provisions pour risques et charges	XII	14	11
Engagements envers le personnel	XIII	130	46
Dettes financières	XIV	4	118
Avances et acomptes reçus		14	27
Autres dettes	XVII	287	-
Passif d'impôts différés	XV	775	834
Passifs non courants		1 224	1 036
Provisions pour risques et charges	XII	50	30
Dettes financières *	XIV	164	96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés**	XVI	8 941	7 748
Dettes fiscales et sociales	XVIII	7 947	5 385
Autres dettes	XVII	437	704
Passifs courants		17 539	13 963
Total Passif		65 957	59 164

* dont avances reçues par les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2007 : 0 K€

** Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur pour 773 K€.

4.1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007 (En K€)

Exercice de 12 mois	Notes	2007	2006
Chiffre d'affaires	I	96 071	68 421
Production immobilisée	I	3 537	-
Autres produits de l'activité	II	40	18
Coûts des ventes	III	9 036	4 999
Frais de Recherche & Développement (1)	IV	56 980	40 686
Frais Commerciaux (1)	V	24 652	17 276
Frais Généraux (1)	VI	8 244	6 085
Variation des stocks de produits finis	VII	41	130
Dotations aux provisions	VIII	532	32
Autres produits et charges d'exploitation		- 261	267
Résultat opérationnel courant		- 98	- 500
Autres produits et charges non récurrentes	IX	- 168	19 672
Résultat opérationnel		- 267	19 172
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		547	333
Coût de l'endettement financier brut		- 32	135
Coût de l'endettement financier net		515	199
Produits financiers		3 183	207
Charges financières		5 197	1 986
Résultat financier	X	- 1 499	-1 580
Charge d'impôt	XI	2 315	1 297
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		- 4 080	16 258
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat de l'exercice revenant :			
Aux actionnaires de Gameloft SA		- 4 080	16 258
Aux minoritaires		-	37
Résultat net par action :			
par action de base		- 0.056	0.232
par action dilué		- 0.053	0.222

(1) reclassements des subventions en moins des charges salariales

* dont - produits financiers sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2007 : 0 K€

- charges financières sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2007: 0 K€

4.1.3 Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2007 (En K€)

Exercice de 12 mois	31.12.07	31.12.06
Flux d'exploitation		
Résultat net	- 4 080	16 258
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	6 852	3 229
Variation des provisions	48	- 27
Variation des impôts différés	2 315	- 2
Impôts versés	- 1 125	
Résultat lié aux stock-options et assimilés	2 995	3 029
Plus ou moins values de cession	168	- 20 349
Marge brute d'autofinancement	7 174	2 138
Variation de stocks	41	130
Variation des créances d'exploitation	- 4 782	- 9 140
Variation des dettes d'exploitation	3 265	2 640
Variation des créances hors exploitation		-
Variation des dettes hors exploitation		-
Total des flux opérationnel	- 1 476	- 6 370
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 3 706	- 186
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 4 539	- 2 171
Acquisitions d'immobilisations financières	- 1 822	-
Acquisition d'autres immobilisations financières	- 64	- 469
Acquisition avances sur licences	- 3 843	(1) - 2 174
Cession des immobilisations / Déconsolidation	177	21 561
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières	501	153
Remboursement avances sur licences	1	204
Variation de périmètre immobilisations nettes	- 113	- 1 003
Autres flux	-	-
Total des flux liés aux investissements	- 13 408	15 916
Flux des opérations de financement		
Nouveaux emprunts à long et moyen terme		88
Remboursement des emprunts	- 62	- 54
Augmentation de capital	115	95
Augmentation de la prime d'émission	4 268	3 203
Variation des comptes courants des actionnaires	- 74	- 4 982
Autres flux		-
Total des flux des opérations de financement	4 247	- 1 649
Incidence des écarts de conversion	- 1 259	- 217
Variation de trésorerie	- 4 722	9 819
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	18 660	8 840
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	13 938	18 660
Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur pour 773 K€		

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (En K€)

	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidées	Réserves liées aux instruments financiers	Réserves consolidées stocks options	Autres		Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des Capitaux Propres
						Ecarts de conversion	Actions propres			
Situation au 1 Janvier 2004	47 765	40 597	-87 592	0	355	183		1 308	84	1 392
Variation de capital de l'entreprise consolidante	-44 537	3 814	44 623					3 900		3900
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA: 1 625 K€)			282					282		282
Variation des écarts de conversion	-	-	-			69		69		69
Autres mouvements	-		162		1 036			1 198	49	1 247
Situation au 31 Décembre 2004	3 228	44 411	-42 525	0	1 391	252	-	6 757	133	6 890
Variation de capital de l'entreprise consolidante	214	10 978						11 192		11 192
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA: 3 102 K€)			1364					1 364		1 364
Autres mouvements	-		231		2 475	206		2 912	77	2 989
Situation au 31 Décembre 2005	3 443	55 389	-40 930	0	3 866	458	0	22 225	210	22 435
Variation de capital de l'entreprise consolidante	95	3 203						3 298		3 298
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA: 23 395 K€)			16 258					16 258		16 258
Autres mouvements	-		- 8		3 029	- 638		2 383	- 210	2 173
Situation au 31 Décembre 2006	3 538	58 592	- 24 680	0	6 895	- 180	0	44 165	-	44 165
Variation de capital de l'entreprise consolidante	115	4 268						4 383		4 383
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA: - 2 538 K€)			- 4 080					- 4 080		- 4 080
Autres mouvements			593		2 996	- 864		2 725		2 725
Situation au 31 Décembre 2007	3 653	62 860	- 28 167	0	9 891	- 1 044	0	47 193	-	47 193

4.2 Annexe des comptes consolidés

Les notes et tableaux ci-après sont présentés en milliers d'euros.

4.2.1 Préambule

Fondé en 1999, et aujourd'hui leader dans son domaine, GAMELOFT conçoit des jeux pour les téléphones mobiles et pour consoles de jeux grand public. Grâce à ses accords avec l'ensemble des principaux opérateurs télécom, des fabricants de téléphones, des fabricants de consoles de jeux et des distributeurs spécialisés, Gameloft distribue ses jeux dans plus de 80 pays.

GAMELOFT est cotée sur Euronext Paris dans le Compartiment B (Code ISIN: FR0000079600, Bloomberg: GFT FP, Reuters: GFT).

Les comptes consolidés condensés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 mars 2008.

4.2.2 Faits majeurs

- Création de nouvelles sociétés:

Des sociétés ont été créées durant l'exercice 2007 dans six pays différents :

- Ukraine : GAMELOFT LLC
- République Tchèque : GAMELOFT Sro
- Belgique : GAMELOFT Sprl
- Brésil : GAMELOFT Do Brazil Ltda
- Australie : GAMELOFT Australia Pty Ltd
- France : GAMELOFT Live

- Variation de périmètre :

Les sociétés GAMELOFT LLC, GAMELOFT Australia PTY Ltd et GAMELOFT Do Brasil Ltda ont été intégrées dans le périmètre de consolidation dès leur création.

- Les frais de recherche et développement

Sur l'exercice 2007, Gameloft s'est orienté sur des développements sur consoles. Les dépenses liées au développement de jeux sur consoles sont désormais inscrites à l'actif du bilan dès lors que la faisabilité technique a été établie, qu'ils sont considérés comme recouvrables et que la société remplit les 6 critères de la norme IAS 38.

- L'évolution des monnaies

Le dollar américain et la livre sterling ont fortement baissé au cours du dernier trimestre 2007. La chute de ces deux devises a impacté les comptes consolidés, notamment en terme de chiffre d'affaires avec un différentiel négatif de change s'élevant à 927 K€.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 4 383 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 653 K€.

- Correction d'erreurs :

Le solde des montants garantis des différents contrats de licence sont désormais comptabilisés au lieu d'une information financière dans l'annexe. Ce changement est intervenu sur l'exercice 2007 et rétrospectivement sur l'exercice 2006.

4.2.3 Principes et méthodes comptables

4.2.3.1 Principes Généraux – Référentiel comptable

4.2.3.1.1 Référentiel Comptable

Les états financiers consolidés condensés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2007 ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne et applicables à cette date.

Ce référentiel IFRS est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/IAS-fr.htm.adopted-commission.

Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS édicté par l'IASB (International Accounting Standards Board) et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros notés en K€, monnaie fonctionnelle de la société-mère.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

4.2.3.1.2 Principes de consolidation

Les sociétés sont intégrées globalement en cas de contrôle exclusif résultant de la détention directe ou indirecte par GAMELOFT S.A., de 50% des droits de vote des sociétés consolidées ou d'au moins 40% des droits si aucun actionnaire n'a de pourcentage de contrôle supérieur. La méthode de l'intégration globale est appliquée à l'ensemble des filiales de GAMELOFT.

Ne sont pas consolidées les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe. Au 31 décembre 2007, les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont des sociétés en cours de démarrage. A titre d'information, les principales données comptables de ces sociétés sont données à la note 5.4.2

Les éliminations des opérations intra-groupes sont réalisées pour toutes les sociétés du groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé sont éliminées.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les sociétés liquidées, en cours de liquidation ou dont les critères ne sont pas significatif ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation.

4.2.3.1.3 Effets des normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er Janvier 2007

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne suivantes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 :

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant au Groupe sont les suivantes :

- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007,
- Amendement à IAS 1, Informations à fournir sur le capital applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007,
- IFRIC 8 qui confirme l'application IFRS 2 aux transactions par lesquelles des actionnaires d'une entité ont contracté l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs pour des montants fondés sur le prix ou la valeur de l'action ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité,
- IFRIC 10 qui précise que les pertes de valeur comptabilisées lors des arrêts intermédiaires ne doivent pas être reprises lors d'arrêts ultérieurs.

Le Groupe GAMELOFT a appliqué la norme IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 pour la présentation de ses états financiers au 31 décembre 2007. Les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 10 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe GAMELOFT

Les nouvelles normes, amendements et interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont les suivantes :

IFRIC 7, application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes

IFRIC 9, réévaluation des dérivés incorporés

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2007. Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2007 : la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels est applicable à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2009 et remplacera la norme IAS 14 Information sectorielle.

4.2.3.1.4 Comparabilité des comptes

Un reclassement a été réalisé sur les comptes consolidés du 31 décembre 2007 : les transferts de charges qui ont été comptabilisés en moins des charges d'affectation initiale

Au 31 décembre 2007, les avances sur licences, qui correspondent à des minimums garantis stipulés dans les contrats, sont désormais comptabilisées en totalité dans les comptes suivant les termes des contrats au lieu d'une information financière dans l'annexe.

Sur les deux derniers exercices les montants sont les suivants :

2006 : 773 K€

2007 : 539 K€

En application de la norme IAS 8 et afin de permettre la comparabilité des comptes, la correction d'erreur a été intégrée dans les comptes du 31 décembre 2006. L'engagement hors bilan de 773 K€ de l'année 2006, a été retraité dans le poste Immobilisations Incorporables de l'actif, par la contrepartie des Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés au passif du bilan. Par conséquent, l'impact est purement bilantiel et n'a aucune incidence sur le résultat et les capitaux propres du groupe.

4.2.3.1.5 Principes de consolidation

- *Filiales*

Une filiale est une entité contrôlée par GAMELOFT SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse

- *Transactions éliminées dans les états financiers consolidés*

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

- *Conversion en euros des éléments en devises des sociétés françaises*

Les charges et produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les actifs et les dettes sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

- *Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères*

Conversion des opérations en devises : les entités du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou en charges financières. Les différences de change relatives à des prêts ou emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères : Aucune filiale du groupe n'exerce son activité dans une économie hyper inflationniste.

Les comptes des entités étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs (y compris les goodwill quand il en existe et ajustements de valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture.
- Les produits et charges sont convertis au cours approchant les cours de change aux dates de transactions.
- Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres. Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

4.2.3.1.6 Estimations et Jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles, les avances sur licences et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme aux entités du groupe.

4.2.3.1.7 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation du Groupe et des liens commerciaux entre les différentes filiales, nous considérons que le Groupe est mono marché et opère sur plusieurs secteurs géographiques (Europe, Amérique du Nord et Reste du Monde).

4.2.3.2 *Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le groupe*

4.2.3.2.1 Goodwill

Les goodwill correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwill positifs ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation annuels sont réalisés à la fin de chaque clôture comptable. La valeur recouvrable des goodwill est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les écarts d'acquisition se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée et est irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent à la filiale concernées.

Les goodwill négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

4.2.3.2.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

- Marques

Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

- Frais de développement :

Gameloft distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement à compter de l'année 2007 :

- Sur nouvelles plateformes :

Les frais de développement sur les nouvelles plateformes sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- 3) la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- 5) le fait que l'entreprise dispose des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est terminé.

Ces coûts sont amortis sur 12 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

Les sociétés ne pratiquent pas de recherche fondamentale.

- Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 1 200 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphone mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions. Les frais de développements de jeux sur mobiles ne pouvant être individualisés, ces dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes qui sont activés depuis le début de l'exercice 2007.

- Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est alors pratiqué en conséquence.

- Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

4.2.3.2.3 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs soient associés à cet actif
- Que le prix d'acquisition peut être calculé de manière fiable.

Les immobilisations corporelles apparaissent au bilan à leur coût d'achat diminué du cumul des amortissements et du cumul éventuel des pertes de valeur. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
- Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

4.2.3.2.4 Immobilisations acquises par voie de location financement

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Les immobilisations financées par voie de location financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés afin de se placer dans la situation où la société aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunts.

Le montant comptabilisé à l'actif est égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du coût des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

4.2.3.2.5 Actifs financiers non courants

- Les titres de participation et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne sont pas détenus dans le but de réaliser des profits à court terme. Ces actifs sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.
- Les autres titres financiers sont valorisés au coût historique, hors frais accessoires.

- Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie « prêts et créances ». Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, et actualisés si l'incidence est significative.

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales non consolidées du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative.

4.2.3.2.6 Impôts différés et exigibles

Les impôts différés sont comptabilisés par application de la norme IAS 12 révisée.

Dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour :

- les différences temporelles déductibles,
- le report en avant de pertes fiscales non utilisées, et
- le report en avant de crédits d'impôts non utilisés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporelles imposables sauf dispositions contraires prévues par la norme IAS 12 révisée.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa valeur fiscale.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments courants et non courants.

L'impôt exigible est calculé sur le résultat de la période au taux en vigueur à la date de la clôture.

4.2.3.2.7 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre le coût des marchandises et des approvisionnements et la valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode FIFO. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable. Le montant de toute reprise de dépréciation des stocks est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

4.2.3.2.8 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

4.2.3.2.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités, dépôts à vue et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7 : il s'agit des placements à court terme, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur par le biais du résultat. Ils sont enregistrés pour leur juste valeur au bilan et les variations sont comptabilisées en résultat.

4.2.3.2.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,

- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
 - le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.
- Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Au 31 décembre 2007, les provisions pour risques et charges concernent :

- Un éventuel assujettissement aux cotisations sociales lié à l'exercice anticipé de stock-options pour un salarié,
- Des frais de personnel liés à une restructuration.

4.2.3.2.11 Avantages accordées aux salariés

- Indemnités retraites

Selon les lois et usages de chaque pays, GAMELOFT participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour GAMELOFT, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

	France
Taux d'évolution des salaires	1 à 3%
Taux d'actualisation	2,00%
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

- Indemnités de fin de contrats

La provision pour indemnité de fin de contrat de travail des salariés en Italie couvre les avantages cumulés acquis par les salariés au cours de leur année de service. Les indemnités sont versées au départ du salarié et le groupe n'a plus de dette envers le salarié une fois l'indemnité payée. Les droits sont réactualisés chaque année en fonction des dispositions applicables en Italie.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantages particuliers au personnel.

- Stock options

L'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stock-options (valeur de l'option à la date de l'attribution) et de bon de souscription de parts de créateurs d'entreprises constitue un complément de rémunération comptabilisé comme une charge de personnel, étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti :

Pour les plans de stock-options et de BSPCE, la charge comptable représente la valorisation des options à la date d'attribution de chaque plan. La juste valeur des options dépend donc de la date à laquelle elles sont acquises par le

bénéficiaire. La comptabilisation en résultat de cette rémunération différée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Conformément à IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2005, sont évalués et comptabilisés en charge de personnel. Les plans antérieurs ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Les critères de volatilité ont été fixés suivant deux étapes :

- la détermination de la volatilité historique du cours se rapprochant de la durée de vie de l'option
- la prise en compte d'éléments tangibles permettant d'anticiper que l'avenir sera différente du passé.

	Plan de stock-option de 2003 et de 2004			Plans de stock-options 2006		Plans de stock-options 2007
Volatilité	76% (1)			46 % (2)		39 % (3)
Taux de rotation lié au départ du groupe	8% par an			8 % par an		8 % par an
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles			Nulles		Nulles
Taux sans risque	Taux de rendement des obligations zéro-coupons de maturité à 5 ans			Taux de rendement des obligations zéro-coupons à 5 et 6 ans		Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7
	3,42% en mars 2003	3,41% en septembre 2003	3,05% en décembre 2004	3,08% & 3,14% en janvier 2006	3,85% en juin 2006	3,93%

(1) Afin de déterminer la volatilité, une étude de deux autres sociétés comparables à GAMELOFT a été établie.

(2) La volatilité a été déterminée en retraitant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation. Le modèle économique de l'époque était complètement modifié par rapport à son modèle actuel et donc l'évolution du cours ne saurait être comparable avec son évolution au cours des années ultérieures.

(3) La volatilité a été déterminée en retraitant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation.

La comptabilisation d'un plan s'effectue par la constatation d'une charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

- DIF

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complets sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures.

4.2.3.2.12 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont valorisés au coût amorti.

4.2.3.2.13 Frais de développement des jeux sur téléphones mobiles

GAMELOFT comptabilise en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les développements de jeux sur téléphones portables. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 1 200 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. GAMELOFT ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l'exercice suivant à passer ses frais de développement des jeux sur téléphones mobiles en charges.

4.2.3.2.14 Chiffres d'affaires

En application de IAS 18, le chiffre d'affaires correspond aux entrées brutes d'avantages économiques au cours de l'exercice dans le cadre des activités ordinaires d'une entreprise lorsque ces entrées conduisent à des augmentations des capitaux propres, autres que les augmentations relatives aux apports des participants aux capitaux propres.

Conformément à IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises ristournes, escomptes financiers.

4.2.3.2.15 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux et qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents.

4.2.3.2.16 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement et les intérêts créditeurs,
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

GAMELOFT n'a pas mis en place des instruments financiers dérivés pour gérer ou réduire son exposition aux risques de variation des cours de change que nous pourrions trouver sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés (swap de devises ou autres)

4.2.3.2.17 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net).

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

La marge brute d'autofinancement est déterminée en rajoutant (ou en déduisant selon le cas) au résultat net les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions (hors provisions à caractère courant), les résultats sur cession, les charges d'impôts, les charges calculées liées aux stock-options.

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles excluent la variation nette du besoin en fonds de roulement lié aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement intègrent la variation nette du besoin en fonds de roulement lié aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les flux nets de trésorerie affectés aux activités de financement intègrent les intérêts nets payés au titre des emprunts et des variations des comptes courants.

L'incidence nette des variations de périmètre est présentée dans une rubrique spécifique des flux liés aux opérations d'investissement.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les valeurs mobilières de placement, les équivalents de trésorerie, les concours bancaires courant.

Aucun dividende n'a été versé au 31 décembre 2007 au titre du résultat 2006.

4.2.3.2.18 Les parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

4.2.3.2.19 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action en retenant d'une part le résultat net et d'autre part le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts et intérêts minoritaires.

* Résultat par action :

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

* Résultat dilué par action :

Ce résultat est égal à la division du :

- résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation, augmenté par le nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions et de l'exercice des droits.

Résultat net au 31 décembre 2007	- 4 080 K€
Dividendes versés aux actionnaires :	0 K€
Frais financiers relatifs aux emprunts obligataires net d'impôt :	0 K€
Résultat net retraité	- 4 080 K€

Nombre de titres en circulation au 31 décembre 2007 :	73 058 357
Actions potentielles :	
BSCPE	1 898 853
Stock Options	<u>1 746 498</u>
Nombre moyen pondéré d'actions après exercice des droits des instruments dilutifs	76 703 708

Résultat dilué par action au 31 décembre 2007 = - 0,05319 €

4.2.4 **Périmètre de consolidation**

4.2.4.1 *Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2007*

Société	Pays	Date acquisition / création	Activité - Secteur	Société consolidée	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
GAMELOFT SA 429 338 130	France	1999	Mobile Distribution / Production	Oui	-	Société mère	Intégration Globale
GAMELOFT INC	USA	2000	Mobile Distribution / Production	Oui	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT INC DIVERTISSEME NT	Canada	2000	Mobile Distribution / Production	Oui	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Ltd	Royaume- Uni	2001	Mobile Distribution / Production	Oui	99,50 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT GMBH	Allemagne	2001	Mobile Distribution	Oui	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT	Espagne	2001	Mobile	Oui	100,00 %	100 %	Intégration

IBERICA SA			Distribution / Production					Globale
GAMELOFT SRL	Italie	2001	Mobile	Oui	99,74 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Roumanie	2001	Distribution Mobile	Oui	99,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	Chine	2003	Production / Distribution Mobile	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	Chine	2004	Production / Distribution Mobile	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT RICH GAMES PRODUCTION France	France	2003	Mobile Production	Oui	99,80 %	100 %		Intégration Globale
450 415 237 GAMELOFT EOOD Bulgaria	Bulgarie	2004	Mobile Production / Distribution	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT KK	Japon	2004	Mobile / Production / Distribution	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT LTD VIETNAM	Vietnam	2004	Mobile Production	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	Mexique	2005	Mobile Production / Distribution	Oui	99,85 %	100 %		Intégration Globale
L'ODYSEE INTERACTIVE GAMES	France	2005	Mobile Production	Oui	99,90 %	100 %		Intégration Globale
483 443 743 GAMELOFT PRIVATED LTD	Inde	2005	Mobile Production / Distribution	Oui	99,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT Co, Ltd	Corée	2005	Mobile Distribution / Production	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT Argentina	Argentine	2005	Mobile Production / Distribution	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT PARTNERSHIPS	France	2006	Mobile Distribution	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
488 934 506 GAMELOFT SOFTWARE CHENG DU	Chine	2006	Mobile Production	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT AUSTRALIA PTY Ltd	Australie	2007	Mobile Distribution	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMLOFT Do BRASIL Ltda	Brésil	2007	Mobile Production / Distribution	Oui	99,00 %	100 %		Intégration Globale
GAMELOFT LLC	Ukraine	2007	Mobile Production / Distribution	Oui	100,00 %	100 %		Intégration Globale

La date de clôture annuelle des sociétés consolidées est le 31 décembre.

4.2.4.2 Sociétés non retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2007

Les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2007, les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont des sociétés en cours de démarrage.

A titre d'information, les principales données comptables de ces sociétés sont les suivantes :

Société	Pays	Date création	Activité - Secteur	% d'intérêt	Total Bilan (K€)	Total Capitaux propres (K€)	Total C.A. (K€)	Nombre de salariés	Engagement hors bilan
GAMELOFT Sro	Rép. Tchèque	2007	Mobile Distribution	100,00 %	26	- 31	0	2	Néant
GAMELOFT Belgique	Belgique	2007	Sans activité	99,50 %	20	20	0	0	Néant
GAMELOFT Live 500 819 537 00019	France	2007	Sans activité	100,00 %	37	36	0	0	Néant

4.2.4.3 Variation du périmètre

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2007 diffère de celui de l'exercice 2006 avec l'atteinte des critères de consolidation de trois filiales. La société GAMELOFT LLC, en Ukraine rentre dans le périmètre de consolidation dès sa création en avril 2007. Les sociétés GAMELOFT Australia PTY Ltd et GAMELOFT Do Brasil Ltda, entrent également dans le périmètre de consolidation.

4.2.5 Notes sur le bilan

I. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent ainsi au 31 décembre 2007 :

Immobilisations	Au 31.12.06 cumulé	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.07 cumulé
Logiciels	332	170	10	8	-8	492
Développements commercialisés		1 340				1 340
Avances sur licences *	4 902	4 271			- 39	9 134
Développement En cours		2 197				2 197
TOTAL	5 234	7 978	10	8	- 47	13 163

* Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur pour 773K€

Amortissements	Au 31.12.06 Cumulé	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.07 cumulé
Logiciels	253	141	3	3	29	423
Développements commercialisés		202				202
Avances sur licences	1 392	4 010			- 19	5 383
TOTAL	1 645	4 353	3	3	10	6 008

Les autres immobilisations incorporelles sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles que la Nintendo DS, le service Wiiware de Nintendo, le service Xbox Live Arcade de Microsoft, etc.

Les immobilisations incorporelles en cours sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêt des comptes.

Les avances sur licences concernent des contrats de licences signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Reggis Bush (joueur de football américain), Lleyton Hewitt, Patrick Viera, Steven Gerrard, Cannavaro, Robinho, la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers)...

Sur l'année 2007 de nouveaux contrats de licences ont été signés avec Dreamworks pour Shrek The Third, Paramount sur le film Beowulf, avec des séries et jeux télévisés tels que CSI Miami, Grey Anatomy, Desperate Housewives, A prendre ou à laisser, 1 contre 100, Heroes

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés ou amortit en mode linéaire selon la durée des contrats pour les flat fees (montant fixe) ainsi que des amortissements complémentaires pour 679 K€.

II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Immobilisations	Au 31.12.06 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.07 Cumulés
Installations techniques	1 012	1 139	63	1	71	2 160
Matériel de transport	2					2
Matériel informatique et mobilier	5 268	3 366	292	103	- 433	8 012
Matériel informatique financé par crédit-bail	110				6	116
Immobilisations en cours	-	44	18			26
TOTAL	6 392	4 549	373	104	- 356	10 316

L'augmentation des immobilisations corporelles est la conséquence :

- de l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés ukrainienne et brésilienne, filiales de production de jeux mobiles,
- du développement des autres studios de production,
- des achats de téléphones portables dédiés à la création des jeux.

Les diminutions du matériel informatique sont liées à des cessions.

Les diminutions d'installations générales sont principalement dues à des mises au rebut.

La variation de périmètre concerne les sociétés GAMELOFT LLC en Ukraine et GAMELOFT Do Brasil Ltda, au Brésil.

Amortissements	Au 31.12.06 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.07 Cumulés
Installations techniques	266	369	27	0	- 49	559
Matériel de transport	-					0
Matériel informatique et mobilier	2 526	2 030	120	10	- 133	4 313
Matériel informatique financé par crédit-bail	50	36			13	99
TOTAL	2 842	2 435	147	10	- 169	4 971

III. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Immobilisations	Au 31.12.06 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.07 Cumulés
Sociétés non consolidées (valeurs brutes)	113	64	113			64
Dépôts et cautionnements	963	1 822	501		-52	2 232
TOTAL	1 076	1 886	614		-52	2 296

Les augmentations des dépôts et cautionnements concernent principalement GAMELOFT Co Ltd pour 219 K€, GAMELOFT S de RL pour 283 K€, GAMELOFT Software Privated pour 438 K€, GAMELOFT SA pour 79 K€, GAMELOFT Vietnam pour 81 K€ et GAMELOFT KK pour 510 K€.

Les diminutions concernent principalement GAMELOFT Ltd, Co pour 147 K€, et GAMELOFT S de RL pour 245 K€.

Provisions	Au 31.12.06 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de Périmètre	Au 31.12.07 Cumulés
Sociétés non consolidées	113	8	113		8
TOTAL	113	8	113	-	8

Pourcentage de détention des sociétés non consolidées :

Sociétés	Valeur d'acquisition des titres en K€	Pourcentage de détention	Capitaux propres en devises	Résultat Net en devises	Valeur nette comptable en K€
GAMELOFT LIVE	37	100,00 %	36 140	- 860	36
GAMELOFT SPRL	20	99,50 %	20 000	-	20
GAMELOFT SRO	7	100,00 %	- 820 170	- 1 020 170	-
* Montants en devises	64				56

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'a pas une influence notable ne font pas partie du périmètre de consolidation. Les autres sociétés exclues du périmètre le sont du fait de leur caractère non significatif pour le groupe (cf. note 5.4.2).

IV. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.07	31.12.06
Déficits activés	70	905
Différences temporaires fiscales	557	- 84
TOTAL	627	821

Les actifs d'impôt différé sont pris en compte si leur récupération est probable, notamment dès lors que des bénéfices imposables sont attendus au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.

Les différences temporaires fiscales sont principalement sur des provisions sur charges à payer et sur des amortissements différés.

Les délais d'expiration des déficits fiscaux se décomposent ainsi :

- 3 ans : 7 K€
- 5 ans : 63 K€

Déficits activés / non activés

En K€	31.12.07		31.12.06
	déficits activés	déficits non activés	déficits activés
GAMELOFT Divertissements Inc.			300
GAMELOFT Bulgarie	3		
GAMELOFT Co, Ltd			86
GAMELOFT Argentina			324
GAMELOFT S de RL de CV			12
GAMELOFT SRL ROUMANIE	60		182
GAMELOFT SRL ITALY			1
GAMELOFT SA		13 534	
GAMELOFT SHANGHAI		86	
GAMELOFT KK		153	
GAMELOFT LLC	7		
GAMELOFT CHENG DU		372	
GAMELOFT VIETNAM		27	
GAMELOFT SOFTWARE INDIA		45	
GAMELOFT LTD, Co		59	
GAMELOFT GMBH		544	
TOTAL	70	14 820	905

V. STOCKS

Nature	Au 31.12.06	Valeur brute	Provision	Au 31.12.07
Cartouche Asphalt Nintendo DS	111	70	-	70
TOTAL	111	70	-	70

Les cartouches Asphalt Nintendo DS sont commercialisées dans le monde entier.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

VI. AVANCES ET ACOMPTE VERSES

	Au 31.12.06	Augmentation	Diminution	Au 31.12.07
Avances et acomptes versés	88	34	88	34
TOTAL	88	34	88	34

VII. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 31.12.07	Brut	Provision	Net	Au 31.12.06
Clients et comptes rattachés	30 846	361	30 485	26 283
Total	30 846	361	30 485	26 283

L'augmentation des créances clients est liée à l'accroissement de l'activité tout au long de l'année 2007.

Le délai moyen de règlement des clients du groupe GAMELOFT est de 90 jours.

Toutes les créances clients sont à moins d'un an, l'impact de l'actualisation est non significatif et non comptabilisé.

VIII. ACTIFS FINANCIERS

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.07	31.12.06
Comptes courants d'associés	50	31	19	-
TOTAL	50	31	19	-

Le compte courant concerne la filiale GAMELOFT Sro (République Tchèque).

IX. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres créances se décomposent ainsi :

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.07	31.12.06
TVA	1 433		1 433	1 148
Autres créances fiscales et sociales (2)	3 022		3 022	2 832
Avoirs fournisseurs à recevoir	141		141	377
Fournisseurs débiteurs	179		179	75
Autres	116		116	36
Charges constatées d'avance	987		987	475
Capital souscrit appelé non versé (PE incluse)	-		-	124
TOTAL	5 878		5 878	5 067

La totalité des autres créances a une échéance à moins de un an.

(2) Dont : Créances fiscales = 3 001K€ principalement dû au crédit d'impôt lié aux subventions d'exploitation de GAMELOFT Canada.

Créances sociales = 21 K€

X. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste «disponibilités» comprend des soldes de comptes de banque pour 7 794 K€ au 31 décembre 2007 contre 11 573 K€ au 31 décembre 2006.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par :

Nature	Dénomination	Nombre	31.12.07			31.12.06
			Valeur brute K€	Juste valeur K€	+/- Value K€	
FCP	Certificat de dépôt négociable	3	6 246	6 266	20	7 119
SICAV	CAM – Trésorerie Institution Capitaux	-	-	-	-	-
TOTAL			6 246	6 266	20	7 119

La variation de la trésorerie nette se décompose ainsi :

Détail trésorerie	31.12.07	31.12.06
Disponibilités	7 794	11 573
VMP	6 266	7 119
Avances en devises	-	-
Découverts bancaires et crédits courts termes	- 126	- 43
TOTAL	13 934	18 649

XI. CAPITAUX PROPRES

Capital

Le capital de la société GAMELOFT S.A. est composé au 31 décembre 2007 de 73 058 357 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 652 917,85 euros.

La société GAMELOFT a procédé à des augmentations de capital par levée de stocks options et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises.

Nombre d'actions GAMELOFT S.A.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/04	0.05	64 566 823	3 228
Compensation de créances 28/06/05	0.05	2 623 296	131
Levée d'option du 25/10/2005	0.05	1 660 197	83
Au 31/12/05	0.05	68 850 316	3 443
Levée d'options du 25/10/2002	0.05	116 477	6
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	548 744	27
Levée d'options du 04/12/2004	0.05	588 397	29
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	652 650	33
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Levée d'options du 25/10/2002	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	121 128	6
Levée d'options du 04/12/2004	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	1 439 492	72
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653

Stocks options et BSCPE

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que de BSCPE sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	21/03/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	714 000	164 256	43 128
Nombre d'actions annulées :		161 000	161 000
Nombre de personnes concernées :	39		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	21/03/2006	21/03/2006	21/03/2006
Fin d'exercice	21/03/2008	21/03/2008	21/03/2008
Prix de souscription	1,25 euros	1,25 euros	1,25 euros

Date du Conseil d'Administration	15/09/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 544 500	849 000	190 500
Nombre d'actions annulées :		348 500	349 500
Nombre de personnes concernées :	96		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	15/09/2006	15/09/2006	15/09/2006
Fin d'exercice	15/09/2008	15/09/2008	15/09/2008
Prix de souscription	1,75 euros	1,75 euros	1,75 euros

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 585 800	960 850	577 650
Nombre d'actions annulées :		357 000	433 900
Nombre de personnes concernées :	91		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400
Nombre de personnes concernées :	101		
dont dirigeants	5		
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000
Nombre de personnes concernées :	33		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-
Nombre de personnes concernées :	2	2	2
dont dirigeants	0	0	0
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800
Nombre d'actions annulées :		76 200
Nombre de personnes concernées :	127	
dont dirigeants	4	
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800
Nombre d'actions annulées :		105 300
Nombre de personnes concernées :	38	
dont dirigeants	1	
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros

Date du Conseil d'Administration	25/10/02	Restant au 31.12.05	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre de BSCPE attribués:	1 271 000	168 100	25 000	-
Nombre d'actions annulées :			92 000	92 000
Nombre de personnes concernées :	28			
dont dirigeants	0			
Début d'exercice	25/10/2005	25/10/2005	25/10/2005	25/10/2005
Fin d'exercice	25/10/2007	25/10/2007	25/10/2007	25/10/2007
Prix de souscription	0,50 euro	0,50 euro	0,50 euro	0,50 euro

Date du Conseil d'Administration	21/03/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre de BSCPE attribués:	220 000	-	-
Nombre d'actions annulées :		60 000	60 000
Nombre de personnes concernées :	9		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	21/03/2006	21/03/2006	21/03/2006
Fin d'exercice	21/03/2008	21/03/2008	21/03/2008
Prix de souscription	1,25euros	1,25 euros	1,25 euros

Date du Conseil d'Administration	15/09/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre de BSCPE attribués:	1 422 500	1 064 850	282 858
Nombre d'actions annulées :		52 000	52 000
Nombre de personnes concernées :	36	36	36
dont dirigeants	0	0	0
Début d'exercice	15/09/2006	15/09/2006	15/09/2006
Fin d'exercice	15/09/2008	15/09/2008	15/09/2008
Prix de souscription	1,75 euros	1,75 euros	1,75 euros

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre de BSCPE attribués:	1 486 500	1 126 253	704 400
Nombre d'actions annulées :		39 800	61 400
Nombre de personnes concernées :	32		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros

Au total, au 31 décembre 2007, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option et BSPCE est de 8 089 236 actions.

XII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Passifs non courants :

	Au 31.12.06	Dotations exercice	Reprises exercice		Au 31.12.07
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé au cours de l'exercice	
Provisions pour risques & charges					
Pour risques autres	-	14			14
Pour charges	11		11		-
Total	11	14	11	-	14

Les autres provisions concernent une provision pour restructuration sociale dans une de nos filiales.

Passifs courants :

	Au 31.12.06	Dotations exercice	Reprises exercice		Au 31.12.07
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé au cours de l'exercice	
Provisions pour risques & charges					
Pour risques autres	30	20			50
Pour charges	-				-
Total	30	20	-	-	50

Une dotation sur provision a été constituée pour 20 K€ sur le risque potentiel du non respect du délai d'indisponibilité afin de couvrir le risque d'assujettissement aux cotisations sociales en cas d'exercice anticipé des stock options pour un salarié français sur le plan du 3/12/2004. Cette provision est déterminée en fonction du cours de bourse de GAMELOFT SA au 31 décembre 2007.

XIII. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	Au 31.12.06	Dotations	Reprises	Ecart de change	Variation de périmètre	Au 31.12.07
Provisions pour retraite	46	16				62
Provisions pour départ	-	68				68
TOTAL	46	84				130

La provision pour indemnités de départ en retraite est dotée sur l'exercice pour 16 K€ et une autre provision a été constituée pour 68 K€ liée au départ de salariés éventuels.

XIV. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières non courantes se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Emprunts	-	-
Découverts bancaires	-	-
Emprunts résultant du retraitement des leasings	4	44
Compte courants d'associés	-	74
Dettes financières	4	118

L'emprunt long terme concerne le leasing pour l'achat de matériel informatique sur la filiale GAMELOFT Divertissements Inc.

Les dettes financières courantes se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Emprunts	-	-
Découverts bancaires	122	32
Emprunts résultant du retraitement des leasings	42	64
Compte courants d'associés	-	-
Dettes financières	164	96

Les découverts bancaires financent les besoins ponctuels de trésorerie.

	31.12.07	31.12.06
Dettes financières hors avances Etat	168	214
Disponibilités	- 7 794	- 11 573
VMP	- 6 266	- 7 119
Endettement net financier	- 13 892	- 18 478

Au 31 décembre 2007, il y a un excédent net financier de 13 892 K€ contre 18 478 K€ au 31 décembre 2006. L'intégralité des dettes financières est à taux fixe.

La norme IFRS 7 rassemble les règles de présentation de l'information financière relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». L'Amendement de la norme IAS 1 prévoit la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les principes et les processus des opérations impactant le capital social et la présentation d'informations quantitatives sur les éléments constituant le capital social.

- Gestion du risque de liquidité

Le groupe n'a pas de risque significatif sur ses dettes financières et sur ses valeurs mobilières de placement (disponibles à la vente ou équivalents de trésorerie). Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du groupe est en effet constitué essentiellement de placements monétaires à court terme. La trésorerie ainsi que le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente permettent au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

- Gestion du risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyen de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

- Gestion du risque de change

A ce jour, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change. Sur les transactions intragroupes en devises, le groupe se protège naturellement par des opérations en sens inverse, telles que la refacturation des coûts des filiales à la société mère, les royalties facturées par Gameloft SA à ses filiales et les avances en comptes courants. Ainsi, le chiffre d'affaires fait en devises (dollars américain, dollars canadiens ou en livres sterling) est compensé par les charges des filiales libellées dans ces mêmes devises. A ce jour, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change pour ses flux de trésorerie internes.

La répartition des dettes financières par devise est la suivante :

	31.12.07	31.12.06
Euros	53	106
Dollars canadiens	115	108
Dettes financières	168	214

XV. PASSIF D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.07	31.12.06
Subventions à recevoir	757	834
Divers	18	
TOTAL	775	834

Notre filiale canadienne bénéficie de crédits multimédias. Ces crédits étant imposables l'année de leur encaissement mais comptabilisés sur une base d'exercice fiscal, la société doit comptabiliser un passif d'impôts futur sur cet élément.

XVI. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31.12.07	31.12.06
Dettes fournisseurs	8 394	6 747
Dettes fournisseurs sur immobilisations *	547	1 001
Total	8 941	7 748

(*) Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur pour 773 K€.

Le délai moyen de règlement de nos fournisseurs est de 60 jours.

XVII. AUTRES DETTES

Les autres dettes non courantes se décomposent de la manière suivante :

	31.12.07	31.12.06
Produits constatés d'avance	287	-
TOTAL	287	-

Les produits constatés d'avance sont des produits liés aux subventions formations canadiennes.

Les autres dettes courantes se décomposent de la manière suivante :

	31.12.07	31.12.06
Clients créditeurs	12	87
Autres dettes	44	153
Produits constatés d'avance	381	464
TOTAL	437	704

Les produits constatés d'avance sont des produits liés au changement de locaux de GAMELOFT SA, ce produit est étalé sur la durée du bail commercial (9 ans).

XVIII. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

	31.12.07	31.12.06
Dettes sociales	4 015	2 431
Dettes fiscales	3 931	2 954
TOTAL	7 947	5 385

Les dettes fiscales concernent principalement GAMELOFT SA pour 486 K€, GAMELOFT S de RL pour 521 K€, GAMELOFT Ltd pour 397 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 560 K€, GAMELOFT Inc. pour 357 K€, GAMELOFT Iberica pour 174 K€, GAMELOFT Argentina pour 312 K€, GAMELOFT Rich Games pour 241 K€.

Les dettes sociales concernent principalement GAMELOFT SA pour 1 004 K€, GAMELOFT Inc. Divertissement pour 549 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 361 K€, GAMELOFT SRL Roumanie pour 344 K€, GAMELOFT Rich Games Production France pour 347 K€, GAMELOFT Argentina pour 244 K€ et GAMELOFT Partnerships pour 238 K€.

4.2.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

I. CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

Exercice de 12 mois	2007		2006	
	K€	%	K€	%
Europe	42 662	44 %	29 293	43 %
Amérique du Nord	32 354	34 %	27 830	41 %
Reste du Monde	21 054	22 %	11 298	16 %
Total	96 071	100 %	68 421	100 %

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

Exercice de 12 mois	2007		2006	
	K€	%	K€	%
Internet	-	- %	966	1 %
Mobiles	96 071	100 %	67 455	99 %
Total Chiffre d'affaires	96 071	100 %	68 421	100 %
Production Immobilisée	3 537	-	-	-
Total	99 608		68 421	

II. AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	2007	2006
Reprises sur provisions	40	18
Sur passifs	-	18
Sur actifs	40	-
Transferts de charges	-	-
TOTAL	40	18

Les reprises de provisions concernent des reprises sur créances clients pour 33 K€ et pour 7 K€ sur autres créances.

III. COÛTS DES VENTES hors variation de stock de produits finis

Les couts des ventes se décomposent ainsi :

	2007	2006
Achats de marchandises	653	465
Frais sur coûts des ventes	1 918	1 057
Coûts des royalties	6 465	3 477
TOTAL	9 036	4 999

Les achats de marchandises correspondent aux achats de cartouches de jeu *Asphalt : Urban GT* sur Nintendo DS.

Les frais sur coûts des ventes représentent tous les coûts liés à la vente des jeux mobiles.

Les coûts des royalties sont liés à la vente des jeux à licences.

IV. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement se décomposent de la façon suivante :

	2007	2006
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	72	785
Autres charges externes	13 005	8 153
Rémunérations du personnel	34 937	26 395
Subvention d'exploitation	- 2 371	- 3 114
Charges sociales	7 935	6 180
Impôts et Taxes	972	674
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	2 429	1 613
TOTAL	56 979	40 686

Les frais de Recherche & Développement correspondent au secteur de développement des jeux sur téléphones mobiles.

L'effectif du département R&D atteignait 3 413 employés au 31 décembre 2007.

L'effectif R&D a augmenté de 48 % sur la période comparée.

L'augmentation des postes rémunérations et charges sociales est principalement due à la création de nouveaux studios de production. Cette augmentation est atténuée par la comptabilisation des charges de personnel liées aux stock-options et aux BSPCE. Ces charges représentaient sur l'année 2007 1 634 K€ contre 1785 K€ sur l'année 2006.

Les subventions canadiennes sont indexées sur les salaires liés à l'activité production.

Les dotations aux amortissements augmentent avec l'achat de nombreux matériels informatiques sur toutes les filiales du groupe ainsi que l'aménagement des différents locaux en 2006 et 2007, et de l'augmentation de l'effectif R&D entre les deux périodes.

V. FRAIS COMMERCIAUX

Les frais Sales & Marketing se décomposent de la façon suivante :

	2007	2006
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	14	-
Autres charges externes	13 504	10 336
Rémunérations du personnel	8 403	5 615
Subvention d'exploitation	- 166	- 111
Charges sociales	2 081	1 245
Impôts et Taxes	533	56
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	283	135
TOTAL	24 652	17 276

Les frais commerciaux correspondent au secteur de distribution des jeux mobiles (la vente, le marketing, la publicité, les salons et conférences, etc.).

L'effectif du département S&M atteignait 425 salariés au 31 décembre 2007.

Les dépenses de publicités, de marketing et de conférences s'élèvent sur l'année à 9 061 K€ en 2007 contre 7 496 K€ en 2006.

L'effectif a augmenté de 122 % entre les deux périodes, ce qui a pour conséquence d'augmenter les postes rémunérations et charges sociales. Les charges de personnel liées aux stock-options et aux BSPCE ont diminué. Ces charges représentaient sur l'année 2006 731 K€ contre 754 K€ sur l'année 2007.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction de Sales & Marketing.

Les dotations aux amortissements augmentent avec l'achat de nombreux matériels informatiques sur toutes les filiales du groupe ainsi que l'aménagement des différents locaux en 2006 et 2007, et de l'augmentation de l'effectif S&M entre les deux périodes.

VI. FRAIS GENERAUX

Les frais administratifs se décomposent de la façon suivante :

	2007	2006
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	26	26
Autres charges externes	3 046	2 192
Rémunérations du personnel	4 173	3 253
Subvention d'exploitation	- 212	- 200
Charges sociales	925	676
Impôts et Taxes	163	40
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	123	98
TOTAL	8 244	6 085

Les frais généraux correspondent au secteur administratif.

L'effectif du département Administration atteignait 185 salariés au 31 décembre 2007.

Les postes rémunérations et charges sociales ont augmenté en liaison avec la création de nouveaux studios qui induit l'arrivée de salariés administratifs afin de développer plus rapidement les structures, avec l'augmentation du volume d'activité du groupe et avec la comptabilisation des charges de personnel liés aux stock-options et aux BSPCE. Ces charges représentaient 514 K€ sur l'année 2006 contre 607 K€ sur l'année 2007.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction administrative.

Les dotations aux amortissements augmentent avec l'achat de nombreux matériels informatiques sur toutes les filiales du groupe ainsi que l'aménagement des différents locaux, et de l'augmentation de l'effectif administratif entre les deux périodes comparatives.

Informations sur les retraites et avantages assimilés d'une part et les rémunérations en actions :

	2007	2006
Retraites et avantages assimilés	16	14
Rémunérations en actions	2 995	3 030

VII. VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS

	2007	2006
Variation de stocks : Asphalt DS	41	130
TOTAL	41	130

VIII. DOTATIONS AUX PROVISIONS

	2007	2006
Dotations aux Provisions	532	32
TOTAL	532	32

Les dotations aux provisions concernent la comptabilisation d'un engagement de retraite pour 16 K€ et pour 95 K€ liés aux départs de salariés, de provisions sur créances clients pour 353 K€, de provisions pour dépréciation d'actif de 46 K€ et pour 20 K€ une provision concernant le risque sur les stock-options.

IX. CHARGES ET PRODUITS NON RECURRENTS

Les opérations non récurrentes se décomposent ainsi :

	2007	2006
Résultat de cession des immobilisations	- 168	20 349
Autres produits non récurrents	11	-
Autres charges non récurrentes	11	677
TOTAL	- 168	19 672

Le résultat de cession sur les ventes d'immobilisations corporelles est de -55 K€.

X. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	2007	2006
Coût de l'endettement net financier	515	199
<i>Produits de trésorerie</i>	547	332
<i>Résultat de cession d'équivalents de trésorerie</i>	-	1
<i>Intérêts sur opération de financement</i>	32	135
<i>Résultat des couvertures de change sur trésorerie</i>	-	-
Produits financiers	3 183	207
<i>Dividendes</i>	-	-
<i>Gains de change</i>	3 070	178
<i>Autres produits financiers</i>	113	29
Charges financières	5 197	1 986
<i>Pertes de change</i>	5 158	1 986
<i>Autres charges financières</i>	39	-
TOTAL	- 1 499	- 1 580

La société a des dettes financières en euros et en dollars canadiens. Le poste intérêts sur opération de financement comprend pour 14 K€ les charges financières liées à l'emprunt CT financé par la banque BMO au Canada pour subvenir aux besoins ponctuels de GAMELOFT Divertissements Inc.

Les autres produits financiers sont les reprises de provisions sur les deux sociétés liquidées.

Les autres charges financières concernent les dotations de provisions sur les avances en comptes courants de GAMELOFT Sro pour 31 K€ ainsi que les provisions sur titres de participation pour 8 K€.

La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2007.

XI. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	2007	2006
Impôts exigibles	2 363	1 669
Impôts différés	- 48	- 372
Total	2 315	1 297

- Impôts exigibles :

L'impôt a été calculé pour toutes les sociétés bénéficiaires avec les taux d'impôt en vigueur dans chaque pays.

- Impôts différés :

	2007	2006
Impôts différés actifs (voir détail IV)	627	821
Impôts différés passifs (voir détail XIV)	775	834

Les impôts courants concernent les filiales suivantes: GAMELOFT S de RL au Mexique pour 571 K€, GAMELOFT Inc. aux Etats-Unis pour 989 K€, GAMELOFT Argentina pour 458 K€, GAMELOFT Divertissements Inc. au Canada

pour 217 K€ et GAMELOFT Rich Games Production, GAMELOFT Partnerships et L'odyssée Interactive Games en France au taux de 33,33 % pour un total de 89 K€.

Preuve d'impôt :

	2007	2006
Résultat avant impôts	- 1 765	17 555
Impôt théorique	- 588	5 852
Utilisation des déficits fiscaux :		
GAMELOFT SA:		- 1 550
Imputation sur les moins value LT : 9 020 *		- 3 006
33.33%		
Gameloft Italie	3	
Gameloft Corée	-87	
Gameloft Roumanie	-2	
Différence de taux d'impôts	386	
Différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	1 132	
<i>Dont impôts sur stock options</i>	998	
Réintégration :		
GAMELOFT SA	210	
GAMELOFT Iberica	319	
OIGames		1
Total	2 315	1 297

4.2.7 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation du Groupe et des liens commerciaux entre les différentes filiales, nous considérons que le Groupe est mono marché et opère sur plusieurs secteurs géographiques.

Répartition du résultat net par zone géographique au 31 décembre 2007 :

	Europe*	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total au 31.12.07
Chiffre d'affaires	42 663	32 354	21 054	96 071
Production Immobilisée	3 537			3 537
Autres produits de l'activité	40			40
Coûts des ventes	8 001	536	499	9 036
Frais de Recherche & Développement	21 405	9 879	25 696	56 980
Frais Commerciaux	16 775	4 839	3 038	24 652
Frais Généraux	4 866	1 968	1 410	8 244
Variation des stocks de produits finis	41			41
Dotations aux provisions	451		81	532
Autres produits et charges d'exploitation	-405	5	139	- 261
Résultat opérationnel courant	- 5 704	15 137	- 9 531	- 98
Charges non récurrentes	- 143	6	- 31	- 168
Résultat opérationnel	- 5 846	15 142	- 9 563	-267
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	478	59	10	547
Coût de l'endettement financier brut	- 12	14	6	- 32
Coût de l'endettement financier net	466	45	4	515
Produits financiers	2 823	57	303	3 183
Charges financières	4 598	88	511	5 197
Résultat financier	- 1 309	14	- 204	- 1 499
Charge d'impôt	- 110	1 206	1 219	2 315
Quote-part dans les résultats des entreprises	-	-	-	-

mises en équivalence				
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	- 7045	13 951	- 10 986	- 4 080
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-		-
Résultat net :				
De l'ensemble consolidé	- 7 045	13 951	- 10 986	- 4 080
Intérêts minoritaires				-

* Au sens de l'Union Européenne

Répartition des immobilisations nettes par activité :

Immobilisations	Incorporelles		Corporelles		Financières		Total
	Montants	En %	Montants	En %	Montants	En %	Montants
Mobiles & Développement sur plate-formes	7 154	100%	5 345	100%	2 288	100%	14 787
TOTAL	7 154	100%	5 345	100%	2 288	100%	14 787

Répartition géographique des immobilisations en valeurs brutes :

Immobilisations	Europe*		Amérique du Nord		Reste du Monde		Total
	Montants	En %	Montants	En %	Montants	En %	Montants
Logiciels de bureautique	135	28%	158	32%	199	40%	492
Avances	8 522	93%	612	7%			9 134
Développements Commercialisés	1 340	100%					1 340
Développement en cours	2 197	100%					2 197
Installations générales	206	10%	499	23%	1 455	67%	2 160
Matériel de transport					2	100%	2
Matériel informatique et mobilier	3 144	39%	1 490	19%	3 378	42%	8 012
Immobilisations en cours					26	100%	26
Immobilisations en CB			116	100%			116
TOTAL	15 544	66%	2 875	12%	5 060	22%	23 479

* Au sens de l'Union Européenne

Répartition géographique des immobilisations en valeurs nettes :

Immobilisations	Europe*		Amérique du Nord		Reste du Monde		Total
	Montants	En %	Montants	En %	Montants	En %	Montants
Logiciels de bureautique	17	25%	7	10%	45	65%	69
Avances	3 579	95%	171	5%			3 750
Développements Commercialisés	1 137	100%					1 137
Développement en cours	2 197	100%					2 197
Installations générales	150	9%	240	15%	1 211	76%	1 601
Matériel de transport					2	100%	2
Matériel informatique et mobilier	1 385	37%	424	12%	1 890	51%	3 699

Immobilisations en cours				26	100%	26
Immobilisations en CB			18	100%		18
TOTAL	8 465	68%	860	7%	3 174	25%

* Au sens de l'Union Européenne

Répartition géographique des investissements de l'exercice en valeurs brutes :

Immobilisations	Europe*		Amérique du Nord		Reste du Monde		Total
	Montants	En %	Montants	En %	Montants	En %	Montants
Logiciels de bureautique	45	0,45%	24	3,59%	109	2,38%	178
Avances sur licences	4 764	47,67%	280	41,92%			5 044
Développements Commercialisés	1 340	13,41%					1 340
Développement en Cours	2 197	21,98%					2 197
Installations générales	76	0,76%	18	2,69%	1 047	22,90%	1 141
Matériel de transport					-		-
Matériel informatique et mobilier	1 431	14,32%	306	45,81%	1 732	37,87%	3 469
Immobilisations en CB			-				-
Immobilisations en cours					44	0,96%	44
Autres immo financières	141	1,41%	40	5,99%	1 641	35,89%	1 822
TOTAL	9 994	100.00 %	668	100.00 %	4 573	100,00 %	15 235

* Au sens de l'Union Européenne

Répartition de l'actif consolidé en valeurs nettes par zone géographique au 31 décembre 2007 :

ACTIF	Europe*	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total au 31.12.07
Autres Immobilisations Incorporelles	12 193	770	199	13 162
- Amort. Immo Incorporelles	- 5 262	- 592	- 154	- 6 008
Immobilisations corporelles	3 350	2 106	4 860	10 316
- Amort Immo Corporelles	- 1 815	- 1 424	- 1 732	- 4 971
Participations dans les entreprises associées	64			64
- Provisions dans les entreprises associées	-8			- 8
Actifs financiers non courants	364	107	1 761	2 232
Actifs d'impôts différés	291	188	148	627
Actifs non courants	9 176	1 154	5 083	15 413
Stocks et en-cours	70	-	-	70
Clients et comptes rattachés	18 843	7 960	4 042	30 846
- Provisions clients	- 361			- 361
Actifs financiers	50			50
- Provision sur actif financiers	- 31			- 31
Autres créances et comptes de régularisation (1)	2 363	2 676	871	5 910
- Provisions sur autres créances				-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 748	1 688	1 625	14 060
Actifs courants	31 682	12 323	6 539	50 544
Total Actif	40 858	13 478	11 621	65 957

• Au sens de l'Union Européenne

• (1) y compris avances et acomptes versés

4.2.8 Informations diverses

4.2.8.1 Engagements hors bilan

Cautions données : néant

Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : néant

Engagements hors bilan :

* GAMELOFT SA a des engagements envers certaines filiales du groupe :

- Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc. dans le cadre d'un contrat Cadre de location entre GAMELOFT Canada et la société Services Financiers Dell Canada Limitée à concurrence de 250 000 \$ CAD.
- Autorisation d'engagement de cautionnement au profit de la société GAMELOFT Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature de bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA à concurrence de 144 000 Dollars US.

Effets escomptés non échus : néant

Crédit bail : néant

Autres engagements : La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation. Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans les sociétés, les salariés à temps complets acquièrent un droit d'une durée comprise entre 20 et 21 heures. Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans.

Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

4.2.8.2 Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute versé au cours de l'année 2007, par la société ainsi que ses filiales, aux dirigeants a été de 399 K€. Aucun jeton de présence n'a été versé.

	2007	2006
Salaires, charges et avantages en divers	399	255
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de rupture	-	-
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	900.000	450.000

4.2.8.3 Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2007, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du code de commerce.

4.2.8.4 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

4.2.8.5 Effectif

Les effectifs au 31 décembre 2007 se répartissent comme suit :

a) Répartition par zone géographique :

	31.12.03	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07
Europe	61	86	159	139	797
Amérique du Nord	53	247	370	335	324
Reste du Monde	64	389	1 255	2 161	2 902
Total	178	722	1 784	2 635	4 023

b) Répartition par département :

	31.12.03	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07
Administration	9	31	83	138	185
Vente et Marketing	23	39	108	192	425
Développement Internet	10	12	23	-	-
Développement téléphones mobiles	136	640	1 570	2 305	3 413
Total	178	722	1 784	2 635	4 023

Sur l'année 2007, la croissance des effectifs a augmenté de 53 % mais ceci est dû au développement des studios.

c) Effectif moyen

	2007
Recherche & Développement	2 933
Sales & Marketing	313
Administration	169
Total	3 415

4.2.8.6 Informations relatives aux parties liées

Aux termes de la norme IAS 24, sont considérées comme transactions avec les parties liées, les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs et sur lesquelles elles exercent un contrôle, les transactions réalisées avec les filiales non intégrées dans les comptes consolidés du groupe.

Les parties liées sont :

a) Guillemot Brothers S.A. Ces transactions sont liées à la refacturation de services réalisés pour le compte de Gameloft SA pour 25 K€.

b) Le Groupe Ubisoft :

- à la refacturation de services réalisés par Ubisoft pour le compte de Gameloft SA pour 429 K€,
- à la refacturation de services réalisés par Gameloft SA pour le compte de Ubisoft pour 1.698 K€
- à l'achat de cartouche de jeux Asphalt DS pour 627K€
- à la vente de marchandises de cartouche de jeux Asphalt DS pour 749 K€,
- à la redevance dans le cadre d'un contrat de licence avec Ubisoft Entertainment afin de permettre l'exploitation de leur marque par Gameloft SA pour 825 K€.

c) AMA : ces transactions se composent de 16 K€ de royalties facturés par AMA à Gameloft SA. Gameloft a refacturé pour 18 K€ des services rendus pour le compte de AMA et 11 K€ de refacturation de frais engagés par Gameloft en Roumanie pour le compte de AMA.

d) Longtail Studios : les transactions concernent la redevance sur les ventes que réalise Gameloft SA sur la distribution du jeu mobile « Love Triangle » pour 205 K€.

	31.12.07	31.12.06
Actif (en K€)		
Titres de participation	-	-
Clients et comptes rattachés	710	1 055
Prov. Sur créances clients	-	-
Autres créances	-	-
Prov. Sur Autres créances	-	-
Fournisseurs débiteurs	-	-
Dettes (en K€)		
Fournisseurs et comptes rattachés	699	1 173
Dettes financières		74

Résultat d'exploitation (en K€)	347	- 1 449
Produits d'exploitation	2 465	610
Charges d'exploitation	2 118	2 059
Résultat financier (en K€)		
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

Les filiales Gameloft Sro, Gameloft Sprl et Gameloft Live n'ont pas commencé leur activité et donc ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du 31 décembre 2007.

	31.12.07	31.12.06
Actif (en K€)		
Titres de participation	64	113
Prov. Sur Titres de participation	7	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Prov. Sur créances clients	-	-
Autres créances	50	-
Prov. Sur Autres créances	31	-
Fournisseurs débiteurs	-	-
Dettes (en K€)		
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Dettes financières	-	-
Résultat d'exploitation (en K€)	-	-
Produits d'exploitation	-	-
Charges d'exploitation	-	-
Résultat financier (en K€)		
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

4.2.8.7 *Risques de marché :*

Risque de taux : Les dettes de GAMELOFT SA sont à taux fixe d'où la sensibilité du résultat aux variations des taux est donc nulle.

Risque de change : GAMELOFT n'a pas mis en place un système de couverture de change

4.2.8.8 *Droit Individuel à la Formation*

Au 31 décembre 2007, un cumul de 3 311 heures est totalisé. La provision est non significative.

4.2.8.9 *Tableau des filiales non consolidées*

	PAYS	Devise	Capital	Réserves et reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Montant des cautions et garanties données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
						en milliers d'euros						
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations des sociétés non consolidées												
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%			en milliers de devises	en milliers d'euros		brut	net	en milliers d'euros		en milliers d'euros	en milliers d'euros	
GAMELOFT Sprl Belgique	Belgique	€	20	-	99,5%	20	20	-	-	-	-	-
GAMELOFT Sro République Tchèque	République Tchèque	CZK	7	-	100%	7	-	50	-	-	- 38	-
GAMELOFT Live	France	€	37	-	100%	37	36	-	-	-	- 1	-
PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%												
TOTAL GENERAL			64	-		64	56	50				

4.2.9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GAMELOFT SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe 5.3.1.4 aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des avances sur licences.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé des changements de présentation intervenus sur l'exercice tel que décrits dans le paragraphe 5.3.1.4 « Comparabilité des comptes » de l'annexe.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à vérifier les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, note 5.3.2.2 de l'annexe. La société nous a communiqué les informations relatives à ces estimations et notamment les éléments probants recherchés sur le caractère raisonnable de l'évaluation des amortissements et provisions.
- La société présente son compte de résultat par fonction, et non par nature. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié l'exactitude des affectations retenues et la conformité de l'approche avec le référentiel IFRS.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 5 juin 2008

Les commissaires aux comptes

AMLD AUDIT
André METAYER

MB AUDIT
Roland TRAVERS

Table de concordance des notes annexes :

Rapport des commissaires aux comptes
Note 5.3.1.4
Note 5.3.2.2

Document de référence
Paragraphe 4.2.3.1.4
Paragraphe 4.2.3.2.2

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux relatifs à l'audit des comptes 2007

	Audit AMLD				MB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit K€								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	93.5	75.0	100%	96,65%	93.5	75.0	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	-	2.6	-	3,35%	-	-	-	-
Sous total	93.5	77.6	100%	100%	93.5	75.0	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	93.5	77.6	100%	100%	93.5	75.0	100%	100%

4.3 Comptes sociaux au 31 Décembre 2007

4.3.1 Bilan au 31 Décembre 2007 (En K€) (Exercice de 12 mois)

ACTIF					
Exercice de 12 mois	Notes	31.12.07 Brut K€	31.12.07 Amort/dep K€	31.12. 07 Net K€	31.12. 06 Net K€
Immobilisations incorporelles (2)	I	13 927	7 008	6 919	3 179
Immobilisations corporelles	II	2 201	1 110	1 091	680
Immobilisations financières	III	7 744	189	7 556	6 369
Actif immobilisé		23 872	8 307	15 565	10 228
Stocks de marchandises	IV	70	-	70	111
Avances et acomptes versés	V	-	-	-	4
Clients et comptes rattachés	VI	42 697	122	42 575	32 442
Autres créances	VII	13 433	221	13 212	8 500
Valeurs mobilières de placement	IX	6 266	-	6 266	7 119
Disponibilités	X	1 356	-	1 356	1 728
Actif circulant		63 822	343	63 479	49 904
Comptes de régularisation	XI	1 557	-	1 557	588
Total Actif		89 251	8 650	80 601	60 720

PASSIF		31.12.07 Exercice de 12 mois K€	31.12.06 Exercice de 12 mois K€
Notes			
Capital social		3 653	3 538
Primes d'émission et de fusion		62 860	58 592
Réserves		- 15 619	- 39 013
Résultat de l'exercice		- 2 538	23 395
Capitaux propres	XII	48 356	46 512
Provisions pour risques et charges	XV	1 359	1 329
Dettes financières diverses (1)	XVI	2 661	106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	XVII	23 877	10 021
Dettes fiscales et sociales	XVIII	1 490	1 173
Dettes sur immobilisations*	XIX	2 156	810
Autres dettes	XX	178	233
Total des dettes		30 363	12 343
Comptes de régularisation	XXI	522	536
Total Passif		80 601	60 720
(1) dont comptes courants du groupe		2 645	74

* Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur de 642 K€.

4.3.2 Compte de résultat au 31 Décembre 2007 (En K€)

	Notes	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.07	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.06
Ventes de marchandises	I	751	660
Production vendue de l'exercice	I	73 486	47 241
Production immobilisée de l'exercice	I	3 537	-
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	II	<u>819</u>	<u>4 036</u>
Total produits d'exploitation		78 592	51 937
Achats	III	57 618	35 104
Variation de stocks	IV	41	130
Autres achats et charges externes	V	11 783	8 095
Impôts et taxes		412	304
Charges de personnel	VI	5 680	5 443
Autres charges		307	200
Dotations aux amortissements et aux provisions	VII	<u>4 743</u>	<u>1 517</u>
Total charges d'exploitation		80 584	50 794
Résultat d'exploitation		- 1 992	1 143
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)		-	-
Autres intérêts et produits assimilés (1)		516	260
Reprises sur provisions		1 356	15 296
Différences positives de change		494	200
Produits nets sur cessions de VMP		=	=
Total produits financiers		2 366	15 756
Dotations aux provisions		1 348	1 493
Autres intérêts et charges assimilées (2)		49	436
Différences négatives de change		1 415	540
Charges nettes sur cessions de VMP		=	=
Total charges financières		2 812	2 469
Résultat financier	VIII	- 446	13 287
Résultat courant		- 2 438	14 430
Résultat exceptionnel	IX	- 100	8 964
Résultat avant impôts		- 2 538	23 395
Impôts sur les bénéfices	X	-	-
Résultat net de l'exercice		- 2 538	23 395
(1) dont produits concernant les entreprises liées :		75	14
(2) dont charges concernant les entreprises liées :		45	436

4.3.3 Tableau de financement au 31 Décembre 2007 (En K€)

Exercice de 12 mois	2007	2006
Flux d'exploitation		
Bénéfice net	- 2 538	23 395
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	4 548	1 487
Variations des provisions	- 79	- 13 756
Plus ou moins value de cession	111	- 9 018
Marge brute d'autofinancement	2 042	2 108
Variation des stocks	41	130
Variation des créances d'exploitation	- 15 810	- 20 923
Variation des dettes d'exploitation	14 104	5 558
Variation des créances hors exploitation	-	-
Variation des dettes hors exploitation	-	-
Total des flux	- 1 665	- 15 234
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 1 965	- 6
Acquisitions avances incorporelles*	- 4 764	- 1 910
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 694	- 664
Acquisitions de titres de participation	- 1 084	- 248
Acquisitions d'autres immobilisations financières	- 79	- 158
Cessions des immobilisations	27	22 897
Remboursements des prêts et autres immobilisations financières	18	23
Total des flux liés aux investissements	- 8 541	19 934
Flux des opérations de financement		
Nouveaux emprunts à long et moyen terme		
Remboursements des emprunts		
Augmentation de capital	115	95
Augmentation de la prime d'émission	4 268	3 203
Variation des comptes courants des actionnaires	2 570	- 5 473
Autres flux		
Total des flux des opérations de financement	6 953	- 2 174
Variation de trésorerie	- 1 211	4 634
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	8 815	4 181
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	7 604	8 815

* Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur de 642 K€.

4.3.4 Tableau financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)

Exercice	31.12.03	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social (€)	47 765 061	3 228 341	3 442 516	3 537 829	3 652 918
Nb actions ordinaires	62 848 765	64 566 823	68 850 316	70 756 584	73 058 357
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	6 268 174	9 340 474	7 358 777	7 414 609	8 311 036
Par levée de stock options	3 308 274	4 894 074	4 061 677	5 198 506	7 323 778
Par souscription de BSPCE	2 959 900	4 446 400	3 297 100	2 216 103	987 258
Chiffres d'affaires	8 344	18 853	35 586	47 901	74 236
Résultat avant impôts, participation, dotations	- 979	- 8 951	- 1 462	8 080	2 178
Impôts sur les bénéfices	-	15	19	-	-
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations	4 523	1 625	3 102	23 395	- 2 538
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	- 0,02	- 0,14	- 0,02	0,33	0,03
Par action, résultat après impôt et dotations (€)	0,07	0,03	0,04	0,11	- 0,03
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	43	42	41	36	40
Montant de la masse salariale	2 169	2 731	3 313	3 828	3 929
Cotisations sociales et avantages sociaux	935	1 135	1 463	1 615	1 752

4.4 Annexe aux comptes sociaux

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels clos le 31 Décembre 2007 et constituent l'annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 80,6 millions d'euros, et au compte de résultat dégageant une perte de 2,5 millions d'euros.

4.4.1 Faits marquants de l'exercice

- Création et acquisition :

Une nouvelle société a été créée en France, GAMELOFT Live ainsi que d'autres filiales à l'étranger en Ukraine, GAMELOFT LLC, puis en Belgique avec la société Gameloft Sprl, en République tchèque avec Gameloft Sro, au Brésil avec GAMELOFT Do Brasil Ltda, en Australie avec Gameloft Australia Pty Ltd.

- Liquidations :

Les sociétés Gameloft.com espana et Gameloft.com Ltda sont liquidées sur l'année 2007.

- Les frais de recherche et développement

Sur l'exercice 2007, Gameloft s'est orienté sur des développements sur consoles. Les dépenses liées au développement de jeux sur consoles sont désormais inscrites à l'actif du bilan dès lors que la faisabilité technique a été établie, qu'ils sont considérés comme recouvrables et que la société remplit les 6 critères de la norme IAS 38.

- L'évolution des monnaies

Les monnaies Dollar US et la Livre Sterling ont fortement baissé au cours du dernier trimestre 2007. Cette chute des deux devises a fortement impacté nos comptes et surtout en terme de chiffre d'affaires.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 4 383 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 653 K€.

- Correction d'erreurs :

Le solde des montants garantis des différents contrats de licence est désormais comptabilisé au lieu d'une information financière dans l'annexe. Ce changement est intervenu sur l'exercice 2007 et rétrospectivement sur l'exercice 2006.

4.4.2 Comparabilité des comptes

Au 31 décembre 2007, les avances sur licences, qui correspondent à des minimums garantis stipulées dans les contrats, sont désormais comptabilisées en totalité dans les comptes suivant les termes des contrats. Auparavant, une mention figurait dans les engagements hors bilan pour les montants non encore comptabilisés. Sur les deux derniers exercices les montants sont les suivants :

- i. 2006 : 642 K€
- ii. 2007 : 539 K€

Afin de permettre la comparabilité des comptes, la correction d'erreurs a été intégrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. L'engagement hors bilan de 642 K€ de l'année 2006, a été retraité dans le poste Immobilisations Incorporables de l'actif et par la contrepartie des Dettes sur Immobilisations au passif du bilan. Par conséquent, l'impact est purement bilantiel et n'a aucune incidence sur le résultat et les capitaux propres de la société.

4.4.3 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- image fidèle, régularité, sincérité,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes comptables pratiquées sont conformes aux pratiques du secteur et aucun changement futur de méthode n'est envisagé à ce jour.

Les comptes annuels de GAMELOFT suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement n°99-03 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, le règlement 2000-06 sur les passifs, adopté par le comité de réglementation comptable (CRC) ainsi que le règlement sur les actifs R 2002-10 appliqué à compter du 1^{er} janvier 2003 et le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

GAMELOFT applique la méthode préférentielle de comptabilisation des coûts de développement à l'actif sur ses développements de jeux sur les nouvelles plateformes telles que la Nintendo DS, le service Wiiware de Nintendo, le service Xbox Live Arcade de Microsoft, etc.

4.4.4 Règles et méthodes comptables

4.4.4.1 Immobilisations incorporelles

- Marques

Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

- Frais de développement :

Gameloft distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement à compter de l'année 2007 :

- Sur nouvelles plateformes :

Les frais de développement sur les nouvelles plateformes sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- 3) la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- 5) le fait que l'entreprise dispose des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est terminé.

Ces coûts sont amortis sur 12 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

La société ne pratique pas de recherche fondamentale.

- Sur téléphones mobiles :

Gameloft comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 1 200 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions. Les frais de développements de jeux sur mobiles ne pouvant être individualisés, ces dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes qui sont activés depuis le début de l'exercice 2007.

- Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est alors pratiqué en conséquence.

- Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

4.4.4.2 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

L'actif immobilisé doit être identifiable, être porteur d'avantages économiques futurs que l'entreprise contrôle et être utilisé de manière durable. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. La société considère les durées pratiquées comme les durées d'utilités des biens.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Agencements et aménagements :	5 ans (linéaire)
- Matériel de transport :	5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie :	2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier :	10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

4.4.4.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique, hors frais accessoires.

La valeur de la participation est appréciée à la fin de chaque exercice en fonction de la quote-part de situation nette de la filiale à cette date et en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

4.4.4.4 Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base du prix de revient déterminé en activité normale. Ils sont évalués suivant la méthode FIFO.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks au 31 Décembre 2007 concernent des produits des cartouches du jeu *Asphalt : Urban GT* sur Nintendo DS. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable.

4.4.4.5 *Clients et comptes rattachés*

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

4.4.4.6 *Opérations en devises*

Les produits et charges en devises sont comptabilisés sur la base de taux de change mensuels.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties en euros aux taux en vigueur au 31 Décembre 2007. Les gains et pertes latentes sur les créances et dettes à long terme sont comptabilisés au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les différences de conversion sur les disponibilités et les comptes courants en devises sont immédiatement comptabilisées en résultat de change.

4.4.4.7 *Autres créances*

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative. La provision serait alors égale au montant négatif obtenu.

4.4.4.8 *Valeurs mobilières de placement*

Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision (Plan Comptable Général Article 332.6).

Les valeurs mobilières constituées dans des fonds de placement à court terme sont valorisées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

4.4.4.9 *Disponibilités*

Les disponibilités sont constituées des comptes de banque.

4.4.4.10 *Provisions pour risques et charges*

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Au 31 décembre 2007, les provisions pour risques et charges concernent :

- Un éventuel assujettissement aux cotisations sociales lié à l'exercice anticipé de stock-options pour un salarié,
- Des frais de personnel liés à une restructuration,
- Des risques de change liés à l'actualisation des créances et dettes libellées en monnaies étrangères,
- Des provisions sur filiales dont la situation nette est négative,
- Des provisions pour indemnités de départ à la retraite qui ont été prises en compte depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

France	
Taux d'évolution des salaires	1 à 3%
Taux d'actualisation	2,00%
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantages particuliers au personnel.

4.4.4.11 *Résultat exceptionnel*

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres, ...)

4.4.5 Notes sur le bilan

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.06				Au 31.12.07
	Brut	Reclassements	Augmentations	Diminutions	Brut
Logiciels	34		11		45
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	-		1 340		1 340
Frais de développement en cours	-		2 197		2 197
Avances sur licences*	4 395		4 121		8 516
TOTAL	6 258	-	7 669	-	13 927

* Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur de 642 K€.

Les frais de développement comprennent des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DS, l'Ipod d'Apple, la Wiiware, etc. pour 1 340 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours sont des couts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêté des comptes et cette année le montant est de 2 197 K€.

Les avances comptabilisées sur licences concernent des contrats de licences signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Reggie Bush (joueur de football américain), Kevin Pietersen (joueur de cricket), Lleyton Hewitt, Patrick Viera, Steven Gerrard, Cannavaro, Robinho, la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers)...

Sur l'année 2007 de nouveaux contrats de licences ont principalement été signés avec Dreamworks, Shrek The Third, Paramount sur le film Beowulf, avec des séries et jeux télévisés tels que CSI Miami, Grey Anatomy, Desperate Housewives, Heroes ...

Amortissements et provisions

	Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.07 Cumulés
Logiciels	33	7		40
Marques	1 829			1 829
Frais de développement	-	202	-	202
Avances versés / licences	1 217	3 720		4 937
TOTAL	3 079	3 929	-	7 008

La dotation des frais de développement se décompose de 148 K€ d'amortissement, de 6 K€ d'amortissement

complémentaire sur l'année 2007 et de 46 K€ de dépréciation d'actif.

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la hausse des ventes des différents produits licenciés ou amortit en mode linéaire sur la durée du contrat pour les flat fees (montant fixe).

Compte tenu de la perspective de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dotation complémentaire de 679K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2007.

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.06 Brut	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.07 Brut
Installations techniques	68			68
Matériel de transport	-			-
Matériel informatique et mobilier	1 072	1 100	39	2 133
TOTAL	1 140	1 100	39	2 201

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont liées à l'achat de téléphones mobiles et au renouvellement d'ordinateurs ainsi qu'aux dépenses d'aménagement des nouveaux locaux.

Les diminutions d'immobilisations corporelles sont liées à la cession de matériel informatique pour 27 K€ ainsi que sa mise au rebut pour du matériel devenu obsolète.

Amortissements

	Au 31.12.06 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.07 Cumulés
Installations techniques	12	13		25
Matériel de transport	-			-
Matériel informatique et mobilier	448	649	12	1 085
TOTAL	460	662	12	1 110

III. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Brut Au 31.12.06	Augmentations	Diminutions	Brut Au 31.12.07
Titres de participation	6 574	1 083	113	7 544
Autres titres immobilisés	-			-
Dépôts et cautionnements	139	79	18	200
TOTAL	6 713	1 162	131	7 744

L'augmentation des titres de participation est due à l'augmentation de capital par incorporation de créances de GAMELOFT Argentina pour 939 K€ et à la création des filiales GAMELOFT LLC pour 30 K€, GAMELOFT Belgique pour 20 K€, GAMELOFT Sro pour 7 K€, GAMELOFT Live pour 37 K€, GAMELOFT Australia Pty Ltd pour 3 K€ et GAMELOFT Do Brazil Ltda pour 48K€.

La diminution des titres de participation est la conséquence de la liquidation des filiales Gameloft.com Ltda pour 53 K€ et Gameloft.com Espana pour 60 K€.

L'augmentation des dépôts de garantie est principalement due à l'indexation de notre loyer.

Provisions

	Au 31.12.06 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.07 Cumulés
Titres de participation	344	33	188	189
TOTAL	344	33	188	189

Les dotations concernent les titres de la société GAMELOFT GMBH pour 25 K€, de GAMELOFT Sro pour 7 K€ et de GAMELOFT Live pour 1 K€.

Les reprises de provisions concernent les sociétés liquidées : Gameloft.com Espana pour 60 K€ et Gameloft.com Ltda pour 53 K€, et les titres des sociétés Gameloft Vietnam Ltd pour 40 K€ et GAMELOFT Partnerships pour 34 K€.

Tableau des filiales et participations :

En K€	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute	136	7 408	-	-
- nette	135	7 220	-	-
Montants des prêts et avances accordés	1	188	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Tableau des filiales et participations :

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.07 En devises	Résultats au 31.12.07 En devises	Dividendes distribués
FILIALES											
CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%											
GAMELOFT INC Divertissement (Canada)	\$ CAD	3 971 142	1 726 406	100.00%	2 855 807	2 855 807	10 127	-	16 294 113	739 804	-
GAMELOFT INC (USA)	\$ US	2 001 000	2 821 184	99.50%	2 316 726	2 316 726	-	-	48 125 653	2 011 291	-
GAMELOFT Ltd	£	1 000	- 149 453	99.50%	1 666	1 666	-	-	9 743 761	- 361 392	-
GAMELOFT GMBH	€	25 000	- 1 839 027	100.00%	25 000	-	313 221	-	1 841 262	- 617 666	-
GAMELOFT IBERICA SA (Espagne)	€	60 200	229 329	100.00%	60 201	60 201	-	-	9 514 178	44 228	-
GAMELOFT SRL (Roumanie)	RON	191 600	- 1 757 414	99.00%	99 000	99 000	-	-	31 634 018	- 314 874	-
GAMELOFT SRL (Italie)	€	96 900	208 438	99.74%	97 870	97 870	-	-	2 720 223	- 27 718	-
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	RMB	1 663 264	27 840 737	100.00%	173 340	173 340	-	-	74 279 896	11 091 320	-
GAMELOFT RICH GAMES PRODUCTION France SARL 75 001 Paris - 450 415 237 00012	€	7 500	93 498	99.80%	7 485	7 485	-	-	3 463 207	113 407	-
GAMELOFT KK	YENS	10 000 000	- 167 907 235	99.90%	78 720	78 720	1 655 409	-	651 809 296	- 107 402 119	-
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	RMB	1 655 320	- 4 104 592	100.00%	166 661	166 661	-	-	30 614 328	2 096 966	-
GAMELOFT SOFTWARE CHENG DU	RMB	1 603 220	- 12 582 837	100.00%	155 678	-	-	-	20 135 101	- 467 849	-
GAMELOFT Ltd (Vietnam)	\$	50 000	- 373 674	100.00%	40 317	40 317	74 723	-	2 154 973	12 033	-
GAMELOFT EOOD (Bulgarie)	€	52 510	- 184 061	100.00%	53 000	53 000	-	-	2 177 222	135 273	-
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	\$ PESO	1 997 000	20 897 194	99.95%	140 028	140 028	-	-	94 349 294	20 763 514	-
GAMELOFT PRIVATED LTD	INR	103 026	- 27 746 712	99.99%	1 977	1 977	-	-	140 507 001	- 20 021 812	-
GAMELOFT Co, Ltd	KRW	100 000 000	- 1 747 304 820	100.00%	80 111	80 111	1 509 799	-	1 768 132 651	- 1 403 179 756	-
GAMELOFT Argentina	ARS	1 200 000	3 776 092	95.00%	953 726	953 726	623 063	-	29 558 676	3 505 910	-
GAMELOFT LLC (Ukraine)	UAH	199 419	- 295 523	100.00%	30 000	30 000	252 956	-	1 231 208	- 295 524	-
GAMELOFT Do Brasil Ltda	BRL	120 000	156 178	99.00%	48 000	48 000	-	-	1 580 994	156 178	-
GAMELOFT Australia Pty Ltd	\$ AUD	5 000	32 282	100.00%	2 936	2 936	46 877	-	503 506	32 282	-
GAMELOFT SRO (République Tchèque)	CZK	200 000	- 1 020 170	100.00%	7 108	-	50 000	-	-	- 1 020 170	-
GAMELOFT SPRL (Belgique)	€	20 000	-	99,5%	19 900	19 900	-	-	-	-	-
ODYSSEE INTERACTIVE GAMES 15 000 Aurillac - 483 443 743 00024	€	1 000	83 457	99.90%	54 945	54 945	-	-	508 269	19 663	-
GAMELOFT PARTNERSHIPS SAS 75 008 Paris - 488 934 506 00020	€	37 000	52 445	100.00%	37 000	37 000	-	-	2 361 245	86 992	-
GAMELOFT LIVE SAS 75 008 Paris - 500 819 537 00019	€	37 000	- 860	100.00%	37 000	36 140	-	-	-	- 860	-
PARTICIPATIONS											
CAPITAL DETENU											
ENTRE 10 ET 50%											

IV. Stocks

Nature	Au 31.12.06	Valeur brute	Provision	Au 31.12.07
Cartouche Jeu Asphalt	111	70	-	70
TOTAL	111	70	-	70

Les cartouches Asphalt Nintendo DS sont commercialisées dans le monde entier.
Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

V. Avances et acomptes versés

	Au 31.12.06	Reclassements	Augmentation	Diminution	Au 31.12.07
Avances et acomptes versés	4		-	4	-
TOTAL	4		-	4	-

VI. Clients et comptes rattachés

	Au 31.12.06	Valeur brute	Provision	Au 31.12.07
Clients et comptes rattachés	32 442	42 697	122	42 575
TOTAL	32 442	42 697	122	42 575

Les provisions sur créances clients sont constituées à hauteur des capitaux propres négatifs sur nos filiales. Au 31 décembre 2007, les provisions clients concernent des clients tiers pour 28 K€.

L'augmentation des créances clients est liée au fort accroissement de notre activité au cours de l'exercice 2007 par rapport à celui de 2006 mais le poste client est constitué pour plus de la moitié des créances intragroupes.

Toutes les créances clients sont à moins de 1 an.

VII. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Stock	70	70	
Avances et acomptes versés	-		
Clients et comptes assimilés	42 697	42 697	
Etat (crédit de TVA, divers)	693	693	
Groupe et associés	4 536	4 536	
Avoirs fournisseurs à recevoir	844	844	
Fournisseurs débiteurs	7 318	7 318	
Autres débiteurs divers	41	41	
Capital souscrit, appelé, non versé (PE incluse)	=	=	
TOTAL	56 199	56 199	
ETAT DES DETTES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Emprunts & comptes rattachés	17	17	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 877	23 877	
Dettes fiscales et sociales	1 489	1 489	
Autres dettes	178	178	
Dettes sur immobilisations	2 156	2 156	
Groupe et associés	2 645	2 645	
TOTAL	30 363	30 363	

Les avances en comptes courants des filiales sont provisionnées au 31 Décembre 2007 à hauteur de 221K€. Le taux de rémunération des avances est de 2.5 %, 4% ou 4.5% selon les contrats d'avances signés avec nos filiales.

Une provision est constatée à hauteur de la quote-part de la situation nette négative de la filiale pour celles qui ne sont

pas en cours de liquidation.

Sur l'exercice 2007, la société a reçu 2 645 K€ d'avances en comptes courants de la part de sa filiale espagnole. Le taux de rémunération du compte courant avec Gameloft Iberica est de 3%. Durant la période, la société a par ailleurs remboursé 74 K€ d'avances à ses actionnaires fondateurs.

Le taux de rémunération des avances en compte courant des associés est de 3% pour 2 600 K€.

VIII. Produits à recevoir

	31.12.07	31.12.06
Avoirs fournisseurs à recevoir	844	1 309
Clients, Produits non facturés	10 631	8 389
Etat, produits à recevoir	-	-
TOTAL	11 475	9 698

IX. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture annuelle, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par :

Nature	Net 31.12.06	Valeur brute au 31.12.07	Provision au 31.12.07	Net au 31.12.07	Valeur retenue par titre au bilan	Cours du titre au 31.12.07	% de détention au 31.12.07
Certificat de dépôt négociable	7 119	6 246	-	6 246	6 266	6 266	-
TOTAL	7 119	6 246	-	6 246	6 266	6 266	-

La valeur retenue au bilan est de 6 266 K€ y compris 20 K€ d'intérêts courus.

X. Disponibilités

Le poste « Disponibilités » représente le solde des comptes de banque pour 1 356 K€ au 31 Décembre 2007 comparé à 1 728 K€ au 31 décembre 2006.

XI. Comptes de régularisation actif

	31.12.07	31.12.06
Charges Constatées d'avances	389	113
Ecart de conversion	1 168	475
Total	1 557	588

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de charges ordinaires relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture de l'exercice dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. L'écart de conversion actif est surtout lié à l'actualisation des créances clients pour 1 150 K€.

XII. Capitaux propres

	Solde au 31.12.06	Augmentation de Capital	Variation de Capital	Résultat 31.12.06	Résultat 31.12.07	Solde au 31.12.07
Capital social	3 538	115				3 653
Prime d'émission	57 968	4 268				62 236
Prime de fusion	624					624

Autres réserves	- 39 013		23 395		- 15 619
Résultat de l'exercice	23 395		-23 395	- 2 538	- 2 538
TOTAL	46 512	4 383	-	- 2 538	48 356

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par levée de stocks options et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 4 383 K€ ce qui a contribué à augmenter les capitaux propres par rapport à l'exercice précédent mais nuancé avec la perte de la période. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 48 356 K€ contre 46 512 K€ en 2006.

Nombre d'actions GAMELOFT S.A.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/04	0.05	64 566 823	3 228
Compensation de créances	0.05	2 623 296	131
Levée d'options SO et BSPCE	0.05	1 660 197	83
Au 31/12/05	0.05	68 850 316	3 443
Levée d'options du 25/10/2005	0.05	116 477	6
Levée d'options du 21/03/2006	0.05	548 744	27
Levée d'options du 31/03/2006	0.05	588 397	29
Levée d'options du 15/09/2006	0.05	652 650	33
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Levée d'options du 25/10/2005	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2006	0.05	121 128	6
Levée d'options du 31/03/2006	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2006	0.05	1 439 492	72
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653

Au 31 décembre 2007, le capital social se compose de 73 058 357 actions de valeur nominale 0,05 euro, soit 3 652 917,85 euros.

Stocks options et BSCPE

Les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que de BSCPE sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	21/03/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	714 000	164 256	43 128
Nombre d'actions annulées :		161 000	161 000
Nombre de personnes concernées :	39		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	21/03/2006	21/03/2006	21/03/2006
Fin d'exercice	21/03/2008	21/03/2008	21/03/2008
Prix de souscription	1,25 euros	1,25 euros	1,25 euros

Date du Conseil d'Administration	15/09/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 544 500	849 000	190 500
Nombre d'actions annulées :		348 500	349 500
Nombre de personnes concernées :	96		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	15/09/2006	15/09/2006	15/09/2006
Fin d'exercice	15/09/2008	15/09/2008	15/09/2008
Prix de souscription	1,75 euros	1,75 euros	1,75 euros

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 585 800	960 850	577 650
Nombre d'actions annulées :		357 000	433 900
Nombre de personnes concernées :	91		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009

Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros
----------------------	------------	------------	------------

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400
Nombre de personnes concernées :	101		
dont dirigeants	5		
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000
Nombre de personnes concernées :	33		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-
Nombre de personnes concernées :	2	2	2
dont dirigeants	0	0	0
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800
Nombre d'actions annulées :		76 200
Nombre de personnes concernées :	127	
dont dirigeants	4	
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800
Nombre d'actions annulées :		105 300
Nombre de personnes concernées :	38	
dont dirigeants	1	
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros

Date du Conseil d'Administration	21/03/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre de BSCPE attribués :	220 000	-	-
Nombre d'actions annulées :		60 000	60 000
Nombre de personnes concernées :	9		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	21/03/2006	21/03/2006	21/03/2006
Fin d'exercice	21/03/2008	21/03/2008	21/03/2008
Prix de souscription	1,25euros	1,25 euros	1,25 euros

Date du Conseil d'Administration	15/09/03	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre de BSCPE attribués :	1 422 500	1 064 850	282 858
Nombre d'actions annulées :		52 000	52 000
Nombre de personnes concernées :	36	36	36
dont dirigeants	0	0	0
Début d'exercice	15/09/2006	15/09/2006	15/09/2006
Fin d'exercice	15/09/2008	15/09/2008	15/09/2008
Prix de souscription	1,75 euros	1,75 euros	1,75 euros

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07
Nombre de BSCPE attribués :	1 486 500	1 126 253	704 400
Nombre d'actions annulées :		39 800	61 400
Nombre de personnes concernées :	32		
dont dirigeants	0		
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros

Au total, au 31 décembre 2007, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option et BSPCE est de 8 089 236 actions.

XIII. Charges à payer

	31.12.07	31.12.06
Agios bancaires à payer	3	2
TOTAL Emprunts et Dettes Financières	3	2
Fournisseurs, factures non parvenues	8 361	2 525
Fournisseurs, factures non parvenues immos incorp.	1 582	1 341
Fournisseurs, factures non parvenues immos corp.	10	1
Rabais, remises, ristournes à accorder	121	145
Dettes fiscales	486	473
Dettes sociales	1 004	700
TOTAL	11 564	5 185

XIV. Eléments concernant les entreprises liées

	31.12.07	31.12.06
Actif		
Titres de participation	7 544	6 574
Clients et comptes rattachés	26 098	18 940
Prov. Sur créances clients	94	-
Autres créances	4 536	1 369
Prov. Sur Autres créances	221	84
Fournisseurs débiteurs	7 264	4 970
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 420	3 854
Dettes financières	2 645	-
Résultat		
Produits d'exploitation	50 378	32 926
Charges d'exploitation	59 239	36 142
Produits financiers	75	14
Charges financières	45	389

XV. Provisions inscrites au bilan

	Au 31.12.06	Dotations exercice	Reprises exercice	Au 31.12.07
Provisions pour risques & charges				
Pour risques de change	475	1 168	475	1 168
Pour risques autres	44	11	-	55
Pour charges	811	20	695	136
Total	1 330	1 199	1 170	1 359
Provisions pour dépréciation				
Sur marques	1 829			1 829
Sur titres de participation	344	33	188	189
Sur stocks	-			-
Sur créances clients	5	117		122
Sur autres créances	91	146	16	221
Sur VMP	=			=
Total	2 269	296	204	2 361
Total	3 599	1 495	1 374	3 720

Une provision pour indemnités de départ en retraite est dotée sur l'exercice pour 11 K€.

Une dotation de provisions a été constituée pour 20 K€ sur le risque potentiel du non respect du délai d'indisponibilité afin de couvrir le risque d'assujettissement aux cotisations sociales en cas d'exercice anticipé des stock options pour un salarié français sur le plan du 3/12/2004. Cette provision est déterminée en fonction du cours de bourse de GAMELOFT SA au 31 décembre 2007.

Les reprises de provision pour charges concernent les filiales dont les capitaux propres étaient négatifs pour 684 K€ et 11 K€ concernant la provision pour restructuration pour Gameloft.com Espana.

Les dotations sur titres de participation concernent les titres de la société GAMELOFT GmbH pour 25K€, de Gameloft Sro pour 7 K€ et de GAMELOFT Live pour 1 K€.

Les reprises de provisions concernent les titres des sociétés liquidées : Gameloft.com Espana pour 60 K€ et Gameloft.com Ltda pour 53 K€, et les titres de participation des sociétés Gameloft Vietnam Ltd pour 40 K€ et Gameloft Partnerships pour 34 K€.

Les dotations sur créances clients concernent des clients tiers pour 23 K€ et pour 94K€ des créances intragroupes. Les provisions sur autres créances concernent des avances accordées pour 115 K€ à Gameloft GmbH et pour 31 K€ à Gameloft Sro.

Les reprises de provisions pour dépréciation sur autres créances représentent 7 K€ sur créances diverses et 9 K€ sur Gameloft Vietnam.

XVI. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Emprunts & comptes rattachés	17	32
Avances en compte courant	2 645	74
Dettes financières	2 662	106
	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.07	2 662	-
	+ 5 ans	-
Endettement financier :		
	31.12.07	31.12.06

Dettes financières	17	106
Disponibilités	- 1 356	- 1 728
VMP	- 6 266	- 7 119
Endettement net financier	- 7 605	- 8 741

Au 31 Décembre 2007, il y a un excédant net financier de 7 605 K€ contre 8 741 K€ au 31 décembre 2006.
L'intégralité des dettes financières est à taux fixe et en euros.

XVII. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.07	31.12.06
Dettes fournisseurs	23 877	10 021
Total	23 877	10 021

Le délai moyen de règlement de nos fournisseurs est de 60 jours.

L'augmentation des dettes fournisseurs est liée au fort accroissement de l'activité de la société au cours de l'exercice 2007 mais est tempérée par les dettes des filiales du groupe pour 16,7 M€.

XVIII. Dettes fiscales et sociales

	31.12.07	31.12.06
Dettes fiscales	486	473
Dettes sociales	1 004	700
Total	1 490	1 173

XIX. Dettes sur immobilisations

	31.12.07	31.12.06
Dettes sur immobilisations (1)	2 156	810
Total	2 156	810

(1) Retraitement du 31/12/06 suite à la correction d'erreur de 642 K€.

L'augmentation des dettes fournisseurs sur immobilisations est la conséquence de la comptabilisation des avances sur montants garantis dès la signature des contrats.

XX. Autres dettes

	31.12.07	31.12.06
Clients – avoirs à établir	121	145
Soldes créditeurs des comptes clients	11	86
Autres dettes	46	2
Total	178	233

XXI. Comptes de régularisation passif

	31.12.07	31.12.06
Produits constatés d'avance	381	351
Ecart de conversion	140	185
Total	521	536

Les produits constatés d'avance sont composés de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture ainsi que des produits liés à une indemnité de franchise de loyer dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

L'écart de conversion passif est surtout lié à l'actualisation des dettes fournisseurs pour 74 K€ et des créances clients pour 61 K€.

4.4.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les coûts de développement de jeux sur mobile sont comptabilisés en charges pour l'ensemble de l'exercice. Comme décrit précédemment, les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont activés dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisations.

Le coût de production est constitué du coût des « approvisionnements » (autres matières et fournitures) augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production des jeux.

I. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par activité au 31 décembre 2007 est la suivante :

	31.12.07		31.12.06	
	K€	%	K€	%
Mobiles	74 236	95 %	47 901	100 %
Production immobilisée	3 537	5 %	-	- %
Total	77 773	100 %	47 901	100%

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique au 31 décembre 2007 est la suivante :

	31.12.07		31.12.06	
	K€	%	K€	%
Europe	41 767	56 %	26 560	55 %
<i>Dont France</i>	15 598	37 %	10 501	22 %
Amérique du Nord	25 941	35 %	18 620	39 %
Autres	6 528	9 %	2 721	6 %
Total Chiffre d'affaires	74 236	100 %	47 901	100 %
Production Immobilisée	3 537	-	-	-
Total	77 773		47 901	

II. Autres produits d'exploitation et transfert de charges

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Reprises sur provisions	7	3 029
Transferts de charges	808	668
Autres produits	4	339
Total	819	4 036

Les transferts de charges sont constitués pour 790 K€ de refacturation de frais généraux.

Les reprises de provisions proviennent des créances diverses pour 7 K€.

III. Achats et autres approvisionnements

Les achats consommés sont constitués pour 648 K€ par les achats de produits et de marchandises destinés à la revente, pour 56 970 K€ par les frais de développement des jeux sur mobiles et pour 984 K€ par les frais généraux y afférent.

IV. Variation de stock de produits finis

	31.12.07	31.12.06
Variation de stocks : Asphalt DS	41	130
TOTAL	41	130

La variation de stock est liée à la sortie en stock de cartouches de jeu Asphalt DS.

V. Autres achats d'exploitation

Les autres achats d'exploitation sont principalement constitués des frais de télécommunications et de petits matériels pour 504 K€, des dépenses de publicité et de marketing pour 2 954 K€, des frais de conférences – salons pour 563 K€, des frais de déplacements pour 647 K€, des dépenses de sous-traitance administratives et de commercialisations, des commissions et courtages sur ventes pour 1 450 K€, des charges de redevances de royalties pour 2 162 K€ sur des avances déjà amorties et des frais d'honoraires pour 679 K€.

VI. Charges de personnel

Au 31 décembre 2007, la société emploie 40 salariés.

La part des charges de personnel affecté à la production des jeux représente 2 610 K€.

VII. Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Les dotations se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7	9
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : frais développement	156	-
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles licences	3 720	1 214
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	664	264
Dotations aux provisions	195	30
TOTAL	4 742	1 517

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles concernent l'amortissement de logiciels, des frais de développement et aussi l'amortissement des avances sur licences amorties selon le volume de ventes ou par amortissement linéaire lié aux flat fees suivant les contrats.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ont augmenté fortement avec l'activation des achats de téléphones mobiles dédiés à la recherche et développement et de l'aménagement des nouveaux locaux.

Les dotations aux provisions concernent la comptabilisation d'un engagement de retraite pour 11 K€, de provisions sur créances clients pour 117 K€, de provisions sur dépréciations d'actifs pour 46 K€ et pour 20 K€ une provision concernant le risque sur les stock-options.

VIII. Résultat financier

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Produits financiers :		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	516	260
Reprises sur provisions	1 356	15 296
Différences positives de change	494	200
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
	2 366	15 756
Charges financières :		
Dotations aux provisions	1 348	1 493
Autres intérêts et charges assimilées	49	436
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
Différences négatives de change	<u>1 415</u>	<u>540</u>
	2 812	2 469
Résultat financier	- 446	13 287

Les reprises sur provisions de 1 356 K€ se décomposent comme suit :

- 9 K€ sur les avances en comptes courants de Gameloft Vietnam.
- 188 K€ sur les titres de participation dont 35 K€ sur Gameloft Partnerships 40 K€ sur Gameloft Vietnam, et 113 K€ sur Gameloft.com Espana (60 K€) et Gameloft.com Ltda (53 K€), sociétés définitivement liquidées juridiquement.

- 475 K€ sur les pertes de change.
- 684 K€ de provision sur les filiales dont les capitaux propres étaient négatifs (603 K€ sur Gameloft Cheng Du et 81 K€ sur Gameloft Vietnam).

Les dotations aux provisions de 1 348 K€ sont constituées ainsi :

- 32 K€ sur les titres de participation dont 25 K€ sur GAMELOFT GmbH, 7 K€ sur Gameloft Sro.
- 146 K€ sur les avances en compte courants dont 115 K€ sur Gameloft GmbH, 31 K€ sur Gameloft Sro.
- 1 168 K€ sur les pertes de change.

Les autres intérêts et charges assimilées d'un montant de 49 K€ sont liées aux charges d'intérêts financiers.

L'ensemble des dettes de GAMELOFT est à taux fixe et en euros. La société n'a pas de stratégie de couverture de change dans la mesure où ses relations intragroupe, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens et livres sterling) et que les produits en devises compensent les charges en devises que doit supporter la société.

IX. Résultat exceptionnel

Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'évènements ou d'opération clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Produits exceptionnels :		
Reprises de provisions	11	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	27	22 897
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	=	
	38	22 897
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	138	13 879
Dotations aux amortissements et provisions	=	=
	138	13 933
Résultat exceptionnel total	- 100	8 964

Les reprises de provisions concernent la provision sur restructuration liée à la liquidation de Gameloft.com Espana.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital sont liés à la vente de matériels informatiques pour 27 K€.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent la valeur nette comptable d'immobilisations corporelles pour 25 K€ et pour 113 K€ des liquidations des sociétés Gameloft.com Espana et Gameloft.com Ltda.

X. Impôt sur les sociétés

Il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices sur cet exercice du fait du résultat déficitaire.

	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03	31.12.02	31.08.01	31.08.00
Déficits reportables *	3 158	-	-	-	-	13 801	14 409	-
TOTAL	3 158	-	-	-	-	13 801	14 409	-

* données non cumulées

Sur l'exercice 2007, les allègements et accroissements de la dette future d'impôt ont été les suivants :

Dettes futures d'impôts	Base	Impôt
Provision Organic de l'exercice	119	40

TVTS	5	2
Effort construction	15	5
Gain de changes latents	140	47
TOTAL ALLEGEMENTS	279	94

Le taux d'impôt en vigueur au 31 décembre 2007 est de 33,33 %.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

Au 31.12.07	Base comptable	IS
Résultat courant avant impôts	- 2 438	0
Résultat exceptionnel	- 100	0
Résultat avant impôt	- 2 538	0

Au 1^{er} Janvier 2008, il reste 40 509 K€ de déficits reportables indéfiniment.

4.4.7 Informations diverses

4.4.7.1 *Société consolidante*

GAMELOFT SA – 81 rue Réaumur 75 002 Paris

4.4.7.2 *Effectif*

Sur l'exercice 2007, l'effectif moyen de GAMELOFT SA est de 40 salariés, 30 hommes et 10 femmes.

4.4.7.3 *Engagements financiers et autres informations*

Cautions données : néant

Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : néant

Crédit bail : néant

Engagements hors bilan :

* GAMELOFT SA a des engagements envers certaines filiales du groupe :

- Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc. dans le cadre d'un contrat Cadre de location entre Gameloft Canada et la société Services Financiers Dell Canada Limitée à concurrence de 250 000 \$ CAD.
- Autorisation d'engagement de cautionnement au profit de la société Gameloft Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature de bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA à concurrence de 144 000 Dollars US.

En tant qu'actionnaire, GAMELOFT S.A., a émis une lettre d'intention à la filiale GAMELOFT Ltd Vietnam et GAMELOFT Ltd UK au 31 décembre 2007 pour se prononcer sur la continuité de l'exploitation de ses sociétés en difficultés.

Effets escomptés non échus : néant

Autres engagements :

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complets sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures. Au 31 décembre 2007, un cumul de 1 743 heures est totalisé. La provision est non significative.

4.4.7.4 *Evènements postérieurs à la clôture*

Aucun autre événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

4.4.7.5 *Rémunération des dirigeants*

Le montant de la rémunération brute versée au cours de l'année 2007 a été de 240 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé.

	2007	2006
Salaires, charges et avantages en divers	240	255
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de rupture	-	-
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	900.000	450.000

4.4.7.6 *Prêts accordés aux dirigeants du Groupe*

Au 31 décembre 2007, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du code de commerce.

4.4.8 Projet d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose d'affecter la perte du 31 décembre 2007, soit – 2 538 406 €, en report à nouveau déficitaire.

4.5 *Rapport des commissaires aux comptes*

Rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société GAMELOFT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe 6.2 aux états financiers sociaux qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des avances sur licences.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 6.2 de l'annexe présente un changement de méthode intervenu sur l'exercice. Nous avons examiné, sur la base de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, le bien fondé de ce changement.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à vérifier les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, note 6.4.1 de l'annexe. La société nous a communiqué les informations relatives à ces estimations et notamment les éléments probants recherchés sur le caractère raisonnable de l'évaluation des amortissements et provisions.
- Par ailleurs, la note 6.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 5 juin 2008

Les commissaires aux comptes

AMLD AUDIT
André METAYER

MB AUDIT
Roland TRAVERS

Table de concordance des notes annexes :

Rapport des commissaires aux comptes

Note 6.2
Note 6.4.1
Note 6.4

Document de référence

Paragraphe 4.4.2
Paragraphe 4.4.5.1
Paragraphe 4.4.4

4.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1) CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ET JUSQU'A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle ni d'aucun engagement nouveau.

2) CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2-1) Contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT SA

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 24 aout 2003 a autorisé la signature d'un contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT SA, selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT concède à votre société une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1er avril 2002.

Modalités :

La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par GAMELOFT SA.

Le montant des redevances à verser par votre société s'élève à 825 432,43 euros HT au titre de l'exercice 2007.

2-2) Contrat de distribution signé avec la société LONGTAIL STUDIOS INC.

Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 20 janvier 2006, la signature d'un contrat de distribution portant sur le jeu vidéo pour téléphone portable « Love Triangle : Dating Challenge » avec la société LONGTAIL STUDIOS INC., selon lequel la société LONGTAIL STUDIOS INC. concède à la société GAMELOFT S.A. les droits de distribution mondiale du jeu mobile « Love Triangle : Dating Challenge », moyennant le versement d'une redevance égale à 50% des revenus perçus par la société GAMELOFT S.A. sur la vente du jeu. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1er juillet 2005.

Modalités

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 204 964,65 euros.

Fait à Rennes, le 05 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT AMLD

André Métayer
Associé

MB AUDIT

Roland Travers
Associé

5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Conseil d'Administration et Direction du Groupe

• DIRECTION DU GROUPE :

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président Directeur Général	Le 3 décembre 2001. Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Christian Guillemot Directeur Général Délégué Administration	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Claude Guillemot Directeur Général Délégué Technologies	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Yves Guillemot Directeur Général Délégué Stratégie et Développement	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

• CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président du Conseil d'administration	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Christian Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Claude Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Yves Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Gérard Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Marcel Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

5.2 *Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe par les membres des organes d'administration et de direction au cours des cinq dernières années*

a) Mandats en vigueur

Membres	Mandats en vigueur
Michel Guillemot	Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL Président de Gameloft Partnerships SAS Président de Gameloft Live SAS Gérant de l'Odysée Interactive Games SARL Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis) Président et administrateur de Gameloft Inc (Canada) Président et administrateur de Gameloft Limited (Grande-Bretagne) Président de Gameloft Srl (Roumanie) Président et administrateur de Gameloft KK (Japon) Président de Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine) Président et administrateur de Gameloft Company Ltd (Vietnam) Président et administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne) Gérant de Gameloft Srl (Italie) Gérant de Gameloft EOOD (Bulgarie) Gérant de Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique) Gérant de Gameloft S.P.R.L. (Belgique) Gérant de Gameloft S.r.o. (République Tchèque) Président et administrateur de Gameloft Argentina S.A. (Argentine) Président et administrateur de Gameloft Private India (Inde) Président et administrateur de Gameloft Co. Ltd. (Corée) Président et administrateur de Gameloft Ltd (Hong-Kong) ¹ Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie)
Claude Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre)
Yves Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada)
Gérard Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada)
Christian Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre)

b) Mandats expirés

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Gérant de Ludigames Srl (Italie) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Claude Guillemot	Administrateur de Gameloft.com España (Espagne) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Yves Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Gérard Guillemot	Directeur Général Délégué de Gameloft SA Administrateur de Jeuxvideo.com S.A. Président de Gameloft AG (Allemagne) Président et Administrateur de Gameloft.com España (Espagne) Administrateur de Gameloft.com Pty Limited (Australie)
Christian Guillemot	Administrateur de Gameloft AG (Allemagne) Administrateur de Gameloft.com España (Espagne)

	Administrateur de Gameloft.com Pty Limited (Australie) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
--	--

5.3 *Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe par les membres des organes d'administration et de direction au cours des cinq dernières années*

a) Mandats en vigueur

Michel Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Gérant d'Ubi Studios Srl (Italie) Gérant d'Ubisoft Studios SL (Espagne) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Chengdu Ltd (Chine) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot SA (Belgique)
Claude Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur et Vice Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède) Administrateur d'Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Limited (Irlande) Administrateur suppléant d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Vice-président d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Président d'Hercules Thustmaster SAS Président Directeur Général de Guillemot Corporation SA Président et administrateur de Guillemot Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Srl (Italie) Administrateur de Guillemot Romania Srl (Roumanie)
Yves Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Président Directeur Général d'Ubisoft Entertainment SA elle-même Président de : Ludi Factory SAS Ubisoft Books and Records SAS Ubisoft Design SAS Ubisoft Graphics SAS Ubisoft Manufacturing & Administration SAS Ubisoft Organisation SAS

	<p>Ubisoft Pictures SAS Ubisoft Productions France SAS Ubisoft Simulations SAS Président d'Ubisoft France SAS Président d'Ubisoft World SAS Président d'Ubisoft World Studios SAS Président de Tiwak SAS Président et administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Président d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Président d'Ubi Games SA (Suisse) Président d'Ubisoft Finland OY (Finlande) Président d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Président et administrateur unique d'Ubisoft SpA (Italie) Président et administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Président et administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Président et administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Président et administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc. Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc. Président d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Président de Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis) Vice-président et administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Gérant d'Ubisoft Computing SARL Gérant d'Ubisoft Production Montpellier SARL Gérant d'Ubisoft Production Annecy SARL Gérant d'Ubisoft Development SARL Gérant d'Ubisoft Editorial SARL Gérant d'Ubisoft Support Studios SARL Gérant d'Ubisoft Paris Studios SARL Gérant d'Ubisoft Castelnau SARL Gérant d'Ubisoft EMEA SARL (France) Gérant d'Ubisoft Marketing International SARL (France) Gérant d'Ubisoft Operational Marketing SARL (France) Gérant d'Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL (France) Gérant Ubisoft 1 SARL (France) Gérant Ubisoft 2 SARL (France) Gérant d'Ubisoft Sarl (Maroc) Gérant d'Ubisoft BV (Hollande) Gérant d'Ubisoft GmbH (Allemagne) Gérant de Blue Byte GmbH (Allemagne) Gérant de Sunflowers Interactive Entertainment Software GmbH (Allemagne) Gérant de Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne) Gérant de Max Design Entertainment Software (Autriche) Gérant d'Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche) Administrateur de Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Président et administrateur d'Ubisoft Chengdu Ltd (Chine) Président et administrateur d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Red Storm Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur d'Ubisoft Pty Ltd (Australie) Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)</p>
Gérard Guillemot	<p>Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Président de Longtail Studios Inc (Etats-Unis) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA</p>

	Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Inc (Canada)
Christian Guillemot	Président Directeur Général de Guillemot Brothers SA Président et Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède) Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Administrateur de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis)
Marcel Guillemot	Administrateur de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Brothers SA

b) Mandats expirés

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Administrateur d'Ubi.com SA Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur et Vice Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Administrateur de Guillemot France SA Administrateur de Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Administrateur de Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Administrateur de Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Claude Guillemot	Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur d'Ubi Studios Ltd (Royaume-Uni) Président de Hercules Technologies SAS Président de Thrustmaster SAS Président et administrateur de Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Président et administrateur de Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Président et administrateur de Thrustmaster Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Gérant de Guillemot Recherche et Développement Sarl Administrateur de Guillemot B.V. (Hollande) Administrateur de Guillemot SA (Espagne)
Yves Guillemot	Président et Administrateur d'Ubi.com SA Président et Administrateur de Wolfpack Inc (Etats-Unis) Président et Administrateur de Blue Byte Software Inc (Etats-Unis) Président d'Ubisoft Marketing & Communication SAS Gérant d'Ubi Administration SARL

	<p>Gérant d'Ubi Research & Development SARL Gérant d'Ubi Marketing Research SARL Gérant d'Ubi Info Design SARL Gérant d'Ubi Sound Studio SARL Gérant d'Ubi World Studios SARL Gérant d'Ubisoft SprL (Belgique) Gérant d'Ubi Color SARL Administrateur d'Ubi.com Inc (Etats-Unis) Administrateur de Blue Byte Software Ltd (Royaume Uni) Administrateur d'Ubi Studios Ltd (Royaume Uni) Administrateur de Sinister Games Inc (Etats-Unis) Président et administrateur d'Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Gérant d'Ubisoft Books and Records SARL Gérant d'Ubisoft Manufacturing & Administration SARL Gérant d'Ubisoft Pictures SARL Gérant d'Ubisoft Design SARL Gérant d'Ubisoft Graphics SARL Gérant d'Ubisoft Organisation SARL Gérant d'Ubisoft Productions France SARL Co-Gérant de Ludifactory SARL Administrateur de Guillemot France SA Administrateur de Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Administrateur de Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Administrateur de Thrustmaster Inc (Etats-Unis)</p>
Gérard Guillemot	<p>Président de Ludimédia SAS Président et administrateur d'Ubi Soft Entertainment Inc (New York) Président et administrateur d'Ubi Voices Inc (Etats-Unis) Administrateur Ubisoft SpA (Italie) Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Co-Gérant de Ludifactory SARL Administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc. (Canada) Administrateur de Guillemot France SA Administrateur de Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Administrateur de Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Administrateur de Thrustmaster Inc (Etats-Unis)</p>
Christian Guillemot	<p>Administrateur d'Ubi.com SA Administrateur de Sinister Games Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot France SA Administrateur de Guillemot Logistics Ltd (Hong Kong) Administrateur de Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Administrateur de Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Administrateur de Thrustmaster Inc (Etats-Unis)</p>
Marcel Guillemot	<p>Administrateur de Guillemot SA (Belgique)</p>

5.4 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres du Conseil d'administration

A la connaissance de la société, aucun membres du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

5.5 Conflits d'intérêts éventuels concernant les membres du Conseil d'administration

A la connaissance de la société il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, et leurs intérêts privés de l'un des membres du Conseil d'administration de la société.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot font partie de la Direction et du Conseil d'Administration des sociétés Gameloft SA et Ubisoft Entertainment SA. A ce titre, il peut exister des conflits d'intérêts potentiels lorsque les deux sociétés sont amenées à collaborer sur certains projets.

Les deux sociétés sont notamment liées par un contrat de licence de marques selon lequel la société Ubisoft Entertainment SA concède à la société Gameloft SA une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par Gameloft SA. Cet accord fait partie des conventions réglementées de la société Gameloft SA.

Les deux sociétés ont par ailleurs collaboré lors du lancement de jeux sur la Nintendo DS au cours des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. La société Gameloft SA ayant développé plusieurs titres sur Nintendo DS mais n'ayant pas l'expérience et le savoir faire pour en assurer la distribution physique, la société Ubisoft Entertainment SA s'est chargé de la vente des jeux auprès des chaînes de distribution. La distribution des jeux Nintendo DS de la société Gameloft SA a été effectuée moyennant le versement à Ubisoft Entertainment SA de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé.

Gérard Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Christian Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Gameloft SA a distribué auprès de ses clients opérateurs télécoms le jeu mobile "Love Triangle" développé par les studios de création de la société Longtail Studios Inc.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont administrateurs des sociétés Gameloft SA et Advanced Mobile Applications Limited. Gameloft SA a distribué les jeux mobiles développés par les studios de création de la société Advanced Applications Limited.

5.6 Intérêt des Dirigeants

5.6.1 Rémunération des Mandataires Sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versés ou dus au titre de l'exercice 2007 à chaque mandataire social tant par Gameloft S.A. elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ou dans les sociétés qui la contrôlent.

Données en Euros	Gameloft SA	Gameloft Inc.	Gameloft Ltd.		Ubisoft Entertainment SA		Guillemot Brothers SA	TOTAL Rémunération au titre de 2007
	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	Rémunération brute fixe	Jetons de présence	Rémunération brute fixe	
Michel Guillemot	60 000	0	87 755	2 378	109 200	37 500	45 600	342 433
Claude Guillemot	60 000	0	0	0	109 200	37 500	45 600	252 300
Gérard Guillemot	0	71 240	0	0	109 200	37 500	45 600	263 540
Yves Guillemot	60 000	0	0	0	109 200	37 500	45 600	252 300
Christian Guillemot	60 000	0	0	0	109 200	37 500	45 600	252 300

Monsieur Marcel Guillemot n'est pas rémunéré pour les fonctions d'administrateur qu'il exerce au sein du Groupe Gameloft.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de Gameloft SA.

5.6.2 Engagement de toute nature pris par la société au bénéfice des Mandataires Sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci, exceptés les éléments développés au paragraphe 15.1.

5.6.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration bénéficient des options d'achat et de souscription d'actions suivantes :

	Stock Options	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix	Plan n°
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES AU COURS DE L'EXERCICE 2006					
- Monsieur Michel Guillemot	90 000	11/01/2006	11/01/2012	5,35 €	6
- Monsieur Christian Guillemot	90 000	11/01/2006	11/01/2012	5,35 €	6
- Monsieur Yves Guillemot	90 000	11/01/2006	11/01/2012	5,35 €	6
- Monsieur Claude Guillemot	90 000	11/01/2006	11/01/2012	5,35 €	6
- Monsieur Gérard Guillemot	90 000	11/01/2006	11/01/2012	5,35 €	6
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE					
- Monsieur Michel Guillemot	270 000	03/01/2007	03/01/2013	4,10 €	7
- Monsieur Christian Guillemot	30 000	03/01/2007	03/01/2013	4,10 €	7
- Monsieur Yves Guillemot	30 000	03/01/2007	03/01/2013	4,10 €	7
- Monsieur Claude Guillemot	30 000	03/01/2007	03/01/2013	4,10 €	7
- Monsieur Gérard Guillemot	90 000	03/01/2007	03/01/2013	4,30 €	7

5.6.4 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.6.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant

5.7 Intéressement du personnel

5.7.1 Contrat d'intéressement et de participation

La société n'a pas mis en place de contrat d'intéressement ou de participation aux résultats de l'entreprise.

5.7.2 Options conférées au personnel sur des actions de la société

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place des plans de souscription d'actions (cf paragraphe 2.2.1.3).

5.7.3 Plan de Stock Options

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2007 a décidé d'une émission de stock Options (cf paragraphe 2.2.1.3).

5.8 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport, établi en application des articles L.225-37 alinéa 6 et L.225-68 du Code de commerce, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport décrit les principales composantes du dispositif mis en place par la société en termes d'organisation et de procédures applicables à la société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Financière et Juridique de la société et présenté au Conseil d'administration le 27 mars 2008.

I/ CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Le Conseil d'administration

a) Composition

Le Conseil d'Administration de la société est composé au 31 décembre 2007 de six administrateurs, dont aucun n'est indépendant au sens du rapport Bouton de 2002.

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président du Conseil d'administration	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Christian Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Claude Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Yves Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Gérard Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Marcel Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
--	---	---

Gameloft étant une société de petite taille, il n'est pas apparu nécessaire de nommer des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration en 2007. La société adhérant aux principes de gouvernement d'entreprise, il n'est pas exclu qu'à l'avenir et en fonction du développement de la société il soit fait appel à un ou des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de Gameloft.

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions des Administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

b) Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Indépendamment des réunions du Conseil d'Administration, chaque Administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction Générale, sur l'activité de la société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

c) Réunions du Conseil

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. Conformément à l'article L 225-38 du Code de Commerce les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les Comptes annuels.

Le Conseil s'est réuni 13 fois au cours de l'année 2007. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 69,23% en 2007.

Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

- 3 janvier 2007 : Augmentation de capital suite aux levées de SO & BCE 2006. Décision de mise en place d'un plan de stock options au profit des salariés du Groupe.
- 4 janvier 2007 : Création d'une filiale en Ukraine.
- 10 janvier 2007 : Participation à l'augmentation de capital de Gameloft Argentina SA.
- 29 janvier 2007 : Extension de l'objet social de la société filiale GAMELOFT ROMANIA SRL.
- 16 février 2007 : Avenant au contrat de licence de marques signé avec la société Ubisoft Entertainment.
- 15 mars 2007 : Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2006. Proposition d'affectation du résultat. Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.
- 25 avril 2007 : Décision de constitution d'une société filiale en Belgique : Gameloft Sprl.
- 27 avril 2007 : Arrêté du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2007. Pouvoir à donner pour l'approbation des comptes de la filiale en Inde.
- 15 juin 2007 : Décision de constitution d'une société filiale en République Tchèque : Gameloft s.r.o.
- 30 juillet 2007 : Décision de constitution d'une société filiale à Kong Kong : Gameloft Limited.
- 30 août 2007 : Approbation des comptes semestriels au 30 juin 2007.
- 14 septembre 2007 : Décision de constitution d'une société filiale en Australie: Gameloft Australia Pty Limited.
- 29 octobre 2007 : Actualisation du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2007.

d) Choix de la Direction Générale – Limitations de pouvoirs

En vertu d'une délibération en date 3 décembre 2001, le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société, le Président du Conseil d'Administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

Les pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

2) Comités Spécialisés

Comité des nominations et rémunérations

- Composition

Ce Comité est composé de Michel Guillemot, Président, assisté de Claude Guillemot.

- Mission

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment la sélection des Administrateurs indépendants.

II/ LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

1) Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, ayant pour but de conférer aux administrateurs, aux dirigeants et aux actionnaires une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants:

- réalisation et optimisation de la conduite des opérations,
- fiabilité des informations comptables et financières,
- respect des lois et des réglementations en vigueur,
- protection des actifs, du capital humain et des marques.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Cependant comme dans tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne a donc pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion et la réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données par le Conseil,
- s'assurer que les opérations respectent les lois et règlements applicables,
- prévenir et maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entendent de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière.

2) Périmètre du dispositif de contrôle interne

Le présent rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe et rend compte du dispositif de contrôle interne de Gameloft mis en place pour garantir la fiabilité de ses comptes sociaux et consolidés.

Chaque société applique les procédures dont les principales caractéristiques sont résumées ci-après. Ce contrôle interne repose sur les fondements principaux suivants :

- reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du groupe,
- un système de reporting financier régulier,
- une revue régulière et/ou une revue ponctuelle de points importants et de l'activité.

3) Organisation générale du contrôle interne

a) Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne

Le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration et des comités spécialisés et l'organisation de leurs travaux concourent au bon fonctionnement de la société, dans l'efficacité et la transparence.

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques.

Autres acteurs clefs du contrôle interne

Gameloft est organisée en filiales de développement de jeux et en filiales de commercialisation. Le management du groupe Gameloft, basé en France, indique à ses filiales les directions stratégiques à suivre et en contrôle la mise en œuvre.

L'organisation du Contrôle Interne est structurée autour de trois directions à vocation mondiale :

- La direction Développement;
- La direction Édition ;
- La direction Administrative.

Ces trois directions centrales sont elles-mêmes supervisées par le Président Directeur Général de Gameloft dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires. La société a mis en place un manuel de procédure et fait régulièrement des tests d'application.

• La Direction Développement

La direction Développement supervise l'activité des studios de développement de jeux mobiles situés en France, en Espagne, au Canada, aux Etats-Unis, au Japon, en Corée du Sud, en Roumanie, en Bulgarie, en Chine, au Vietnam, en Inde, au Mexique, et en Argentine. Les studios rendent compte, de façon hebdomadaire, à la Direction Développement de l'évolution des développements en cours. Les choix éditoriaux dans le développement de nouveaux jeux sont décidés par la direction Développement en liaison avec le pôle Edition.

• La Direction Edition

La direction Edition supervise l'activité des équipes de commercialisation des jeux mobiles situées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Corée du Sud, en Chine, en Inde, au Mexique et en Argentine. Ces équipes de commercialisation sont chargées de la distribution et du marketing des jeux mobiles dans les zones géographiques qui sont sous leur responsabilité. Les responsables des ces unités disposent d'une large autonomie dans la recherche de nouveaux partenaires pour la distribution des jeux. Les contrats de partenariat et de distribution des jeux sont cependant tous visés par la direction Edition située en France, ce qui facilite le suivi et limite les risques. Chaque filiale de commercialisation envoie de façon hebdomadaire à la direction Edition un compte rendu détaillé de son activité commerciale (nouveaux contacts, compte rendu des rendez-vous clients, etc.) et marketing.

• La Direction Administrative

La direction Administrative a autorité sur la gestion de la trésorerie, le suivi des règles comptables et de gestion, le suivi juridique, la définition des investissements de croissance externe, la finance, les relations avec la communauté financière et l'actionnariat. Elle coordonne par ailleurs la politique sociale de la société. Les services administratifs du siège peuvent être consultés hors hiérarchie par les filiales de la société. Chaque responsable de filiale, qu'elle soit filiale de développement ou de commercialisation, dispose de la signature sur le compte bancaire de la filiale et gère de façon autonome ses dépenses et ses investissements matériels (limités pour l'essentiel au matériel informatique). Chaque responsable de filiale envoie cependant tous les mois un compte d'exploitation mensuel détaillé et un état sur la trésorerie à la direction Administrative qui peut ainsi suivre très précisément l'évolution de ses produits et de ses dépenses au niveau mondial. Ces comptes d'exploitation mensuels sont par la suite immédiatement transmis aux deux autres directions de la société qui peuvent donc suivre l'évolution des filiales sous leur responsabilité.

La direction Juridique du Groupe, rattachée à la Direction administrative, a pour mission de garantir la sécurité juridique du Groupe et de ses dirigeants. La direction Juridique est en charge notamment de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les

évolutions de la législation et de la réglementation. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

b) Règles de gestion

Les règles de gestion de Gameloft sont fondées sur trois principes généraux :

- les prévisions et réalisations viennent du terrain
- la qualité des prévisions est essentielle
- la gestion est cohérente avec la comptabilité

Le compte d'exploitation mensuel est l'instrument de base de la gestion. Le compte d'exploitation est généré localement à l'aide dans toutes les filiales d'un logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par le responsable de filiale pour les produits.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Chaque nouveau développement de jeu fait l'objet d'une prévision avant son lancement sur la composition de l'équipe qui sera affectée au développement, sur la durée affectée à ce développement, sur le nombre de téléphones sur lesquels sera développé ce jeu. Cette méthode de travail permet de cerner au mieux le coût de développement prévisionnel de chaque jeu et agit comme un système d'alerte efficace en cas de retard dans le développement du jeu. Toute dérive entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors du lancement des jeux suivants. La performance des responsables de filiales de développement est notamment mesurée à l'aide de cet outil prévisionnel.

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable. Les responsables des filiales commerciales ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste valeur de l'avancement. Chaque responsable est informé de la performance de ses collègues.

c) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la société. L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction Administrative.

L'organisation de Gameloft en termes d'information financière est décentralisée. Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leurs dirigeants par les équipes comptables et financières locales.

Contrôle de gestion

Compte tenu de la petite taille du Groupe, il n'y a pas de Service "Audit interne". Toutefois, il existe un service "Contrôle de gestion" rattaché à la Direction Développement. Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion qui suit l'ensemble de l'activité des studios de développement de jeux mobiles au niveau du Groupe.

Etablissement des comptes sociaux

La Direction Administrative a pour mission d'élaborer les états financiers de Gameloft dans le souci de la rigueur et du respect de la réglementation du marché sur lequel la société est cotée : Euronext Paris – Compartiment B.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité, d'exactitude et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles applicables, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du Groupe.

Des procédures spécifiques régissent notamment la comptabilisation des écritures affectant les principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.

Etablissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Administrative en s'appuyant sur les données collectées à partir des systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS). Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Administrative.

Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. La production des états financiers consolidés est assurée par la Direction Administrative pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé. Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Conseil d'administration, puis approuvés par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

Procédures de recensement et engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectées par la Direction Administrative auprès de l'ensemble des services de la société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Communication financière

Outre le Président Directeur Général, la Direction Administrative est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

Sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier, la Directrice Administrative du Groupe rédige en collaboration avec le département Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,
- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Contrôle des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société et de ses filiales ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et les documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes du Groupe et de ses filiales.

Ils interviennent deux fois l'an dans le cadre de leur attestation des comptes semestriels et de leur certification des comptes annuels et consolidés. Ils sont systématiquement informés des opérations spécifiques significatives.

Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Administrative du Groupe lors des clôtures semestrielles et annuelles.

4) Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

La direction générale de Gameloft est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne.

En concertation avec le Conseil d'Administration, elle fait évoluer l'une ou l'autre vers plus de formalisme, en s'efforçant de conserver la souplesse et la réactivité de tous les échelons hiérarchique de la société.

L'exercice 2007 a surtout été consacré au contrôle des procédures existantes réalisé par les trois directions centrales. Le groupe a maintenu des structures de commandement légères tout en veillant à ce que les principes d'action qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles soient respectés notamment pour :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures,
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires,
- maintenir la gestion efficace des principaux risques,
- garantir une information financière fiable, régulière et de qualité.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Fait à Paris, le 27 mars 2008,

Le président du Conseil d'administration.

5.9 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gameloft SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 5 juin 2008

Les commissaires aux comptes

AMLD AUDIT
André METAYER

MB AUDIT
Roland TRAVERS